



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-280

Rapport du délégataire de service public - Acclameur - SO
SPACE - Année 2023

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Fatima PEREIRA.

Direction Animation de la Cité

**Rapport du délégataire de service public - Acclameur
- SO SPACE - Année 2023**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L3131-5 du Code de la commande publique relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 3 septembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport annuel du contrat de Délégation de Service Public (DSP) de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2023.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE A L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE

EXERCICE 2023
du 1er janvier
au 31 décembre



SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3 488 742,50 €

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

Établissement Stationnement :
64, avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Établissement L'Acclameur :
50, rue Charles Darwin
79000 NIORT



Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité de service.

Table des matières

I. PRÉAMBULE	3
I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE	3
I. B. ACTIVITÉ	7
I. C. LES MOYENS HUMAINS	7
I. D. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS	8
II. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT	9
III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION	10
III. A. LES DIFFERENTES ACTIVITES ORGANISEES AU SEIN DU CENTRE	10
ACTIVITE AU SEIN DU CENTRE SPORTIF.....	10
ACTIVITES EVENEMENTIELLES DE LA GRANDE HALLE	14
ACTIVITES DU CLUB L'ACCLAMEUR.....	17
SPECTACLES RELEVANT DE LA PROGRAMMATION PARTAGEE ENTRE LE DELEGATAIRE ET LE DELEGANT	19
III. B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION ENTREPRISES PAR LE DELEGATAIRE	20
COMMUNICATION DIGITALE	20
PRESTATIONS DE STRATEGIE ET CREATION GRAPHIQUE.....	21
MESURES ET INDICATEURS DE SATISFACTION CLIENTS ET USAGERS	21
III. C. LA POLITIQUE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	22
REGLES D'AFFECTATION DES TRAVAUX ET BIENS ACQUIS PAR LA SO SPACE.....	22
CONTRATS DE MAINTENANCE ET MARCHES SOUSCRITS PAR LA SO SPACE	24
ETAT GENERAL DES OUVRAGES ET BIENS DELEGUES A LA SO SPACE.....	25
IV. COMPTE RENDU FINANCIER	26
IV. A. LES DONNEES COMPTABLES	26
COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2023.....	26
IV. A. 1. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2023	29
IV. A. 1. A) PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2023	29
IV. A. 1. B) CHARGES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2023	31
FOCUS SUR L'IMPACT DES CONTRAINTES.....	32
ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	33
INVENTAIRES DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE	33
V. SUIVI D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	34
V. A. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES FLUIDES	34
V. B. GESTION DES DECHETS	36
VI. LES MOYENS HUMAINS	37
VI. A. ORGANIGRAMME DE L'ACCLAMEUR AU 31/12/2023	37
VI. B. DESCRIPTIF DES POSTES	38
VI. C. MASSE SALARIALE DU DELEGATAIRE AU 31 DECEMBRE 2023	42
VI. D. CHARGES DE PERSONNEL	43
VII. TABLE DES ANNEXES	44

I. PRÉAMBULE

I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale (EPL) fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

SO SPACE les dates clés

21 Novembre 1986

Création de la SOPAC, à l'initiative de la Ville de Niort. Cette Société d'Economie Mixte dont l'actionnaire majoritaire est la Ville de Niort, a pour vocation la gestion du stationnement payant de la ville



1^{er} Mars 1996

Une seconde activité est confiée à la SOPAC, après une mise en concurrence : l'exploitation du réseau de transports en commun

1^{er} Janvier 2007

Décision de la ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais de séparer les activités. Le Stationnement est conservé par la SOPAC et le Transport est transféré à la SEMTAN (autorité de tutelle Communauté d'Agglomération du Niortais) dans le cadre de transfert de compétences



24 Juin 2011

Décision de la Ville de Niort et des actionnaires d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels

Novembre 2011

Changement de nom pour la société : SOPAC devient SO SPACE



1^{er} Juin 2012

Appel public à concurrence de la Ville de Niort, signature d'une DSP sous forme d'affermage pour l'exploitation de l'Acclameur d'une durée de 6 ans

28 février 2018

Avenant actant le renouvellement du contrat d'affermage pour l'exploitation de l'Acclameur jusqu'au 30 juin 2019



1^{er} juillet 2019

Contrat de concession d'une durée de 5 ans dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la maintenance de l'Acclameur.

2020

Activités de l'Acclameur fortement impactées par la crise sanitaire. Deux fermetures administratives pour l'ensemble de ses activités (13 mars au 07 juin et 30 octobre au 14 décembre)



08 février 2021

Présidence assurée par Monsieur Jérôme BALOGÉ et Direction Générale par Monsieur Sébastien PORTET, par vote du CA du 02 février 2021

1986
2023

I. A. 1. a) Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

▶▶ **Les Membres publics**

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général,
- ✓ Monsieur Dominique SIX,
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE,
- ✓ Monsieur François GUYON,
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE.

Communauté d'Agglomération du Niortais

- ✓ Monsieur Alain LECOINTE.

▶▶ **Le Collège du second groupe**

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Claude BARATON,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Jean-François CACHET.

▶▶ **Le Président et le Directeur Général**

La Présidence est assurée depuis le 08/02/2021 par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de NIORT, Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le mandat de Directeur Général est dévolu à Monsieur Sébastien PORTET.

▶▶ **Les Vice-Présidents**

Le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du Conseil d'Administration représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX,
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE,
- ✓ Monsieur François GUYON.

Composition de la Commission Appel d'Offre (CAO) depuis le 12 mai 2022

La Commission d'Appel d'Offres de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ 5 membres titulaires et 5 membres suppléants choisis parmi les administrateurs.

Les Membres de la CAO

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Claude BARATON représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Jean-François CACHET représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

Le principal actionnaire de la SO SPACE est la Ville de Niort qui détient 70,07% des actions.

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges d'Administrateurs
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	80 825,00	5 300	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2023.

SON ACTIVITÉ :

L'activité se décline sur l'exercice 2023 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement,
- ✓ Acclameur,
- ✓ Vie sociale

(Fonctions Supports Administrative, juridique, RH, comptable et financière).

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

I. B. ACTIVITÉ

L'année 2023 est la première année depuis la crise sanitaire à ne pas être impactée par cette dernière, bien que les productions n'aient pas proposé d'évènements avec des fosses debout : la Grande Halle n'a pas pu bénéficier de spectacle « grande jauge ». Toutefois, deux tiers des spectacles ont pu être réalisés en moyenne jauge.

Les activités du Club ont repris avec un nombre de location encore un peu en dessous de l'activité enregistrée en 2019 (année de référence) mais avec un chiffre d'affaires plus important. Ce constat s'explique par une privatisation du Club en augmentation ou de la location de plusieurs salles attirant ainsi un nombre moyen par évènement de personne plus important qu'en 2019.

L'activité escalade connaît un nouvel essor même si les chiffres se stabilisent un peu, une progression sur l'année 2023 est encore constatée.

I. C. LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2023, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme [ANNEXE 1](#)).

Deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- ➔ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 12 personnes.
- ➔ Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 16 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2023, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Au 31 décembre 2023

- ❖ **Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président,
- ❖ **Monsieur Sébastien PORTET** assure les fonctions de Directeur Général et de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement,
- ❖ **Monsieur Dominique SIX, Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement,
- ❖ Madame Christelle CHASSAGNE, Vice-Présidente en charge des dossiers de l'Acclameur,
- ❖ **Monsieur François GUYON, Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation,
- ❖ Les fonctions supports regroupant les ressources humaines, juridique, comptable et financière,
- ❖ Un Etablissement Stationnement avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres,
- ❖ Un Etablissement Acclameur avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres.

I. D. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

→ **Le Directeur Général** assure l'encadrement des trois pôles d'activités :

- Accueil et gestion des abonnés,
- Maintenance Collecte et Entretien des matériels,
- Surveillance GTC des parkings.

→ **Le Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement** est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a pour mission :

- ✓ d'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, élus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE,
- ✓ d'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature,
- ✓ de définir, sous les orientations du Président, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- ✓ d'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- ✓ de mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

→ **La Directrice Juridique et Ressources Humaines** gère les aspects de droit social et ressources humaines et de droit des sociétés.

→ **La Comptable** gère la partie comptable et fiscale en lien avec le Directeur Général et la Directrice Juridique et Ressources Humaines.

→ **L'Assistante de Direction** collabore avec le Directeur Général et la Directrice Juridique et Ressources Humaines.

Le personnel dédié à l'établissement L'Acclameur sera présenté au Chapitre VI de ce rapport.

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Dans le cadre de contrats de délégation de service public, signés le 14 mai 2012 (pour la période 2012 - 2019) et le 28 juin 2019 (pour la période juillet 2019 - juin 2024), la So Space **exploite, entretient et assure la maintenance** du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de L'Acclameur.

Le Centre exploité est composé de deux bâtiments distincts :

- « **L'Acclameur** », **bâtiment principal** comprenant
 - **Une halle « évènementielle évolutive »** pouvant accueillir jusqu'à 3 500 places selon la configuration. Dans cet espace, se déroulent les spectacles/concerts, les évènements socio-économiques (salons, foires, Assemblées Générales...) et les évènements sportifs (matches de handball, basketball...)
 - **Une salle d'escalade** comprenant un mur de grimpe de 16 m de haut agrémenté de 90 voies en constante évolution : le plus grand mur indoor de France ! ainsi que des blocs, outils d'entraînement
 - **Un gymnase** destiné à ce jour à la pratique de sports dits de combat (dojo et salle d'armes)
 - **De tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement des activités** : espaces d'accueil du public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...
- « **Le Club L'Acclameur** », **bâtiment annexe**, comprenant
 - Un espace d'accueil et d'administration de l'équipement
 - Des espaces de séminaires et de rencontres d'affaires : 4 salles de réunion de 30 à 150 places toutes équipées de vidéo projection et de sonorisation
 - Un espace d'accueil de prestation « traiteur » comprenant un office traiteur, un espace bar ainsi qu'une terrasse
 - Un espace accueillant un studio d'enregistrement et de diffusion d'images télévisées ainsi que les espaces nécessaires à son fonctionnement mis à disposition d'une chaîne de télévision, pour une meilleure couverture de l'actualité, des initiatives et des manifestations qui se déroulent sur le territoire niortais et en région
 - Et tous les espaces nécessaires au fonctionnement du bâtiment : régie, sanitaires, vestiaires, etc.

Ces bâtiments s'accompagnent d'un parvis qui sert de zone de promenade et d'animation, et qui, ponctuellement, est susceptible de contribuer à l'accueil des évènements. La So Space est en charge de l'entretien de ce parvis et des abords.

La So Space exploite L'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.

Ses recettes sont constituées par :

- La perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements de sa gestion,
- La compensation forfaitaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France Télévision...)
- La rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs de location de l'établissement de L'Acclameur ; en [ANNEXE 2](#), les nouvelles grilles tarifaires 2023.

A noter que les établissements de L'Acclameur sont ouverts toute l'année.

III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

III. A. Les différentes activités organisées au sein du centre

Activité au sein du centre sportif

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces

1. LA SALLE DE GYMNASE
2. LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



III. A. 1. a) LA SALLE DE GYMNASE

Le gymnase est composé sur 1 089 m² d'un dojo et d'une salle d'armes dans lesquels la So Space accueille, conformément à ses obligations contractuelles : les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégué suivant le planning figurant à [l'ANNEXE 3](#).

La So Space a permis une occupation de ces salles en vue de l'organisation d'activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contrepartie de sa mission d'accueil, la So Space a perçu du Délégué un complément de prix de 123 050 € sur la période.

En 2023, le gymnase a été ouvert aux clubs toute l'année et a bénéficié d'une privatisation des CE d'Inter mutuelle assistance et d'APIVIA lors de l'Arbre de Noël du 9 et 10 décembre 2023. Un chiffre d'affaires supplémentaire de 20 045 € a été généré pour le gymnase.

La salle de gymnase de L'Acclameur a accueilli en 2023 les licenciés des clubs et associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club (105 licenciés fréquentant L'Acclameur)
- Judo Club Niortais (plus de 400 licenciés dont 90 fréquentant L'Acclameur)
- Taekwondo Club Niortais (plus de 100 licenciés dont 71 fréquentant L'Acclameur)
- Le Cercle d'Escrime Dugesclin, en sommeil depuis septembre 2022.



III. A. 1. b) LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



L'escalade à L'Acclameur, c'est :

- Un accueil du public du lundi au samedi pour de la grimpe libre, des stages, des initiations...
- Une école d'escalade « La Verticale » sur une saison sportive de septembre à juillet, ouverte aux enfants à partir de 6 ans comme aux adultes, dispensée par des encadrants professionnels diplômés d'Etat, selon des tarifs votés en conseil municipal de la Ville de Niort*
- Des créneaux réservés aux associations et clubs niortais
- Des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, publics prioritaires...
- Des compétitions sportives.

Le projet pédagogique de l'école de La Verticale est détaillé en [EN ANNEXE 4](#)

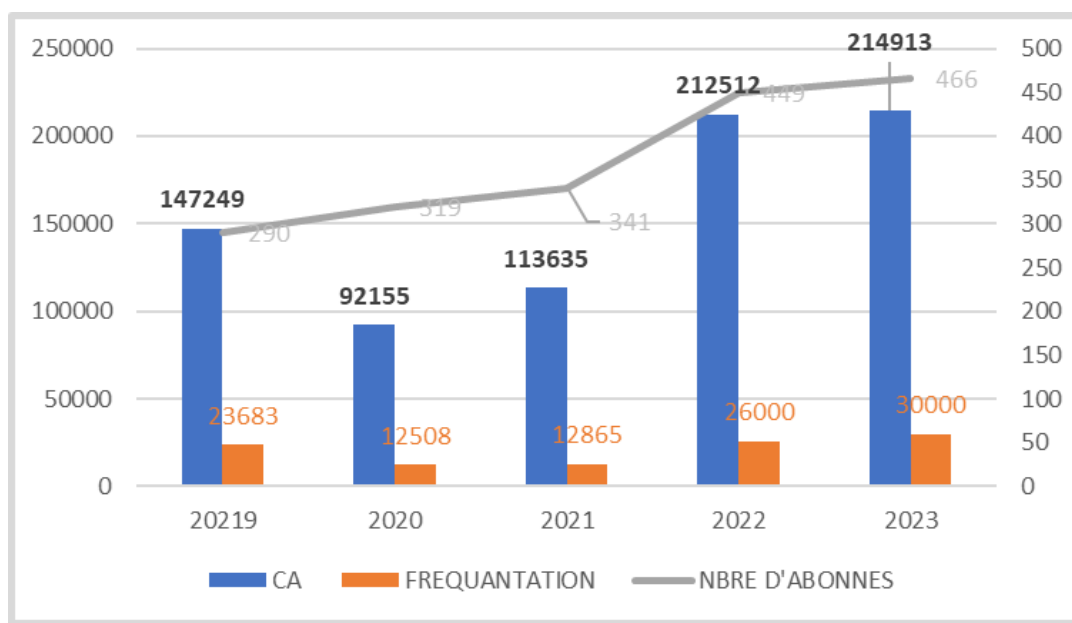
[PLANNING ET TARIFS ESCALADE EN ANNEXE 5](#)

- Les tarifs étant imposés et votés par le Délégué selon des tarifs privilégiés pour les habitants de Niort, sur quotient familial, la So Space a perçu en 2023 une subvention sujétion escalade à hauteur de 190 460 €.

Evolution de l'activité SAE

LA VERTICALE
L'ACCLAMEUR

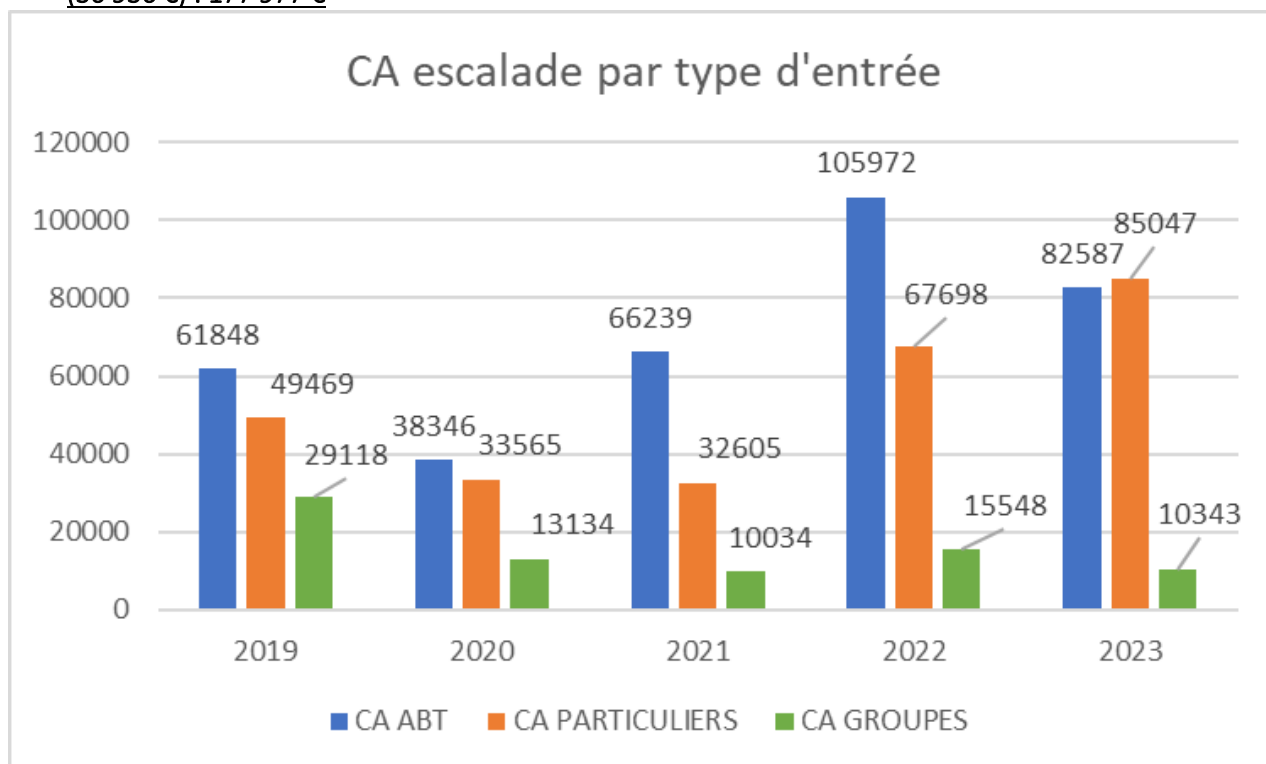
Le chiffre d'affaires de 214 913 € reprend l'ensemble des CA abonnements (82 587 €), particuliers (85 047 €), groupes (10 343 €), compétitions (8 732 €), locations (11 438 €), redevance clubs conventionnés (11 203 €) et autres prestations (5 563 €).



LA VERTICALE en chiffre :

466 abonnés au 31 décembre 2023 (contre 449 en 2022) **↑ +3.8%**
214 913 € de chiffres d'affaires (contre 212 512 € en 2022) **➡ +1.1%**
30 000 personnes accueillies (contre 26 000 en 2022) **↑ +15.4%**

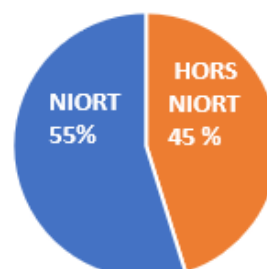
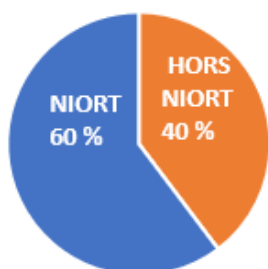
. CA Escalade par type d'entrée hors locations, compétitions, redevance club et autres prestations
(36 936 €) : 177 977 €



. Focus sur les abonnés escalade : 465 abonnés pour 82 587 € de CA

Nombre Abonnés 2023 = 466 €

CA Abonnés 2023 = 82 587 €



Malgré l'augmentation de près de 4% des abonnés, il est constaté une diminution du chiffre d'affaires sur ce secteur. Ce phénomène fait suite à la crise sanitaire, en effet, de nombreux abonnés sur la saison 2021-2022 ont attendu le 1^{er} trimestre 2022 pour souscrire à un abonnement provoquant un impact de 35 000 € uniquement sur l'année 2022. La reprise normale des inscriptions sur la saison 2022-2023, en septembre, permet d'augmenter ce chiffre de 104K€ (proratisé sur 4 mois) et à l'inverse de la saison précédente, uniquement 3 K€ ne sont enregistrés sur le premier trimestre 2023.

. Focus sur la fréquentation / CA de l'activité Escalade

Après avoir connu un regain d'activité en 2022 à la suite de la crise sanitaire des deux années précédentes, l'année 2023 est marquée par une stabilisation des chiffres avec une légère hausse :

- du chiffre d'affaires global (+1%)
- des abonnés (+3%)

L'activité groupe reste dans les standards des années précédentes.

Seules les entrées à l'unité connaissent une véritable augmentation de plus de 25% témoignant du rayonnement de la salle au-delà d'un public Niortais.

La pratique de l'escalade indoor est toujours en vogue, la qualité du travail de l'équipe de la Verticale ainsi que celles des équipements attirent toujours de plus en plus de grimpeurs.

. Focus sur l'accueil des établissements scolaires, clubs, centres, groupes et entreprises

Reprise sans restriction sur la saison 2022-2023 des activités de ces groupes.

Suivant ces principes contractuels, la S.A.E. a accueilli sur 2023 :

- **le club d'escalade** conventionné, le CAF Niort, mais également :
- **des scolaires et universitaires** :
 - Collèges Pierre et Marie Curie, SEGPA Rabelais, Philippe de Commines, Jean Vilar, AS Collège Denfert Rochereau, AS Collège Fontenay 85, Collège Jean Guittou la Rochelle,
 - Lycées Haut Val de Sèvre, Venise Verte, Gaston Chaysac, Desfontaine, Les AS des lycées Venise Verte et de Jean Macé,
 - SUAPS Niort/Poitiers, CFA Niort.
 - Dans le cadre de la DSP (jeudi et vendredi 14/15h30) : cycles de 6 séances pour 10 classes de CM1/CM2 de la ville de Niort.
- **des Centres médicaux sociaux** : Grand feu Melioris 79, SESSAD GPA 79, ITEP de la Roussille 79, SESSAD de Melle, ITEP de Guron 86, IME de Niort, IME de Melle 79, IME de Fontenay 85, SESSAD 79 Melle, CDSH 79 Niort (comité handisport), IMPRO Les sources Ermont 94.
- **des Centres de loisirs** : Grand Nord 79 Niort, CSC centre-ville Niort, CSC Pays Mauzéen 79, plaine de Courance, Centre de loisir MAIF 79 Niort, Vent d'ouest Niort, Service des sports ville de Chauray 79, Petits coins des mômes 17, Enfance jeunesse Chauray, Secours Populaire 79, CSC La Crèche 79, CLSH Vouillé 79 Vouillé, Niort plage, CT escrime 86, CSC Melle, CSC Fontenay, PAJE Aunis 17, semaine du sport Niort Asso 79...
- **des Entreprises** : Poujoulat, Amicale CE MACIF 79 Niort, CSE IMA Niort 79...
- **des Clubs** : Atelier escalade Brioux 79, Le Grimpe Bressuire, CAF des Sèvres, AMEROC Magné, APEM 86, ALMA Migné 86, Gravité Buxerolles 86, MJC Lathus, CAF Châtelleraut, Roc Attitude 86, CT FFME 17, Club Alpin Rochelais 17, Montagne Escalade Rochelaise 17, GEM Gémozac 17, Club Château d'Oléron 17, CRACQ Jeunes Saintes 17, Surgères escalade 17, Le yeti 85 La Roche sur Yon, Club du Haut Bocage 85, CAF Nantes 44., Les grimpeurs de Noblat, GAG 36, AGORA 87, rassemblement jeunes des clubs Alpines...

. A. N. I. O. S.

Les Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportive (A.N.I.O.S.) ont pour but de permettre aux jeunes Niortais de 3 à 18 ans de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement. Dans ce contexte, la Ville de Niort met en place une action partenariale avec différents partenaires et associations sportives qui se proposent d'animer des activités dans leurs disciplines respectives.

A ce titre, La Verticale participe chaque année pour l'activité Escalade en proposant des sessions d'initiation. Pour la saison sportive 2023/2024, deux enfants dans la catégorie 6-8 ans et deux enfants dans la catégorie 9-11 ans ont été initiés à l'escalade (de septembre 2023 à février 2024). La Verticale est indemnisée par la Ville de Niort à hauteur de 150 € par an.

Activités évènementielles de la Grande Halle

III. A. 1. c) Les spectacles



En 2023, L'Acclameur a proposé 20 spectacles, accueilli 30 393 spectateurs pour près de 259,3K€ de chiffre d'affaires, hors CARRE VIP et Arbre de Noël qui a augmenté le chiffre d'affaires de près de 37K €.

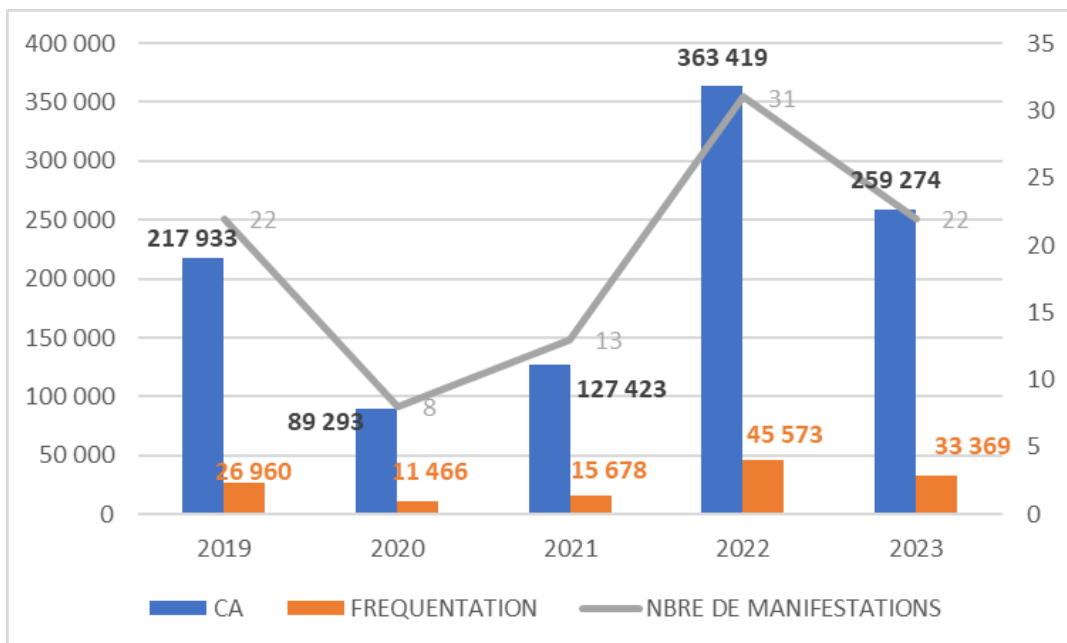
ALDEBERT a effectué 2 représentations portant le nombre de spectateurs à 2 931.

Un seul évènement, initialement prévu en juillet, a été annulé.

Date	Spectacle	Production	Nbre de spectateurs
13/01/2023	MAXIME LE FORESTIER	AZ PROD	1183
28/01/2023	DANIEL GUICHARD	DIVAN PROD	990
09/02/2023	THE WORLD OF QUEEN*	OH MY PROD	2300
12/02/2023	ALDEBERT*	AZ PROD	2931
01/03/2023	STORIE	HOULALA SPECTACLE	663
10/03/2023	IRISH CELTIC*	INDIGO PRODUCTION	1856
21/03/2023	LAC DES CYGNES	OVATION	816
24/03/2023	TRYO*	AZ PROD	2090
25/03/2023	INES REG*	K PRODUCTION	2120
01/04/2023	ALEX VIZOREK	AZ PROD	826
13/05/2023	SO FLOYD*	GREAT GIG PRODUC	1609
02/06/2023	MESSMER*	AZ PRODUCTION	1747
14/10/2023	BENJAMIN BIOLAY*	AZ PROD	2300
19/10/2023	PIERRE PERRET	4EME SENS	1204
03/11/2023	SELLIG	4EME SENS	966
17/11/2023	3 CAFES GOURMANDS*	AZ PROD	2048
01/12/2023	LOUIS BERTIGNAC*	AZ PROD	1334
09-10/12/2023	LA FEERIE DE NOEL*	AZ PROD/ACCLAMEUR	2976
15/12/2023	JEAN-BAPTISTE GUEGAN*	ARACHNEE	2083
16/12/2023	JE PREFERE QU'ON RESTE ENSEMBLE*	AZ PROD	1327
		Nombre de spectacles petite jauge	7
		Nombre de spectacles moyenne jauge*	15
		Nombre de spectacle grande jauge**	0
		Nombre de spectacles	22
		Nombre de spectateurs	33 369

. Evolution de l'activité « spectacle » de la Grande Halle

Si l'année 2023 ne connaît pas de fermeture administrative ou des restrictions liées à la crise sanitaire, il est à noter que les producteurs n'ont pas souhaité réintégrer dans leur proposition de « fosse debout ». Les « fosses assises » ne permettent donc pas la réalisation de spectacles « grande jauge ».



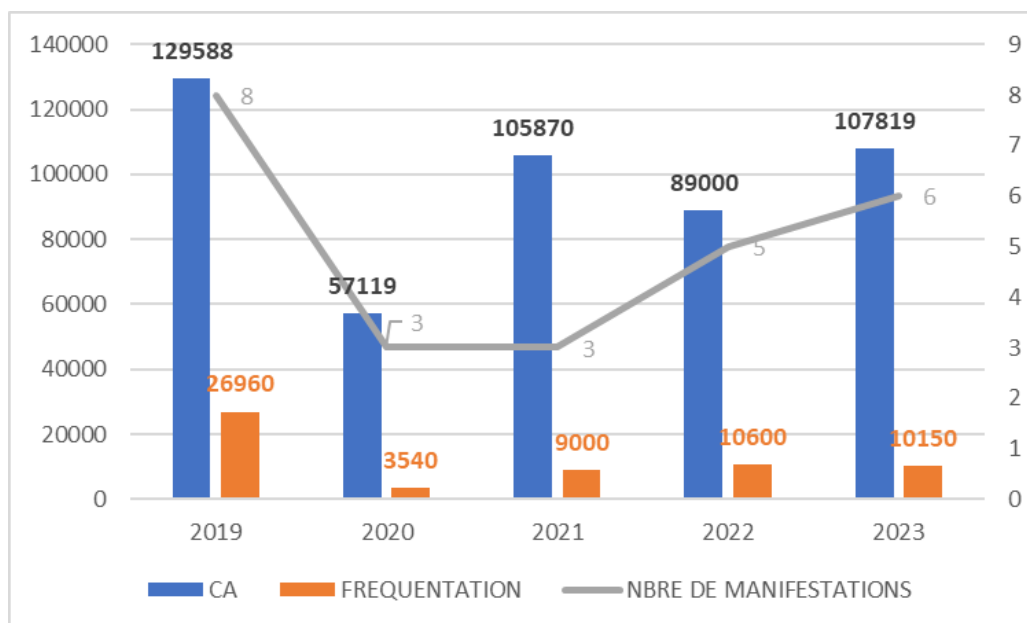
III. A. 1. d) Les manifestations économiques

En 2023, L'Acclameur a permis l'organisation de 6 manifestations socio-économiques, et a accueilli 9 100 personnes pour 108 K€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Jours de location	Nbre participants
Du 8 au 9/03/2023	CONVENTION DES MANAGERS	IMA GIE	4	800
Du 5 au 06/04/2023	REUNION DU PERSONNEL	IMA GIE	3	2 400
08/06/2023	CARREFOUR POUR L'EMPLOI	CARREFOUR POUR L'EMPLOI	3	1 000
Du 22 au 24/09/2023	SALON VO	NR COM	4	1 500
11/10/2023	SOIREE ATLANTICA	ATLANTICA	1	450
25/11/2023	SALON DE L'ENSEIGNEMENT SUP	L'ETUDIANT	2	4 000
TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES			17	10 150



. Evolution de l'activité « manifestations socio-économiques » de la Grande Halle



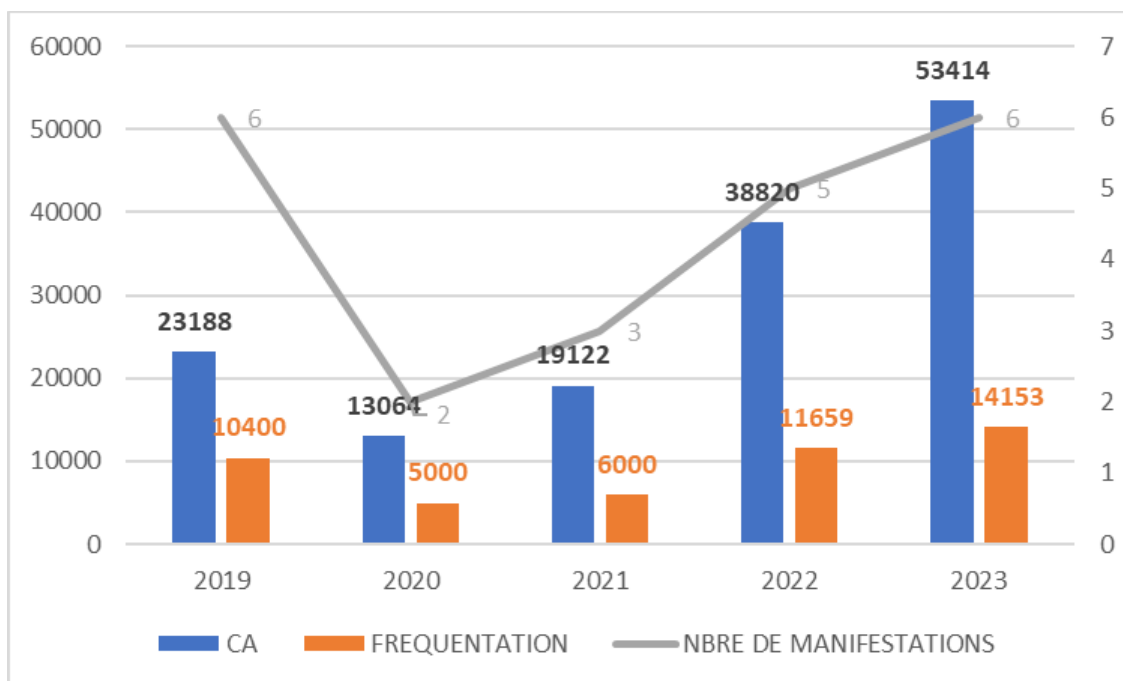
III. A. 1. e) Les manifestations sportives

En 2023, L'Acclameur a accueilli 6 évènements sportifs, près de 13 800 personnes pour plus de 53 K€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jrs de location	Nbre de participants
11/01/2023	Match de handball	CLUB HAND CELLES	3	2 800
25/01/2023	Match de handball	CLUB HAND CELLES	3	2 000
04/02/2023	Match de basket	ASN BASKET	3	2 425
15/03/2023	Match de handball	CLUB HAND CELLES	3	2 000
05/05/2023	Match de handball	CLUB HAND CELLES	3	2 459
10/11/2023	Match de basket	ASN BASKET	3	2 469
TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES			18	14 153



. Evolution de l'activité « manifestations sportives » de la Grande Halle



Activités du Club L'Acclameur

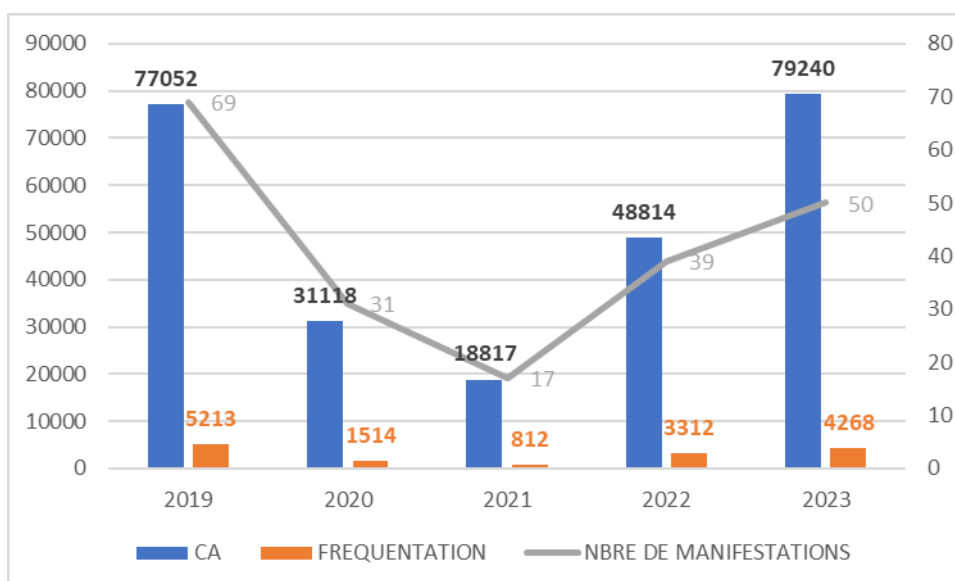
En 2023, le Club de L'Acclameur, c'est

- 50 manifestations,
- 4268 personnes accueillies,
- 62 jours de location,
- Plus de 79 K€ de chiffre d'affaires.



PLANNING D'UTILISATION DES SALLES DU CLUB L'ACCLAMEUR EN 2023 EN ANNEXE 6

. Evolution de l'activité au Club de L'Acclameur



. Evolution de l'activité « VIP » au Club de L'Acclameur

Le principe des soirées VIP au Club lors de spectacles est de permettre à une entreprise d'acheter un certain nombre de places « soirée VIP » pour un spectacle et de bénéficier :

- D'une place pour le spectacle en carré d'or avec entrée privilège,
- Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise),
- Un apéritif dînatoire au Club,

Une soirée VIP a été organisée sur l'année 2023 lors du spectacle 3 CAFES GOURMANDS.

. Evolution de l'activité « Traiteur » au sein du Club et de la Grande Halle

Pour mémoire, dans le but d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la So Space a, à la suite d'une consultation, a référencé 10 traiteurs pour tout besoin en termes de restauration (apéritif, cocktail déjeunatoire et dînatoire, déjeuners, dîners, plateaux repas et buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1 000 personnes,
- 3 couvrant des prestations > 2 000 personnes,
- 1 restaurant « insertion »,
- 1 référencé BIO,
- 1 référencé PRESTIGE.

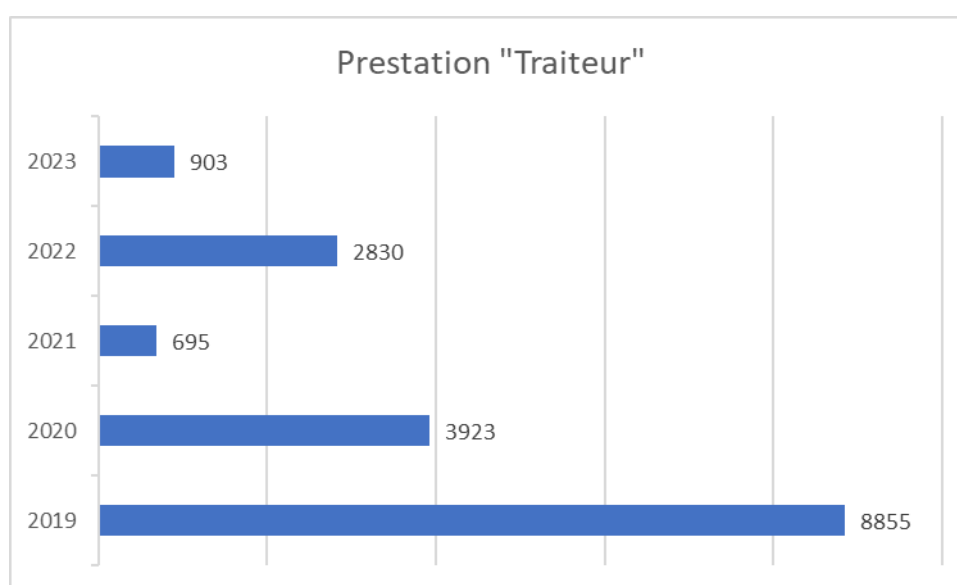
Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de L'Acclameur s'engageait à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes = 10% du CA,
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes = 5% du CA.

Il était précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où le client impose son traiteur non référencé par la So Space, la redevance due par ce dernier évolue de la manière suivante :

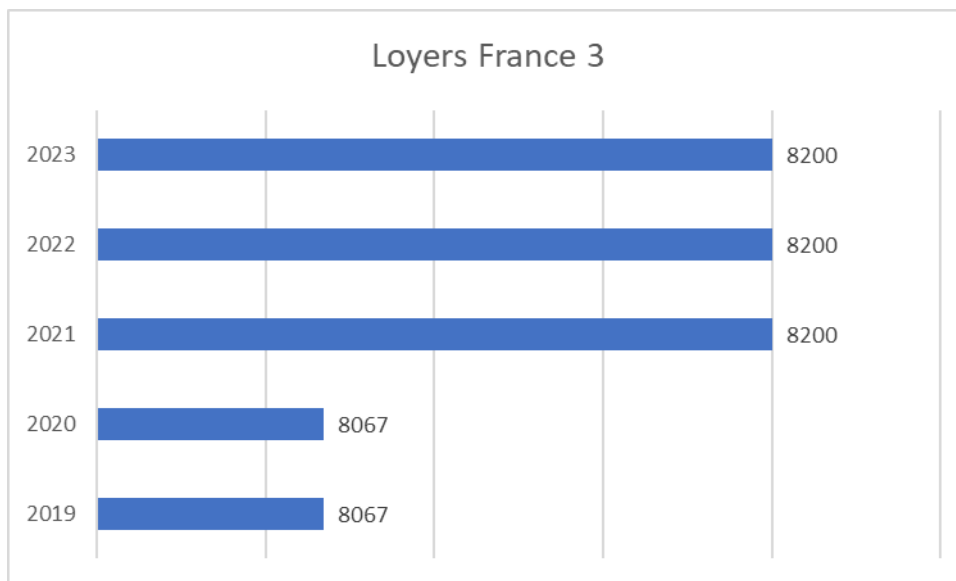
- 15% jusqu'à 500 personnes,
- 10% au-delà de 500 personnes.

La logique entamée en 2022 sur la commission restauration s'est étendue sur 2023. Les clients du CLUB de L'Acclameur souhaite pouvoir « engager » le traiteur de leur choix. Ainsi et pour continuer l'amélioration du dynamisme commercial, la commission restauration n'a pas été demandée. Seul un traiteur a souhaité la verser sur l'année 2023, pour un montant de 0,9 K€. Cette commission est amenée à disparaître.



. Location de locaux à France 3

Le Club de L'Acclameur procède également à la location de locaux administratifs à une structure indépendante : France 3 (location d'un studio d'injection de 15,30 m², d'un bureau pour les journalistes de 17,96 m² et des parties communes).



Spectacles relevant de la programmation partagée entre le délégataire et le délégant

En juillet 2023, un concert de KOFFI OLIMEDE devait avoir lieu à l'Acclameur permettant ainsi une programmation estivale. La production a annulé ce concert sans proposer une autre date.

III. B. Les actions de communication et de promotion entreprises par le Délégué

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la So Space a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to Business vers du Business to Customer en fonction des différents « produits » de L'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi, sur le marché professionnel (séminaires, salons, évènements d'entreprises) sont utilisés :

. du démarchage direct des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct...) pour la partie congrès – séminaire.

. l'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin et la participation à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la Nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). L'Office de Tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant L'Acclameur.

. la promotion via des sites ou des revues spécialisées, L'Acclameur est référencé dans :

- Le guide des lieux et prestataires du MICE,
- Le guide du tourisme d'affaires de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin,
- Le guide municipal des sports Ville de Niort,
- Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin.

. une communication sur Alouette en octobre 2023 avec la diffusion d'un message de 15 secondes 4 fois par jour (hors samedi et dimanche) sur la programmation 16h à 20h.

Dans le cadre de son exploitation de L'Acclameur, la So Space est tenue de réaliser des actions de communication visant à la promotion, à la notoriété et au développement de la fréquentation du site et des réseaux et médias sociaux de L'Acclameur.

A ce titre, et au vu des enjeux de la structure, afin de mieux appréhender les actions de communication, les opérations de gestion suivantes ont été intégrées directement au sein de l'équipe de L'Acclameur :

Communication digitale

III. B. 1. a) site internet de L'Acclameur

- Optimisation de la mise en forme de l'ensemble des éléments du site internet (pages, organisation du contenu, optimisation de l'identité visuelle, etc.)
- Mise en forme et mise en ligne des différentes publications ainsi que la réalisation des mises à jour du contenu fournis par L'Acclameur
- Rédaction, design,
- Optimisation du référencement « naturel » du site

En 2023, IONOS en tant que prestataires de services intervient sur :

- Mises à jour techniques des plugins et modules techniques
- L'hébergement maintenance et sauvegarde du site internet
- Suivi, hotline, service et assistance téléphonique et/ou mail

En 2023, Internet Dynamique intervient pour :

- Les petites mises à jour des contenus (dates, visuels ou événements) les périodes d'absences et de congé de longue durée
- Génération d'un rapport complet sur les audiences mensuelles et annuelles du site et des différents réseaux numériques

III. B. 1. b) Communication sur les réseaux sociaux

A titre informatif et sans que cette liste ne puisse être exhaustive, voici les principaux réseaux sociaux utilisés :

- Facebook,
- Twitter,
- LinkedIn,
- Google My Business,
- Instagram (& Threads).

Prestations de stratégie et création graphique

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Création de flyers (tirage 7500) contenant le(s) programme(s) des différents événements de L'Acclameur, 2 fois par an,
- Création d'affiches en fonction de la programmation des événements de L'Acclameur, 10 fois par an.

Internet et la communication dématérialisée en générale jouent un grand rôle notamment sur la mise à jour en direct des informations

RAPPORT DIGITAL 2023 ANNEXE 7

Mesures et indicateurs de satisfaction CLIENTS et USAGERS

L'UX Design (User eXperience Design) signifie le design de l'expérience utilisateur. Pour aller plus loin, l'UX englobe l'ensemble des émotions que les utilisateurs d'une plateforme en question vont ressentir. Cette plateforme peut être un site web ou une application mobile.

L'expérience utilisateur est donc un ensemble d'éléments permettant de rendre une interface intuitive, facile d'utilisation, rapide, agréable, pratique, utile, fiable, accessible etc.

L'objectif de l'UX Design est de déterminer le fonctionnement de l'interface utilisateur en question et de la rendre la plus efficace possible.

Cf Stats GOOGLE MY BUSINESS, nombre de connections et de followers sur les réseaux et média socio dédiés.

Questionnaire de satisfaction :

Depuis son inauguration en 2012, L'Acclameur axe une grande partie de sa communication digitale sur les médias sociaux :

- Facebook,
- Google My business,
- Instagram (& Threads),
- Twitter,
- Linked In.

Les médias sociaux sont un questionnaire de satisfaction en temps réel, en permanence, les client(e)s nous notent, nous félicitent, nous répriment ou nous questionnent. La So Space met un point d'honneur à leur répondre dans la demi-journée.

2023	2022
Facebook : Il n'y a plus d'avis ou notes	Facebook : 205 votes > moyenne de 4,5/5
Google My Business : 1 423 avis > moyenne de 4,3/5	Google My Business : 1 332 avis > moyenne de 4,3/5

III. C. La politique d'entretien et de maintenance

Conformément à ses obligations contractuelles, la So Space prend en charge tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la collectivité délégante.

Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la So Space

Les travaux sont classés en trois catégories :

III. C. 1. a) Travaux de gros entretiens

Les travaux de gros entretiens font l'objet d'une provision pour gros entretiens (PGE).

Il s'agit des travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations, d'apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Les travaux de gros entretiens programmés dans le cadre du dernier contrat DSP reposent sur l'expérience d'exploitation de la So Space de la première DSP. Ils sont programmés au fil de l'eau sur les cinq ans du contrat, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La provision gros entretiens (PGE) destinée à couvrir la future charge, a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur 2023, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Affectation	Objet	2023	2023 (avec reprise 2022)	Réalisé	Report 2024
Escalade	<u>cordes SAE</u>	3 600 €	4 995 €	4 396 €	599 €
Escalade	<u>Prises et Volumes SAE</u>	12 000 €	12 852 €	11 583 €	1 270 €
Halle	<u>Rideaux asservis*1</u>	3 000 €	3 618 €	0 €	3 618 €
Général	<u>Panneaux solaires : Remise en route</u>		4 200 €	751 €	3 449 €
Général	<u>VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire) *2</u>		5 000 €	3 359 €	1 641 €
Général	<u>Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage...</u>	9 000 €	11 761 €	10 816 €	946 €
Général	<u>Potence extérieure</u>		1 700 €	0 €	1 700 €
Halle	<u>Gradins mobiles</u>	3 800 €	6 796 €	6 796 €	0 €
Général	<u>Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes *3</u>	5 000 €	8 679 €	7 481 €	1 198 €
Général	<u>Onduleur (batterie, condensateur)</u>	3 500 €	3 500 €	0 €	3 500 €
Général	<u>Bornes escamotables*</u>	1 300 €	1 300 €	1 300 €	0 €
Général	<u>Horloge extérieure</u>		0 €	0 €	0 €
Général	<u>Electricité : changement différentiel *4</u>	- €	1 010 €	0 €	1 010 €
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
		43 200 €	67 411 €	46 482 €	20 931 €

En 2023, les travaux de gros entretiens ont représenté plus de 46 K€ contre près de 49 K€ en 2022.

[Tableau global en ANNEXE 8](#)

III. C. 1. b) Biens immobilisés : nouveau/renouvellement

Il s'agit des travaux de renouvellement et de nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DSP par le biais d'une provision pour renouvellement, pour les premiers, d'amortissement de caducité, pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous les biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 €,
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration...

En 2022, l'Acclameur n'a pas effectué de renouvellement.

[Tableau global en ANNEXE 9](#)

III. C. 1. c) Travaux d'entretien courant

Les travaux d'entretien courant concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemples : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie...).

Le directeur technique, ainsi que les deux techniciens polyvalents, titulaires tous trois d'une habilitation électrique, se répartissent les petits travaux d'entretiens :

- remplacement des ampoules,
- modification des installations électriques (astreintes électriques lors des spectacles),
- petite maintenance des bâtiments (serrurerie...).

En 2023, ces travaux d'entretien s'élèvent à 28 404 € contre 14 160 € en 2022

Travaux divers sur chauffage	2 676€
Eclairage (économie d'énergie)	8 988 €
Electricité – batterie	1 573 €
Réparation chariot-élévateur	1 012 €
Réparation sur l'isolation des portes extérieurs – entretien GH + SAE	325 €
Remise en état de la plomberie	2 037 €
Réparation horloge extérieur	825 €
Intervention sur réseau eaux pluviales	148 €
Remplacement carte intrusion + automate	4 901 €
Réparation des pupitres	265 €
Réparation des enrouleurs	2 736 €
Entretien des bornes escamotables	1 105 €
Intervention sur frigo	75 €
Intervention sur les coussins d'air	1 583 €
Réparation aspirateur	155 €

Les fournitures pour les petits travaux réalisés par nos techniciens s'élèvent à 45 188 € contre 13 067 € en 2022.

Cette augmentation de + 245% par rapport à 2022, provient, entre autres, de l'achat en grande quantité de roulettes pour les gradins (14 015 €), d'achats pour le changement de mobiliers de bureau devenus obsolètes (3 192 €), l'achat de fournitures de matériel d'hygiène (6 555 €), de l'achat de luminaires LED au gymnase et Grande Halle pour réduire et optimiser la consommation électrique pour un coût de 12 k€, de la réalisation d'un audit sur la chaudière pour 2,5 k€, des travaux pour la mise en route du panneau solaire d'un montant de 4,5 k€.

Contrats de maintenance et marchés souscrits par la So Space

En 2020, les contrats de maintenance ont été renégociés, via pour certains, des marchés publics pour une période de 1 an, renouvelables trois fois sans excéder quatre ans.

Pour nous aider dans cette démarche d'appel d'offres, la So Space a fait appel à une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage : SELIM SEKAKRI à Charny (77).

Rappel des contrats de maintenance et marchés publics :

- Marché informatique attribué à **TEP DEVELOPPEMENT**
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, de ventilation, de traitement d'air et de climatisation attribué à **MISSENERD CLIMATIQUE**
- Marché sécurité attribué à **PHENIX SECURITE**
- Marché équipements électriques Haute Tension Basse Tension (HTBT) attribué à **AMELEC**
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité attribué à **AMELEC**
- Marché équipement hygiène attribué à **ELIS**
- Marché ménage (vitres) attribué à **NICKEL CHROME** ; pour le ménage, le marché a été infructueux. Le ménage est donc confié à la gouvernante de L'Acclameur aidée, par le biais de bons de commande, de sociétés extérieures : Nickel Chrome et Anna Nettoyage.

En [ANNEXE 10](#), le contrat de maintenance préventive des installations de sécurité (maintenance incendie, détecteurs, extincteurs, désenfumage) de la société AMELEC.

En plus de ces marchés publics, les contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs ont également été établis pour :

- Maintenance ascenseurs : **OTIS**
- Location copieurs : **SBS**
- Maintenance de l'onduleur : **SOCOMEK**
- Maintenance du groupe électrogène : **GEMA**
- Entretien des espaces verts : **ID VERDE**
- Gardiennage : **NEXECUR**
- Maintenance GTC (assistante par téléphone) : **SAUTER**
- Maintenance des extincteurs : **VIAUD**
- Bureau de contrôle (installations électriques, levage, ascenseurs, chaufferie, paratonnerres, désenfumages, sécurité incendie) : **APAVE** – *En raison de la grosseur des fichiers, les rapports du bureau de contrôle ne sont pas annexés mais disponibles avec les registres de sécurité à L'Acclameur.*

Etat général des ouvrages et biens délégués à la So Space

En [ANNEXE 11](#) du présent rapport, sont présentés :

- le suivi du gros matériel de L'Acclameur en chauffage/ventilation, électricité HTBT, SSI intrusion, informatique, de scénographie et divers,
- l'inventaire.

IV. COMPTE RENDU FINANCIER

IV. A. Les données comptables

Compte de résultat d'exploitation 2023

Le Déléguataire exploite à ses risques et périls tous les locaux et installations du Centre, existants ou réalisés durant le contrat de délégation de service public uniquement si leur réalisation a été prévue au contrat et gère le service public délégué et toutes les activités annexes, complémentaires et accessoires.

Le compte de résultat 2023 est de -4 298.41 € contre +41 373 € aux prévisions du contrat de DSP.

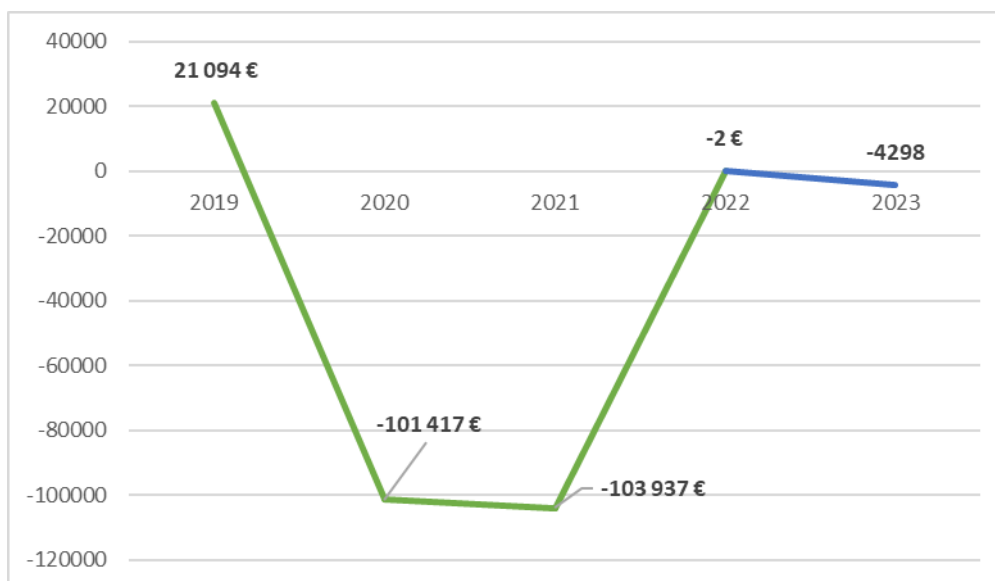
. Compte de résultat sous réserve de la validation de l'AG du 24 juin 2024

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DE L'ACCLAMEUR AU 31 DECEMBRE 2023						
	TOTAL L'ACCLAMEUR	BUREAU	GRANDE HALL	CLUB	ESCALADE	GYMNASTIQUE
PRODUITS						
Ventes de marchandises	36 427	-	16 164	-	20 263	-
Production vendue	874 024	-	415 098	96 540	214 913	147 472
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	910 451	-	431 262	96 540	235 177	147 472
Production stockée	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	622 358	-	328 920	68 518	219 346	5 574
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	68 662	-	20 650	10 211	24 677	13 124
Autres produits	817	-	-	-	817	-
TOTAL	1 602 288	-	780 833	175 269	480 017	166 169
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	25 623	-	6 211	1 081	18 330	-
Variation de stock	6 760	-	128	531	6 357	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	773 651	-	400 607	129 289	148 035	95 720
Impôts, taxes et versements assimilés	50 082	-	20 155	8 805	15 347	5 775
Salaires et traitements	369 584	-	127 998	62 352	151 004	28 230
Charges sociales	134 931	-	50 782	23 646	48 924	11 579
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	64 681	-	31 084	5 874	21 883	5 860
Dot. provisions sur actif circulant	-	-	-	-	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	40 238	-	13 464	4 647	18 625	3 503
Autres charges	2 343	-	270	270	1 803	-
TOTAL	1 454 373	-	650 679	235 433	417 594	150 667
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 915	-	130 154	60 164	62 422	15 503
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT						
Charges communes affectées	-	-	-	-	-	-
Transfert de charges aux programmes	152 213	-	91 328	18 266	30 443	12 177
TOTAL	152 213	-	91 328	18 266	30 443	12 177
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS						
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 602 288	-	780 833	175 269	480 017	166 169
TOTAL DES CHARGES	1 606 586	-	742 007	253 699	448 037	162 844
	4 298	-	38 826	78 430	31 980	3 326

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DEL'ACCLAMEUR AU 31 DECEMBRE 2022						
	TOTAL L'ACCLAMEUR	BUREAU	GRANDE HALL	CLUB	ESCALADE	GYMNASTIQUE
PRODUITS						
Ventes de marchandises	32 513	-	17 138	-	15 375	-
Production vendue	899 536	-	477 661	62 550	212 512	146 813
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	932 049	-	494 800	62 550	227 886	146 813
Production stockée	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	589 570	-	313 510	61 632	214 428	-
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	64 940	-	31 220	8 388	20 433	4 900
Autres produits	6	-	1	1	3	1
TOTAL	1 586 565	-	839 531	132 571	462 750	151 713
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	20 792	-	7 533	289	12 970	-
Variation de stock	322	-	702	168	856	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	704 645	-	411 337	100 569	113 401	79 338
Impôts, taxes et versements assimilés	54 451	-	23 765	10 171	14 137	6 378
Salaires et traitements	350 079	-	125 904	56 646	145 284	22 246
Charges sociales	129 913	-	51 149	22 087	47 706	8 971
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	64 743	-	30 198	6 500	22 185	5 860
Dot. provisions sur actif circulant	-	-	-	-	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	43 357	-	14 794	4 653	20 144	3 767
Autres charges	10 513	-	9 587	2	922	2
TOTAL	1 378 817	-	673 565	201 086	377 605	126 561
RESULTAT D'EXPLOITATION	207 748	-	165 966	- 68 515	85 145	25 152
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT						
Charges communes affectées	-	-	-	-	-	-
Transfert de charges aux programmes	207 750	-	124 650	24 930	41 550	16 620
TOTAL	- 207 750	-	- 124 650	- 24 930	- 41 550	- 16 620
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS						
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Charges financiers	-	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 586 565	-	839 531	132 571	462 750	151 713
TOTAL DES CHARGES	1 586 567	-	798 215	226 016	419 155	143 181
	2	-	41 316	- 93 445	43 595	8 532

COMPTES D'EXPLOITATION DSP L'ACCLAMEUR		DSP	REEL 2023					
Conforme annexe 7		(PREV)	2023	hall	club	esc	gym	
		2023	Réel	0201	0202	0203	0204	
		GLOBAL	GLOBAL	0200				
Produits de location	CPTES CPTA							
CA spectacles / concerts	70606100	418 760,00 €	486 099,07 €	- €	198 447,57 €	63 312,55 €	219 962,35 €	4 376,50 €
CA manifestations sportives	70606500	129 700,00 €	120 333,47 €	- €	120 333,47 €	- €	- €	- €
CA congrès / grandes conventions - Halle	70606600	- €	22 440,00 €	- €	22 440,00 €	- €	- €	- €
CA petits congrès / moyennes conventions - Halle		62 500,00 €	55 674,20 €	- €	55 674,20 €	- €	- €	- €
CA conventions / séminaires - Club	70606200	1 360,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CA évènements sociaux		65 000,00 €	63 312,55 €	- €	- €	63 312,55 €	- €	- €
Salle d'escalade	706063XX-70711001	150 000,00 €	219 962,35 €	- €	- €	- €	219 962,35 €	- €
Gymnase		10 200,00 €	4 376,50 €	- €	- €	- €	- €	4 376,50 €
Charges refacturées (brut)		238 940,00 €	232 166,38 €	- €	205 895,61 €	15 927,45 €	10 343,32 €	- €
Spectacles / concerts	706061XX	130 300,00 €	122 776,61 €	- €	122 776,61 €	- €	- €	- €
Manifestations sportives	7060661XX-7060665XX	22 900,00 €	30 974,00 €	- €	30 974,00 €	- €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions	706066XX	85 740,00 €	52 145,00 €	- €	52 145,00 €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires (centre d'affaires)	706062XX	- €	15 927,45 €	- €	- €	15 927,45 €	- €	- €
Événementiels sociaux	70606301	- €	10 343,32 €	- €	- €	- €	10 343,32 €	- €
Soirées VIP - Gouters de Noel pour les CE/CSE	70606700	25 000,00 €	36 966,96 €	- €	8 724,96 €	8 197,00 €	- €	20 045,00 €
Vente bar		13 000,00 €	21 034,85 €	- €	16 163,86 €	- €	4 870,99 €	- €
Vente bar spectacles / concerts	70711-70712-70713	13 000,00 €	21 034,85 €	- €	16 163,86 €	- €	4 870,99 €	- €
Commission nette bar manifestation sportives								
Commission nette restauration	70820001	6 875,00 €	903,27 €	- €	- €	903,27 €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions - Halle		2 275,00 €						
Petits congrès / Moyennes conventions								
Conventions / séminaires - Club		4 600,00 €						
Événementiels sociaux								
Autres produits Location bureau France 3 + autre locataire (2 bureaux)	70800000	14 100,00 €	10 230,00 €	- €	2 030,00 €	8 200,00 €	- €	- €
Autres produits gymnase - Rémunération gestion espaces	70630000	115 000,00 €	123 050,00 €	- €	- €	- €	- €	123 050,00 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		831 675,00 €	910 450,53 €	- €	431 262,10 €	96 540,27 €	235 176,66 €	147 471,50 €
Compensation de service public	74000000	551 000,00 €	622 358,09 €	- €	328 920,40 €	68 517,50 €	219 346,21 €	5 573,98 €
Salle d'escalade		178 000,00 €	190 460,00 €					
Gymnase		- €	- €					
Location(s) Ville		73 000,00 €	78 110,00 €		47 080,00 €	7 062,00 €	23 968,00 €	
Sujétions Service public		300 000,00 €	321 000,00 €		266 430,00 €	54 570,00 €		
Aide de l'Etat	74100000		32 788,09 €		15 410,40 €	6 885,50 €	4 918,21 €	5 573,98 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 382 675,00 €	1 532 808,62 €	- €	760 182,50 €	165 057,77 €	454 522,87 €	153 045,48 €
Produit de gestion courante	758-781		1 647,08 €	- €	- €	- €	1 647,08 €	- €
Reprise PGE	781572		46 481,34 €	- €	11 142,10 €	4 978,38 €	19 534,74 €	10 826,12 €
Transfert de charges courantes	791-7912		21 350,57 €	- €	9 508,33 €	5 232,69 €	4 311,94 €	2 297,61 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs	775		- €	- €	- €	- €	- €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNEL - reprise (2)			69 478,99 €	- €	20 650,43 €	10 211,07 €	25 493,76 €	13 123,73 €
TOTAL PRODUITS (1) + (2)		1 382 675,00 €	1 602 287,61 €	- €	780 832,93 €	175 268,84 €	480 016,63 €	166 169,21 €
Achats - Services extérieurs		360 282,00 €	613 566,53 €	- €	282 906,63 €	111 049,81 €	139 603,40 €	80 006,69 €
fluides énergies combustibles	60611-60612-60613-60614-60615	102 500,00 €	192 997,20 €	- €	90 708,61 €	40 529,44 €	28 949,62 €	32 809,53 €
fournitures diverses (PMO, produits entretiens, fournitures bureau/vêtements travail)	6063XX-60631-60632-6064-60682	26 150,00 €	60 688,94 €	- €	26 331,75 €	7 900,44 €	23 636,55 €	2 820,20 €
services extérieurs - sous-traitance maintenance	611XX-613883-61352-6152-61551-6153	57 630,00 €	162 034,69 €	- €	60 656,91 €	27 258,67 €	42 072,55 €	32 046,56 €
Travaux de gros entretiens (PGE)	6153		46 481,34 €	- €	19 259,67 €	3 108,36 €	21 597,02 €	2 516,29 €
services extérieurs - entretiens + location véhicule	6131-61351-61553-61554	53 278,00 €	7 555,55 €	- €	4 533,33 €	906,67 €	1 511,11 €	604,44 €
services extérieurs - assurances	6161-6163	4 760,00 €	25 377,16 €	- €	12 067,98 €	5 231,79 €	3 860,69 €	4 216,70 €
services extérieurs - divers (documentation générale, colloques, conférences)	6181-6185	1 720,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
services extérieurs - honoraires	6226-6227-6244	6 600,00 €	10 343,34 €	- €	4 851,29 €	2 657,58 €	1 357,57 €	1 476,90 €
services extérieurs - publicité, communication, internet, réseaux sociaux	623	45 000,00 €	8 690,52 €	- €	5 030,52 €	2 294,11 €	1 163,16 €	202,73 €
services extérieurs - déplacements, missions, frais de réception	6251-6257	2 310,00 €	1 870,50 €	- €	197,34 €	41,00 €	1 607,33 €	24,83 €
services extérieurs - téléphonie, affranchissement, services bancaires	6261-6262-6278	21 900,00 €	24 962,51 €	- €	14 304,97 €	2 619,53 €	6 291,64 €	1 746,37 €
services extérieurs - enlèvement ordures, cotisations fédérations patronales	628-6281	6 850,00 €	7 152,27 €	- €	4 363,37 €	746,66 €	1 544,46 €	497,78 €
services extérieurs - personnel intérimaires	6211	31 584,00 €	65 412,51 €	- €	40 600,89 €	17 755,56 €	6 011,70 €	1 044,36 €
Achats sur refacturation		169 150,00 €	177 509,55 €	- €	117 700,60 €	18 239,20 €	25 856,69 €	15 713,06 €
achats sur refacturation spectacles / concerts	604001XX	66 600,00 €	79 209,11 €	- €	79 209,11 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation manifestations sportives	604005XX	10 600,00 €	14 530,71 €	- €	14 530,71 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation congrès / grandes et moyennes conventions - Halle	604006XX	57 800,00 €	18 340,89 €	- €	18 340,89 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation conventions / séminaires - Club	604002XX	6 500,00 €	11 797,92 €	- €	- €	11 797,92 €	- €	- €
achats sur refacturation activité escalade	604003XX-60711001	6 500,00 €	25 856,69 €	- €	- €	- €	25 856,69 €	- €
achats sur refacturation soirées Vip et gouters de Noel	604007XX	21 150,00 €	27 774,23 €	- €	5 619,89 €	6 441,28 €	- €	15 713,06 €
Achats marchandises bar	6037-60711-60712	10 000,00 €	1 437,44 €	- €	6 339,48 €	550,44 €	5 452,48 €	- €
Impôts et taxes	63	54 750,00 €	50 081,85 €	- €	20 154,57 €	8 804,63 €	15 347,32 €	5 775,33 €
Personnel	64	553 000,00 €	504 515,50 €	- €	178 779,43 €	85 998,40 €	199 928,82 €	39 808,85 €
Direction		110 000,00 €	- €					
Technique		207 000,00 €	- €					
Administratif		80 000,00 €	- €					
Sport escalade		156 000,00 €	- €					
Redevance		585,00 €	2 343,04 €	- €	270,03 €	270,00 €	1 803,01 €	- €
Droit d'entrée sur les biens de retour non amortis lors du précédent contrat			- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance annuelle fixe d'exploitation	6511	15,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance radiofréquence, sacem	651	570,00 €	1 512,45 €	- €	270,00 €	270,00 €	972,45 €	- €
Créance irrécouvrable et charges de gestion courante	6541-658-68174		830,59 €	- €	0,03 €	- €	830,56 €	- €
Charges de structure (cf onglet frais structure)	655-6611	90 000,00 €	152 213,17 €	- €	91 327,90 €	18 265,58 €	30 442,63 €	12 177,06 €
Provisions GER (détail dans l'onglet GER)	6559-6815-681572	38 160,00 €	40 237,79 €	- €	13 463,72 €	4 646,64 €	18 624,64 €	3 502,79 €
Provisions pour Renouvellement lissées sur 5 ans (détail dans l'onglet amortissement)	681XX		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations amortissements de caducité lissés sur 5 ans (détail dans l'onglet tableau d'amortissement)	68119	64 375,00 €	64 681,15 €	- €	31 064,22 €	5 873,98 €	21 883,09 €	5 859,86 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3)		1 340 302,00 €	1 606 586,02 €	- €	742 006,58 €	253 698,68 €	448 037,12 €	162 843,64 €
CHARGES FINANCIERE (4) garantie à 1ere demande à hauteur de 100 000€		1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES avec amortissements (3) + (4) + (5)		1 341 302,00 €	1 606 586,02 €	- €	742 006,58 €	253 698,68 €	448 037,12 €	162 843,64 €
Résultat courant avant IS		41 373,00 €	- 4 298,41 €	- €	38 826,35 €	- 78 429,84 €	31 979,51 €	3 325,57 €

. Evolution du résultat d'exploitation de L'Acclameur



IV. A. 1. Produits et charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2023

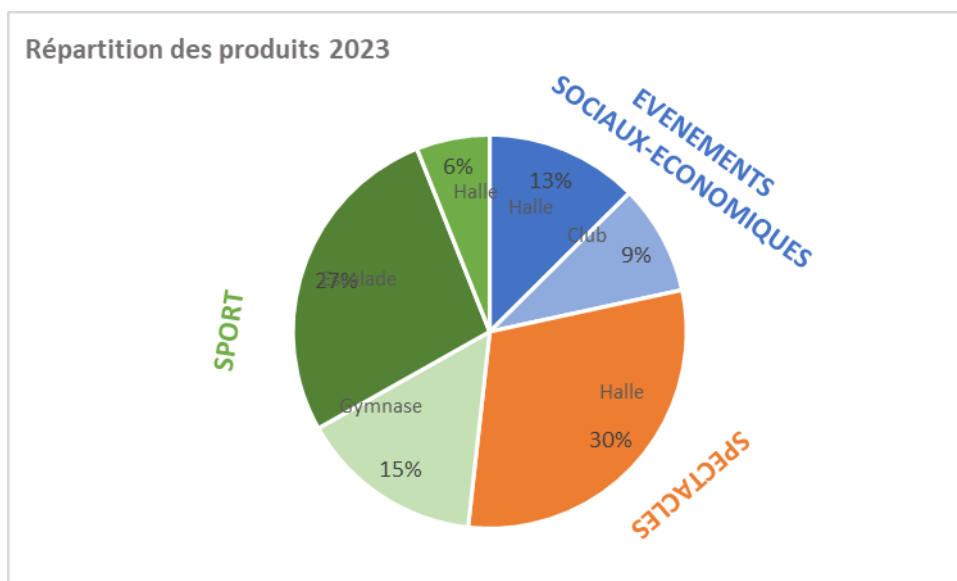
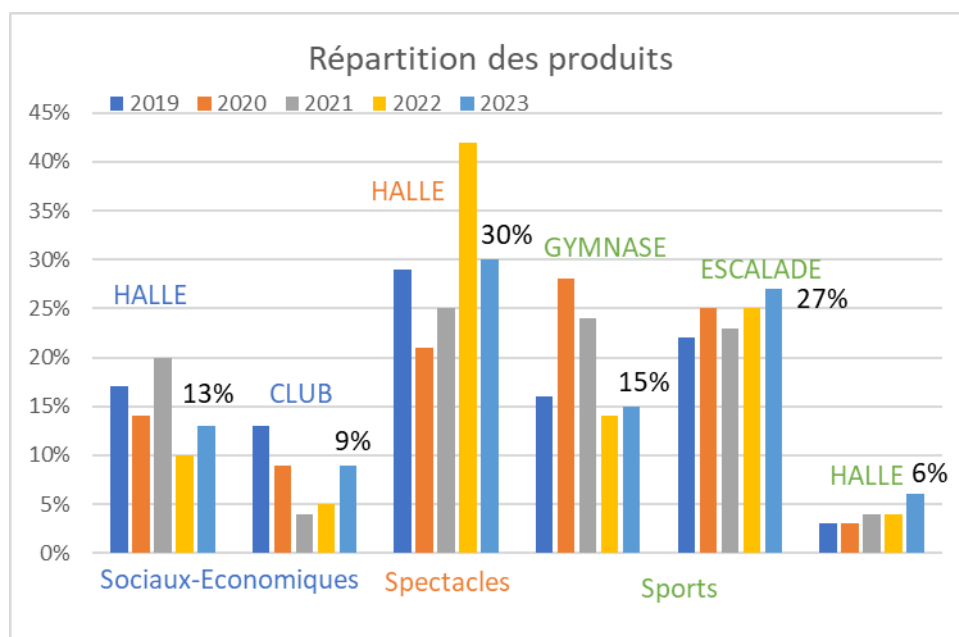
IV. A. 1. a) Produits d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2023

L'Acclameur a généré un chiffre d'affaires global de 910 450 € en 2023 contre 927 804 € en 2022. Il est à noter que l'activité de l'Acclameur, du Club et de la SAE permettent de stabiliser le chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente (-1.88%) et ce malgré une baisse des spectacles du fait que l'activité ne bénéficie plus des reports institués par la crise sanitaire.

A ce chiffre d'affaires s'ajoute le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 589 570 € en 2023 (identique à l'année 2022), le bouclier tarifaire pour 32 788,09 € et les produits divers (*transferts de charges, produits divers et de gestion courante*).

EVOLUTION DES RECETTES	2022	2023	évo
Gymnase	123 050,00 €	127 426,50 €	3,56%
Escalade	227 886,22 €	235 176,66 €	3,20%
Halle - Evènement sportifs	38 820,00 €	53 414,00 €	37,59%
Halle - Spectacles et concerts	363 418,79 €	259 273,94 €	-28,66%
Halle - Evènements socio économiques	89 557,90 €	107 819,20 €	20,39%
Club	46 433,54 €	79 240,00 €	70,65%
Soirée VIP - Noël	30 438,04 €	36 966,96 €	21,45%
Autres Locations (France Télévision)	8 200,00 €	8 200,00 €	0,00%
Subventions pour sujétions service public	589 570,00 €	589 570,00 €	0,00%
Divers, autres produits	69 190,39 €	105 200,35 €	52,04%
	1 586 564,88 €	1 602 287,61 €	0,98%

Historique des produits

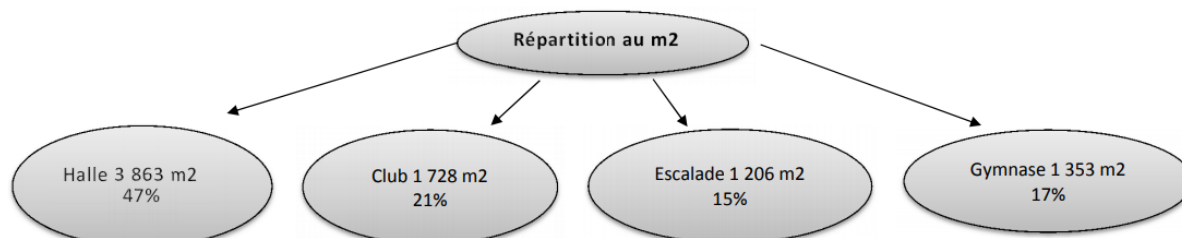


IV. A. 1. b) Charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2023

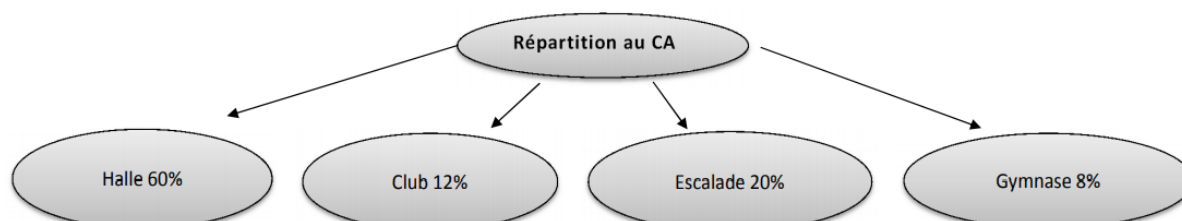
Pour mémoire, il est rappelé la répartition des charges communes indirectes de L'Acclameur (définie dans l'annexe 7 du contrat de DSP) :

les budgets et le compte d'exploitation sont répartis en fonction des 4 pôles d'activités de L'Acclameur (Grande Halle 0201, Club 0202, Escalade 0203, Gymnase 0204).

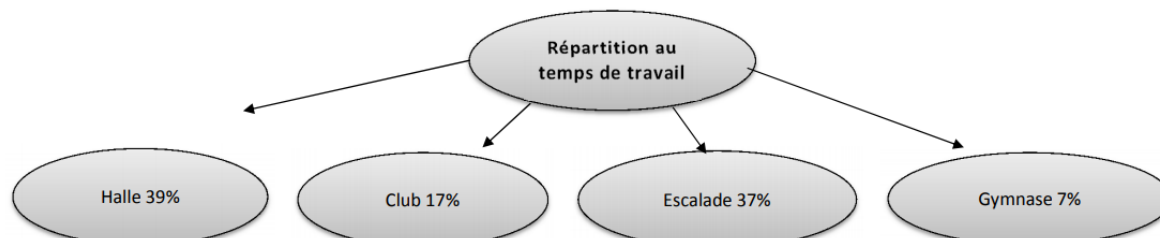
CHARGES LIEES AU BATIMENT (Consommables, maintenance, entretiens, assurances, impôts CET, taxes ordures)



CHARGES LIEES AU CHIFFRE D'AFFAIRE (Téléphonie, communication, Charges de structure, enlèvement ordures, véhicules)



CHARGES DE PERSONNEL ou LIEES AU PERSONNEL (Formation, déplacement, missions), répartition au prorata du temps de travail par pôle



EVOLUTION DES CHARGES	2023	HALLE 0201	CLUB 0202	ESCALADE 0203	GYMNASE 0204	2023-2022
Achats de marchandises	25 623 €	6 212 €	1 081 €	18 330 €	-	23%
Variation de stocks	-6 760 €	128 €	-531 €	-6 357 €	-	-2199%
Autres achats et charges externes	773 651 €	400 606 €	129 290 €	148 035 €	95 720 €	10%
Impôts et taxes	50 082 €	20 155 €	8 805 €	15 347 €	5 775 €	-8%
Salaire et traitements	369 584 €	127 998 €	62 352 €	151 004 €	28 230 €	6%
Charges sociales	134 931 €	50 782 €	23 646 €	48 924 €	11 579 €	4%
Dot amortissement	64 681 €	31 064 €	5 874 €	21 883 €	5 860 €	0%
Dot provisions sur actifs circulant	0 €					
Dot provisions pour risques et charges	40 237 €	13 464 €	4 646 €	18 624 €	3 503 €	-7%
Autres charges	2 343 €	270 €	270 €	1 803 €		-78%
Transfert de charges et dot provisions pour renouvellements	152 214 €	91 328 €	18 266 €	30 443 €	12 177 €	-27%
	1 606 586 €	742 007 €	253 699 €	448 036 €	162 844 €	1%

EVOLUTION DES CHARGES	2022	HALLE 0201	CLUB 0202	ESCALADE 0203	GYMNASE 0204
Achats de marchandises	20 792 €	7 533 €	289 €	12 970 €	-
Variation de stocks	322 €	-702 €	168 €	856 €	-
Autres achats et charges externes	704 645 €	411 337 €	100 569 €	113 401 €	79 338 €
Impôts et taxes	54 451 €	23 765 €	10 171 €	14 137 €	6 378 €
Salaire et traitements	350 080 €	125 904 €	56 646 €	145 284 €	22 246 €
Charges sociales	129 913 €	51 150 €	22 087 €	47 705 €	8 971 €
Dot amortissement	64 744 €	30 440 €	6 258 €	22 185 €	5 861 €
Dot provisions sur actifs circulant	-	-	-	-	-
Dot provisions pour risques et charges	43 357 €	14 794 €	4 653 €	20 144 €	3 766 €
Autres charges	10 513 €	9 587 €	2 €	922 €	2 €
Transfert de charges et dot provisions pour renouvellements	207 750 €	124 650 €	24 930 €	41 550 €	16 620 €
	1 586 567 €	612 398 €	206 142 €	351 429 €	143 182 €

Focus sur l'impact des contraintes

Depuis août 2023, deux parkings sur le site de l'Acclameur sont occupés par des communautés des gens du voyage posant des problématiques de stationnement, de sécurité et d'image. Globalement, le stationnement a été contraint sur 6 mois de l'année en 2023.

1) Stationnement et Sécurité

Les parkings disposent de 750 places, ce qui est peu lorsqu'une manifestation a lieu. En effet, la fréquentation des événements est très bonne avec des jauges entre 1500 et 2500 personnes. De plus, durant l'ouverture de la verticale et du gymnase les soirs de 17h à 21h et 22h, ce sont entre 150 et 200 places qui sont occupées. Les parkings sont alors très vite inaccessibles et insuffisants.

L'occupation de ces parkings empêche les spectateurs ou visiteurs d'accéder librement et facilement aux bâtiments du site de l'Acclameur. Aussi, nos clients se stationnent où ils peuvent et parfois sur le long de la voie provoquant des perturbations à la circulation, et/ou à proximité des fossés, ce qui a entraîné des chutes de ces mêmes véhicules et l'obligation de l'intervention d'une dépanneuse bloquant là-encore la circulation.

Par ailleurs, les personnes de ces communautés, particulièrement les enfants, essaient de se faufiler à l'intérieur des bâtiments entraînant une insécurité tant pour les spectateurs-visiteurs que pour les personnes travaillant sur le site. Pour éviter cette problématique et rassurer notre clientèle, nous avons dû engager plus d'agents de sécurités, provoquant un surcoût de nos charges.

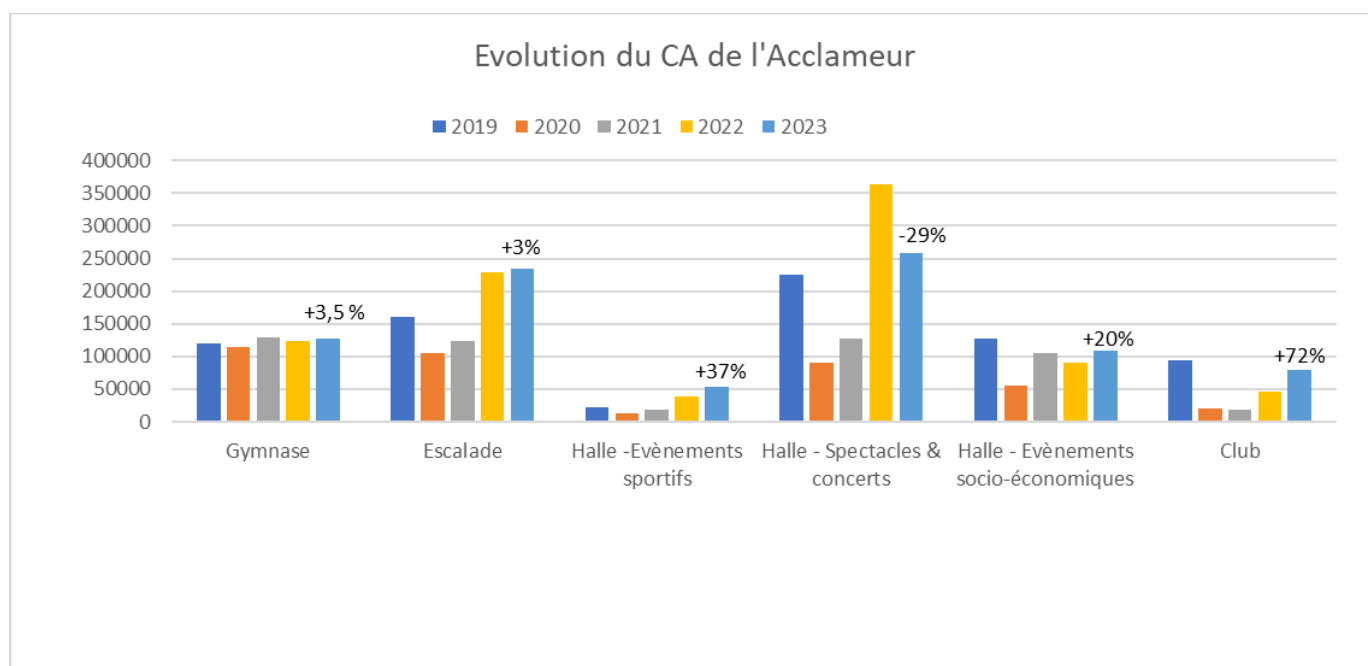
2) L'image

Nous ne comptons plus les retours négatifs de notre clientèle sur leur venue à l'Acclameur. Ils ne peuvent se stationner, des voitures sont abîmées, ils ont parfois peur. Cette mauvaise image, due à l'occupation du site par les gens du voyage, est relayée sur différents réseaux de communication entraînant mauvaises notes et mauvaises presses.

Cette mauvaise image ne provient pas que du problème de stationnement. Les déchets qui envahissent ce lieu, les excréments devant les portes et les odeurs d'urines creusent notre image. Sans compter les différentes dégradations régulières.

Enclenché dans une dynamique positive, depuis la sortie du Covid, L'Acclameur est fortement impacté par ces difficultés. Cela nuit fortement à notre rayonnement et la qualité de nos prestations en est naturellement impactée. Il ne faut pas négliger l'effet à court et moyen terme de ces contraintes et considérer qu'elles auront une influence non négligeable dans le futur si aucune solution n'est trouvée.

- Evolution des chiffres d'affaires :



Etat des variations du patrimoine immobilier

En [ANNEXE 13](#) du présent rapport est présentée la mise à jour de l'état des lieux.

Inventaires des biens de retour et de reprise

En [ANNEXE 14](#) du présent rapport est présenté l'inventaire des biens de retour et de reprise.

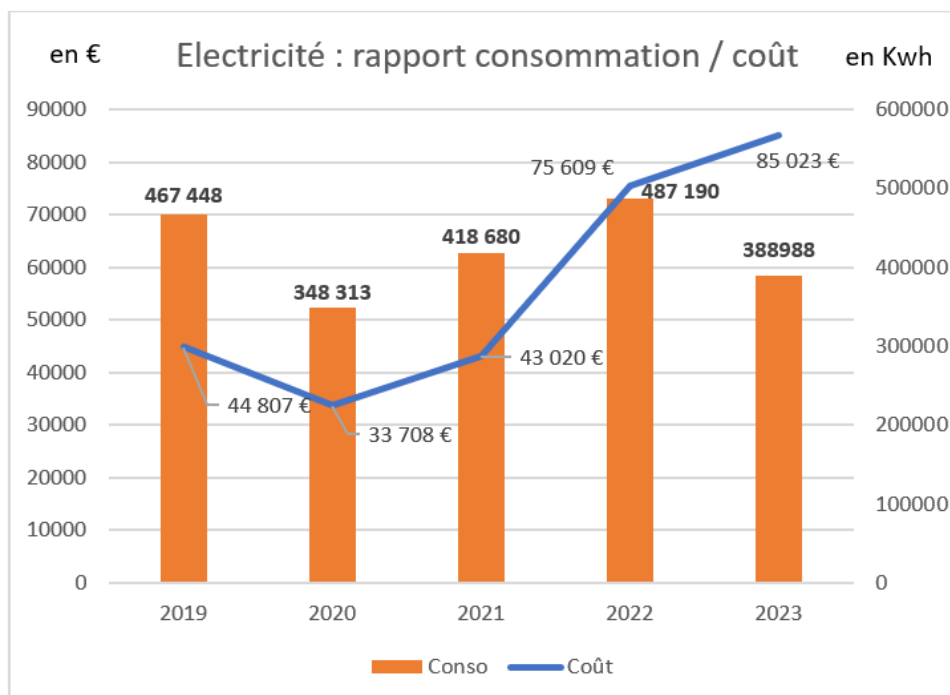
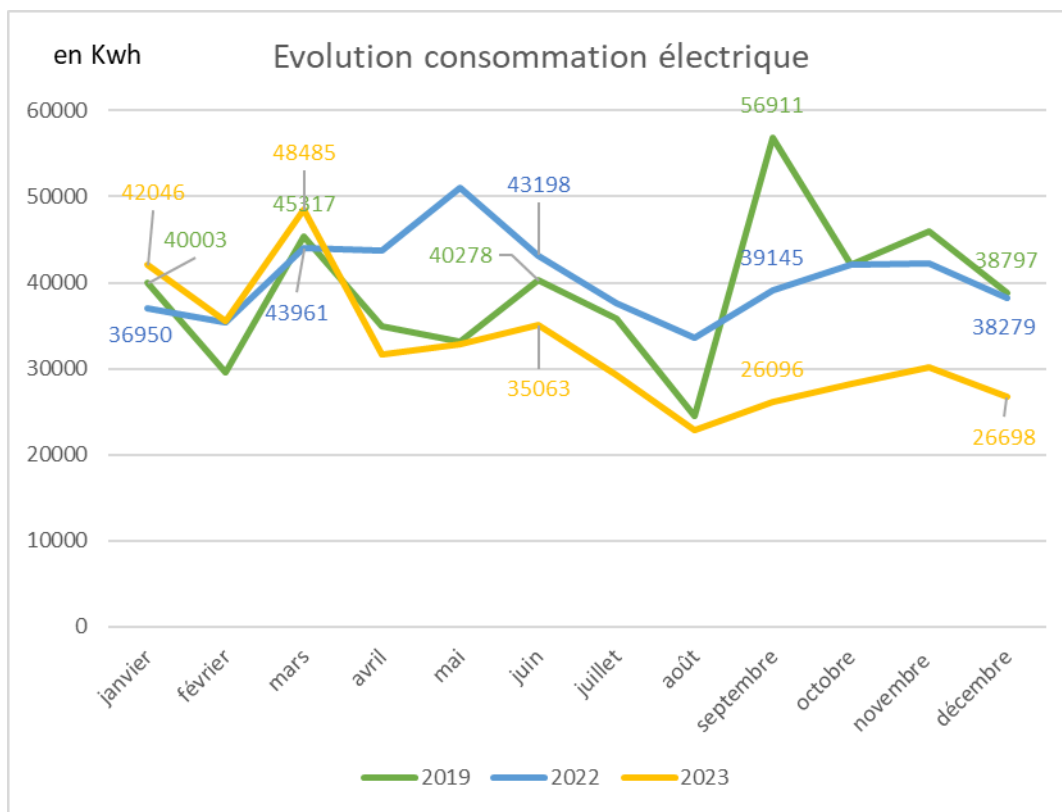
V. SUIVI D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Selon l'article 22.2. du contrat de DSP, le délégataire est tenu d'inscrire son exploitation dans une démarche environnementale conforme et compatible avec les ambitions de la Ville en cette matière pour le Centre.

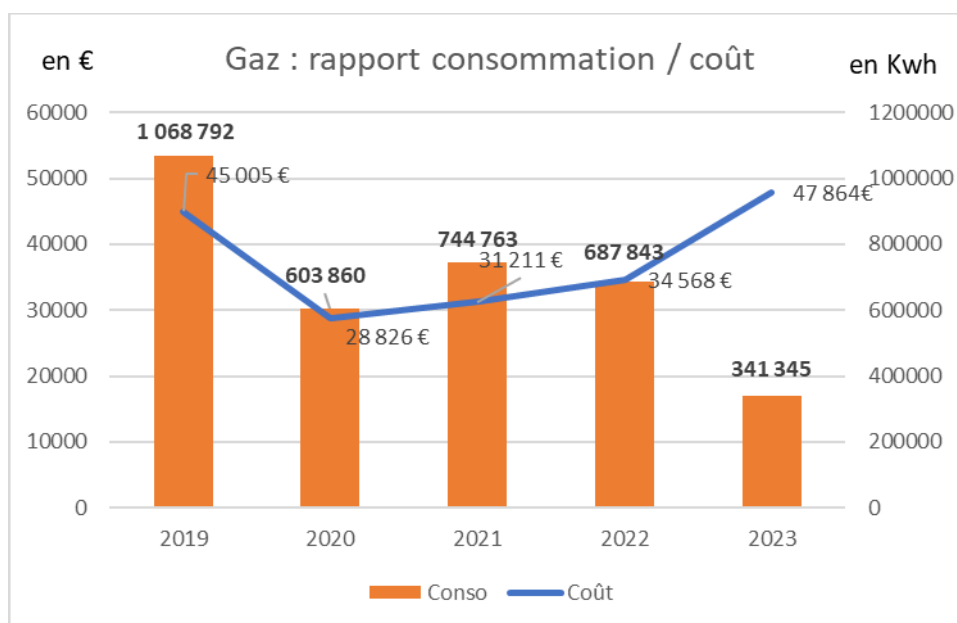
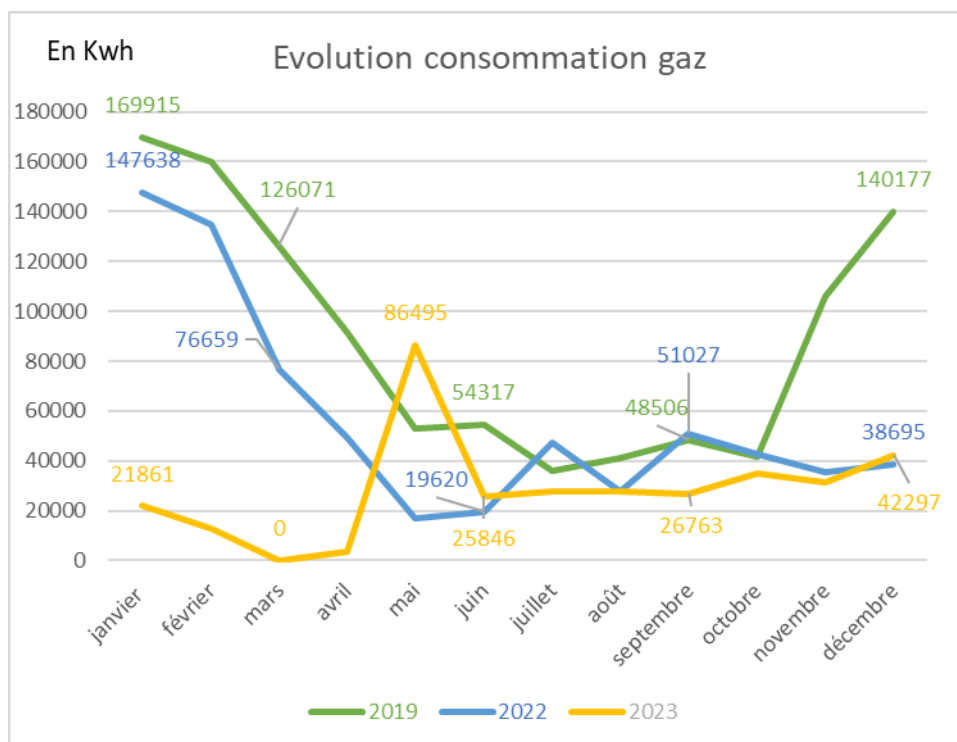
V. A. Analyse de la consommation des fluides

Il est tenu un suivi des consommables de L'Acclameur mois par mois pour neutraliser les dérives éventuelles.

Suivi électricité L'Acclameur (cf annexe 16)



Suivi gaz L'Acclameur (cf annexe 16)



Malgré une évolution maîtrisée de la consommation électrique, -20 % par rapport à l'année précédente et -16% par rapport à 2019, année de référence, et une baisse notable de la consommation de gaz, -50% par rapport à 2022 et -68% sur la même période de référence, l'Acclameur subit la forte augmentation des coûts de l'énergie :

- Electricité : +90% par rapport à 2019, +12% par rapport à 2022 (tenant compte du bouclier tarifaire pour un montant de 18 695 €)
- Gaz : +6% par rapport à 2019, +38% par rapport à 2022 (tenant compte du bouclier tarifaire pour un montant de 14 092€)

L'Acclameur	conso annuel kwh 2023	cout 2023	cout au kwh 2023	conso annuel kwh 2022	cout 2022	cout au kwh 2022	Evolution cout du kwh	Evolution conso en kwh	Evolution cout de la conso
Elec Accl	388 988	85 023 €	0,22 €	487 286	75 609 €	0,16 €	0,06 € 40,87%	-98 298 -20,17%	9 414,00 € 12,45%
Gaz Accl	341 345	47 865 €	0,14 €	687 843	34 568 €	0,05 €	0,09 € 179,02%	-346 498 -50,37%	13 296,80 € 38,47%

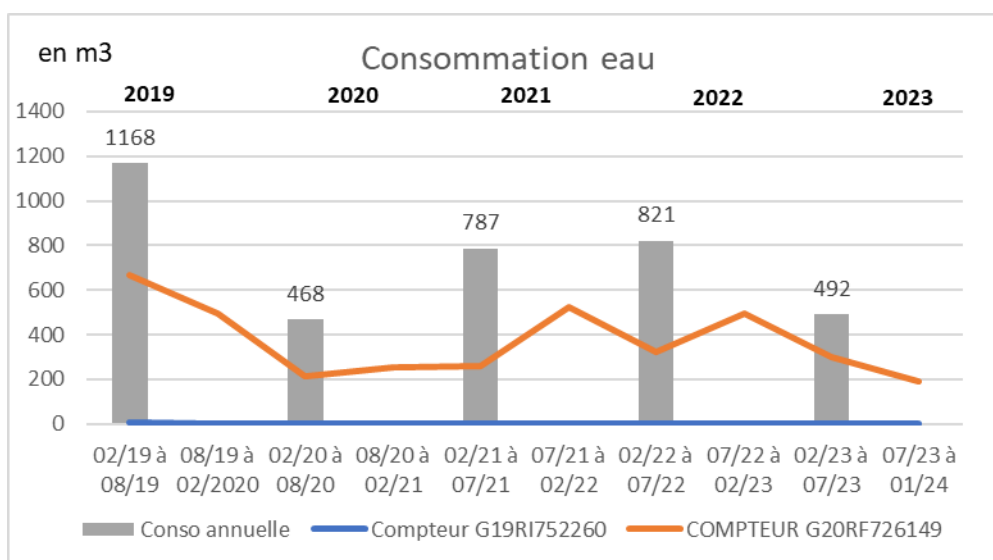
La chaudière bois a pu être utilisée sur l'ensemble des mois froids de l'année 2023.

Le coût total des investissements sur la chaudière bois en 2023 est de 32 K€, livraisons de copeaux de bois compris et se réparti de la façon suivante :

- Coût travaux : 10 397,86 € dont un audit de 2 016,16 €
- Coût copeaux : 21 606,32 €

Le changement des luminaires avec un passage en éclairage LED dans le Gymnase, et l'achat de projecteurs LED pour la Grande Halle ont permis d'éviter l'allumage complet pendant le travail des équipes techniques. Une diminution de la consommation a été constatée de 98 202 KWh (-20%) soit environ 21 600 €.

Suivi eau L'Acclameur



- Les efforts entamés sur nos consommations, en lien avec les économies à opérer et dans une démarche RSE, se constatent aussi avec l'eau. En avril 2023, la mise en fonctionnement du système de récupération d'eau alimentant les toilettes nous permettent de diminuer la consommation de l'eau de 40% par rapport à 2022.

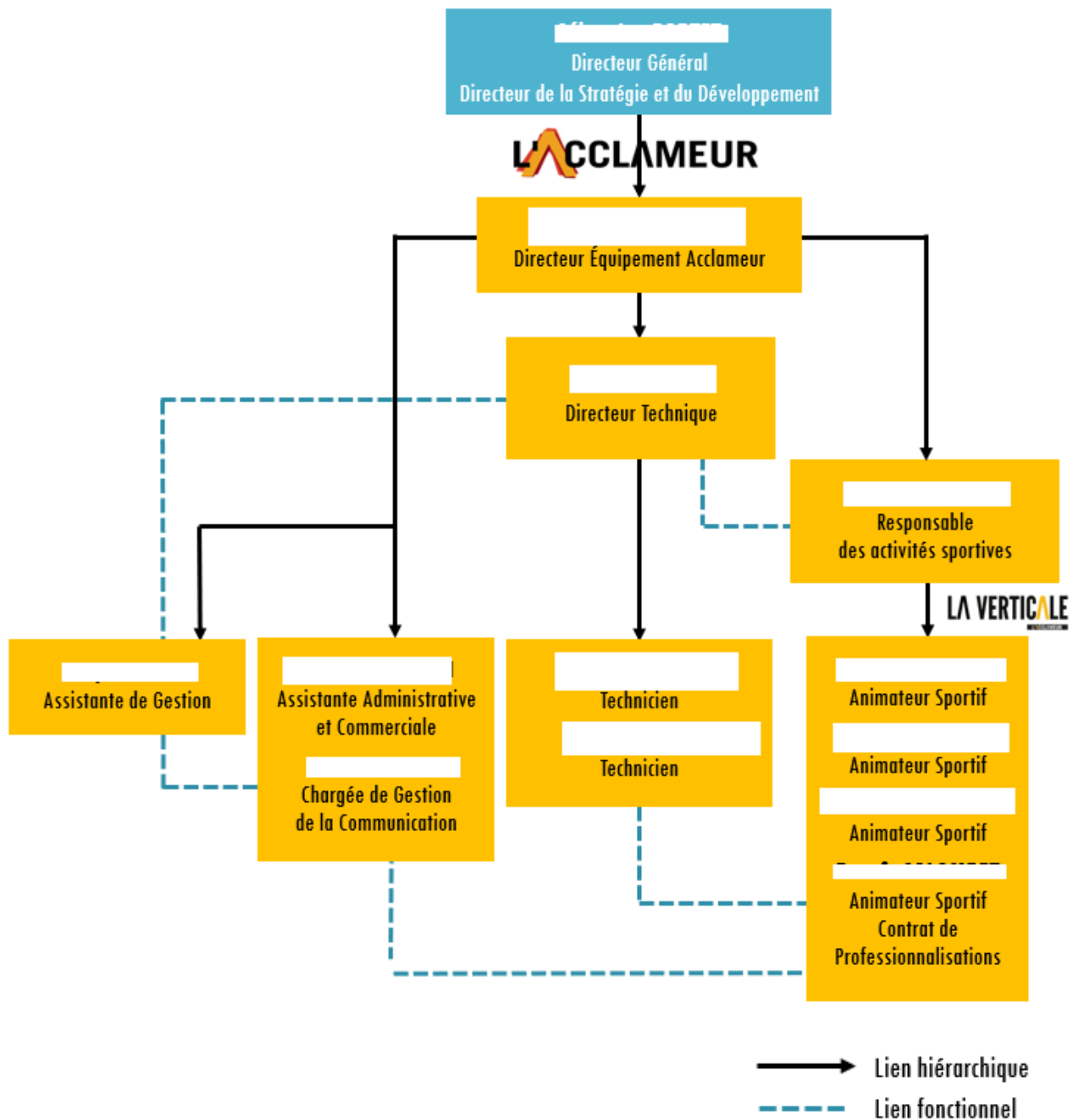
V. B. Gestion des déchets

Les moyens mis en place à L'Acclameur pour la gestion des déchets :

- Destratificateurs thermiques : afin d'améliorer le confort thermique et d'optimiser les charges de chauffages, la SO SPACE a équipé l'Acclameur de destratificateurs thermiques. Le chauffage étant assuré par des radiateurs radiants positionnés au plafond la chaleur stagnait, les destratificateurs thermiques pulsent l'air chaud au niveau du sol permettant ainsi de répartir cet air au niveau des spectateurs.
- LED : remplacement au fur et à mesure de leur changement des ampoules classiques par des LED et mise en place d'allumage par détection de mouvement dans les espaces de passage.

VI. LES MOYENS HUMAINS

VI. A. Organigramme de L'Acclameur au 31/12/2023



VI. B. Descriptif des postes

Le Directeur de l'Équipement :

Est responsable de l'activité déployée sur le site de L'Acclameur, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, organisation de l'activité et gestion de l'exploitation de L'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières... dans l'objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités. Ses missions :

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation...) de la So Space notamment de la partie L'Acclameur.
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements...).
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation...).
- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation.
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution.
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de L'Acclameur.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de L'Acclameur.
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel.
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de L'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnase, salle d'escalade, Club de L'Acclameur...).
- Est responsable de la sécurité du site.

Le Directeur Technique :

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, il participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de L'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients.

Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires.

Il coordonne les activités des différents services techniques.

Le Directeur Technique a en outre pour mission :

- Etudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences...) et les moyens techniques, artistiques... établir le plan de salle.
- Coordonner l'activité de l'équipe technique.
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire.
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement.
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence...) et financer (note de frais...) du projet.
- Recruter du personnel technique, selon les besoins et constituer les équipes.
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire.

- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage.
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location...).
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'Équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et la mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail pour tout le personnel technique.

L'Assistante de Gestion Administrative et Comptable :

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, elle assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement.

Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au Centre de L'Acclameur.

Ses missions :

- Assurer le suivi budgétaire, la saisie et l'édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la Direction de L'Acclameur que pour la Direction Administrative et Financière de la So Space.
- Elaborer et suivre les documents de gestion et de reporting.
- Assurer la gestion administrative du personnel.
- Suivre les relations clients et fournisseurs.
- Prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel...) ou d'évènement spécifiques (organisation de séminaires, salons...).
- Veiller au respect des dispositions conventionnelles (contrat DSP) et légales pour les missions qui la concerne.
- Organiser et coordonner les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale :

Sous la responsabilité du Directeur de l'Équipement, elle assure les missions de chargée de promotion, prospection clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction.

Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réception traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de La Verticale.

Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

L'Assistante Administrative et de communication :

Sous la responsabilité du Directeur de l'Équipement, elle réalise des tâches administratives, assure la relation clients, participe à l'accueil du public : renseignements, standard téléphonique. Elle assure l'accueil des Partenaires lors des événements ainsi que les prospects.

Elle participe à la commercialisation des différents espaces. Elle anime l'activité communication et commerciale au sein de l'entreprise : suivi des commandes, de la conception, de la fabrication et de la diffusion (graphiste, imprimeur, diffuseur) des supports de communication, suivi, proposition et réalisation des documents de présentation, imagine et crée les supports de communication : flyer, dépliant, plaquette commerciale.

Elle participe à l'actualisation des sites internet, pour promouvoir notre activité sur le web. Développe les différents supports de communication de commercialisation, la notoriété au sein des communautés web (community manager).

Elle vient en soutien aux assistantes administratives, commerciales et de gestion.

Elle participe aux permanences bars - travail ponctuel le soir et le week-end selon les plannings établis.

Deux Techniciens Polyvalents :

Sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Etablissement, ils :

- Participent, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur.
- Participent à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participent à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à dispositions des espaces, inventaires.
- Assurent une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peuvent assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en l'absence du Directeur Technique.
- Mettent en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Déterminent les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Déchargent/chargent, opèrent les montages/démontages/réglages, utilisent les moyens de manutention.
- Respectent les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mis en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assistent le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.
- Opèrent les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses...).
- Accueillent les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.
- Ils peuvent également être appelés à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.
- Utilisent un engin nécessitant une habilitation :
 - CACES R 386 (plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
 - CACES R 389-3 (chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 Kg)
- Réalisent des interventions nécessitant une habilitation électrique, travaux hors tension (BS, BE manœuvre).

L'Animateur Sportif/Responsable des activités sportives :

Sous la responsabilité du Directeur d'Etablissement, il organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de L'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (La Verticale, le dojo, la salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade, La Verticale de L'Acclameur.

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure.
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances.
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs.
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique.
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité.
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées.
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions.
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité.
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humains aux différentes manifestations sportives.
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir es plannings d'usage.
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires.
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le Directeur d'Equipeement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les trois Animateurs Sportifs :

Sous la responsabilité du Responsable des activités sportives, ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou d'entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation...) dans le respect des règles de sécurité des personnes.

Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportif selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des activités sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Il porte le titre de **Chef Ouvreur**.

L'ensemble de l'équipe de L'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein au 31 décembre 2023. Un collaborateur a intégré La Verticale en contrat de professionnalisation (alternance de novembre 2023 à mai 2024).

L'équipe est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans les enceintes du Centre de L'Acclameur.

VI. C. Masse salariale du délégataire au 31 décembre 2023

Mise à jour de l'annexe 12 du contrat de DSP :

Intitulé du poste	Qualification	Statut	Date d'embauche	Ancienneté au 31/12	Date de fin de contrat	Type de contrat	Formation
Directeur d'Etablissement	Position : 3.1 – coef : 170	Cadre	01/09/2021	2 ans		CDI	Hygiène alimentaire, formation licence IV, licences de spectacles
Assistante de Gestion Administrative	Position : 3.2– coef : 450	ETAM	01/09/2022	1 an		CDI	Logiciel SAGE 100 module gestion commerciale, contrôle financier des délégations de service public
Assistante Administrative et Commerciale	Position : 2.1 – coef : 275	ETAM	02/09/2019	4 ans		CDI	
Assistante Administrative et communication	Position : 2.1 – coef : 275	ETAM		3 mois		CDI	
Directeur Technique	Position : 2.3 – coef : 150	Cadre	02/07/2012	11 ans		CDI	SST, recyclage électrique, SSIAP 1, CACES R486 PEMP A et B, chariot Cat 3R389, sécurité aménagée pour les représentations publiques (licence 1 ^{ère} catégorie)
Technicien polyvalent 1	Position : 1.1– coef : 240	ETAM	03/09/2012	11 ans		CDI	SST, recyclage électrique, SSIAP 1, CACES R486 PEMP A et B, chariot Cat 3R389
Technicien polyvalent 2	Position : 1.1– coef : 240	ETAM	01/07/2019	4 ans		CDI	SST, recyclage électrique, SSIAP 1, CACES R486 PEMP A et B
Agent Technique de nettoyage	Position : 2.1 – coef : 275	ETAM					
Responsable des activités sportives	Position : 3.2 – coef : 450	ETAM	15/09/2014	9 ans		CDI	SST, CACES R486 B, BEES Escalade, Sport sur prescription médicale niveau 1
Chef ouvrier S.A.E	Position : 1.2– coef : 250	ETAM	05/09/2016	7 ans		CDI	SST, CACES R486B
Animateur sportif	Position : 1.2– coef : 250	ETAM	01/12/2017	6 ans		CDI	SST, CACES R486B, passeport rouge, ouvrier de compétition niveau 1
Animateur sportif	Position : 1.2– coef : 250	ETAM	03/04/2017	6 ans		CDI	SST, CACES R486B

Convention collective SYNTEC.

VI. D. Charges de personnel

Mise à jour de l'annexe 7 du contrat de DSP :

CHARGES DE PERSONNEL 2023			
Filières	Fonctions		Nbre de poste équivalent temps plein
Direction	Cadre	Directeur d'Etablissement	1
Administratif	Agent de maîtrise	Assistante de gestion administrative	1
Administratif	Employé	Assistante Administrative et Commerciale	1
Administratif	Employé	Assistante de communication	1
Technique	Cadre	Directeur Technique	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Sports	Agent de maîtrise	Responsable des activités sportives	1
Sports	Employé	Animateur sportif/Ouvreur	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
			10

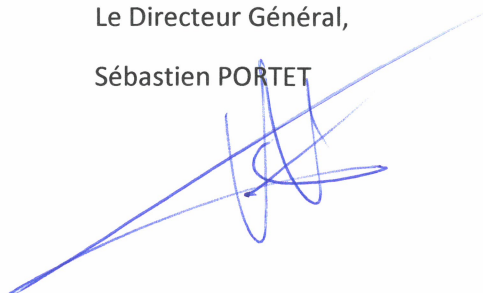
MASSE SALARIALE Charges sociales incluses (hors taxes sur les salaires)	504 515 €
---	------------------

Etabli à Niort, le 31 mai 2024

Pour la SO SPACE

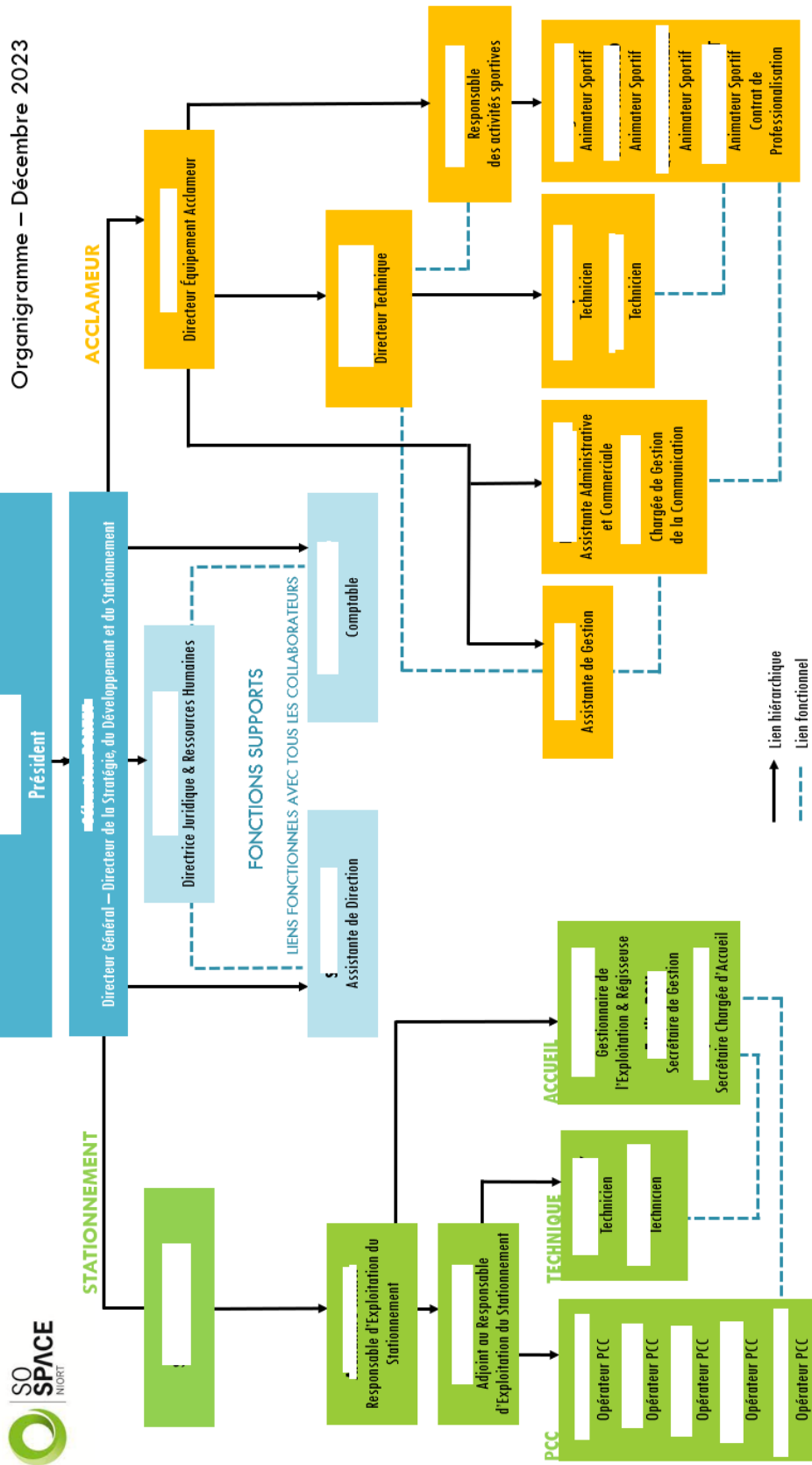
Le Directeur Général,

Sébastien PORTET



VII. TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la So Space au 31/12/2023.....	45
Annexe 2 : Tarifs location L'Acclameur	46
Annexe 3 : Planning d'utilisation du gymnase.....	50
Annexe 4 : Projet pédagogique de l'école d'escalade La Verticale	51
Annexe 5 : Planning et tarifs de La Verticale	61
Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2023	63
Annexe 7 : Rapport Digital 2023.....	62
Annexe 8 : Provisions Gros Entretien.....	69
Annexe 9 : Immobilisations (nouveaux & renouvellements)	70
Annexe 10 : Contrat de maintenance AMELEC	71
Annexe 11 : Etat général des ouvrages et des biens délégués et Inventaire	85
Annexe 12 : Compte de résultat 2023 selon DSP	107
Annexe 13 : Etat des variations du patrimoine immobilier	108
Annexe 14 : Inventaire des biens de retour et de reprise	112
Annexe 15 : Contrat de location de L'Acclameur	113
Annexe 16: Données énergétiques	121



2023 - Grille tarifaire de la salle Verticale de l'Acclameur

Tarifs votés au CM du 13/12/2022

I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC				
	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT				
Abonnement	263 €	306,00 €	359,00 €	418,00 €
Demandeurs d'emplois	/	268,00 €	/	360,00 €
Etudiants - 26 ans	/	182,00 €	/	268,00 €
NIORT				
QF 10 > 12	240 €	284,00 €	337,00 €	396,00 €
QF 7 > 9	161 €	193,00 €	235,00 €	284,00 €
QF 4 > 6	112 €	133,00 €	171,00 €	204,00 €
QF 1 > 3	86 €	102,00 €	123,00 €	145,00 €
Etudiants - 26 ans	/	102,00 €	/	145,00 €
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL				
HORS NIORT				
	150 €	176,00 €	/	
NIORT				
	128 €	150,00 €		
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE				
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	
à l'unité	10,00 €	12,00 €	11,00 €	
par carnet de 10 tickets	80,00 €	102,00 €	91,00 €	
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end		5,00 €		

* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement

II. GROUPES - TARIFS TTC

II.2 GROUPES avec encadrant SO SPACE	
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	20,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	15,00 €
Cours particulier 1 h	54,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h	7,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	10,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	22,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	40,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	80,00 €
II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA) - MATERIEL NON COMPRIS	
prix par personne jusque 9 créneaux	5,00 €
prix par personne à partir de 10 créneaux	4,00 €

III. CLUBS NIORTAIS - TARIFS TTC

prix par adhérent et par an	150,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	69,00 €

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF - TARIFS TTC

prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	220,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	200,00 €

V. Matériel - TARIFS TTC

location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurance pour 1 séance	3,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurance)	5,00 €

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale -TARIFS TTC

Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	13,00 €
--	---------

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public. Par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué,

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile,

Abonnement famille : gratuité pour le 4ème membre de la même famille (pour un tarif de -15 ans)

"Les adhérents des clubs d'escalade de Niort, ayant leur siège social à Niort et adhérents à Niort Associations, bénéficieront d'un tarif préférentiel pour accéder à la SAE en dehors des créneaux mis à disposition du club. Chaque adhérent devra ainsi payer la différence entre le tarif plein hors Niort et le coût de cotisation payé au club concerné.

2023 - Tarifs HT applicables à la location de la Salle de Gymnase et d'escalade

Tarifs votés au CM du 13/12/2022

	Prix/ Jour	Nombre de personnes max (debout)
Location du gymnase seul	2 678,00 €	1500
Complément d'événements d'entreprises ou sportifs organisés dans la Halle événementielle	2 356,00 €	1500
Montage / Démontage	427,00 €	
Mise en configuration (tous types)	482,00 €	

Location aux associations sportives (tarif social) - prix HT/heure	24,00 €
--	---------

	Prix/ Jour
Location de la SAE	3 000,00 €
Montage / Démontage	857,00 €
Mise en configuration (tous types)	1 285,00 €

Autres prestations et remise

Service Incendie et Assistance aux Personnes

Sécurité

Premiers secours

Hôtesse, vestiaires

Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

2023 - Grille tarifaire équipements et services de LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT

Tarifs votés au CM du 13/12/2022

I.1. Manifestations culturelles

Tarifs HT 2023

Tarif de location de la Halle pour manifestations culturelles conformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat de DSP		12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti défini selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
Location de la salle pour producteurs de spectacles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 personnes assises en placement libre + 24 emplacements PMR - tout inclus (sécurité, protection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement fosse pour une jauge maximum de 2 000 personnes + 2 plateformes PMR - Vacation sécurité 5h pour 1 chef, 4 fouilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1, si besoins supplémentaires : facturation supplémentaires sur devis,		5 891 €
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration
3500 (assis/debout)	4 820,00 €	jauge maximale
2 300	3 749,00 €	jauge moyenne
1 200	2 678,00 €	petite jauge

Remises

En cas de première partie ou extracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 21€ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec extracte = 11% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec extracte = 10% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

I.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2023
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - à la journée	5 891,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 497,00 €
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 749,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	803,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 607,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 285,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2023
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour évènement	3 749,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	268,00 €
Location gradins mobiles	+ 750 places	2 678,00 €
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 071,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2023
Jour de montage / démontage - hors sports	1 285,00 €
Journée de répétition hors sports	1 285,00 €

I.3 - Prestations annexes

	Tarifs HT 2023	
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	643,00 €
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 071,00 €
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 285,00 €
Fluides - forfait I	Journée montage / démontage - journée entraînement / répétition	321,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	503,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	610,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	803,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition	536,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif avec jauge maxi 1200 spectateurs, concert	664,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge et matches sportifs avec jauge comprise entre 1201 et 2299 s	782,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale et matches sportifs avec jauge supérieure à 2300 spectateurs	1 017,00 €
Crash barrières	par évènement	268,00 €
Chariot élévateur	par jour	107,00 €
Location espace Marchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht	de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire	536,00 €

I.4. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

2023 - Grille tarifaire équipements et services du Club Acclameur

Tarifs votés au CM du 13/12/2022

TARIFS HT EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2021		
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces		
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 356 €	1 285 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 071 €	643 €
Salle Terrasses 1 + 2	1 071 €	643 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	461 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	643 €	428 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	535 €	321 €
Salle côté "cour"		
Tarif horaire	43€/H	/
Tarif par jour	343 €	171 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	289 €	/
"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)	857 €	535 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	268 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	161 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	803 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	643 €	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	161 €	
jour de montage ou démontage Club	535 €	268 €
jour de montage ou démontage 1 salle	267 €	128 €

2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

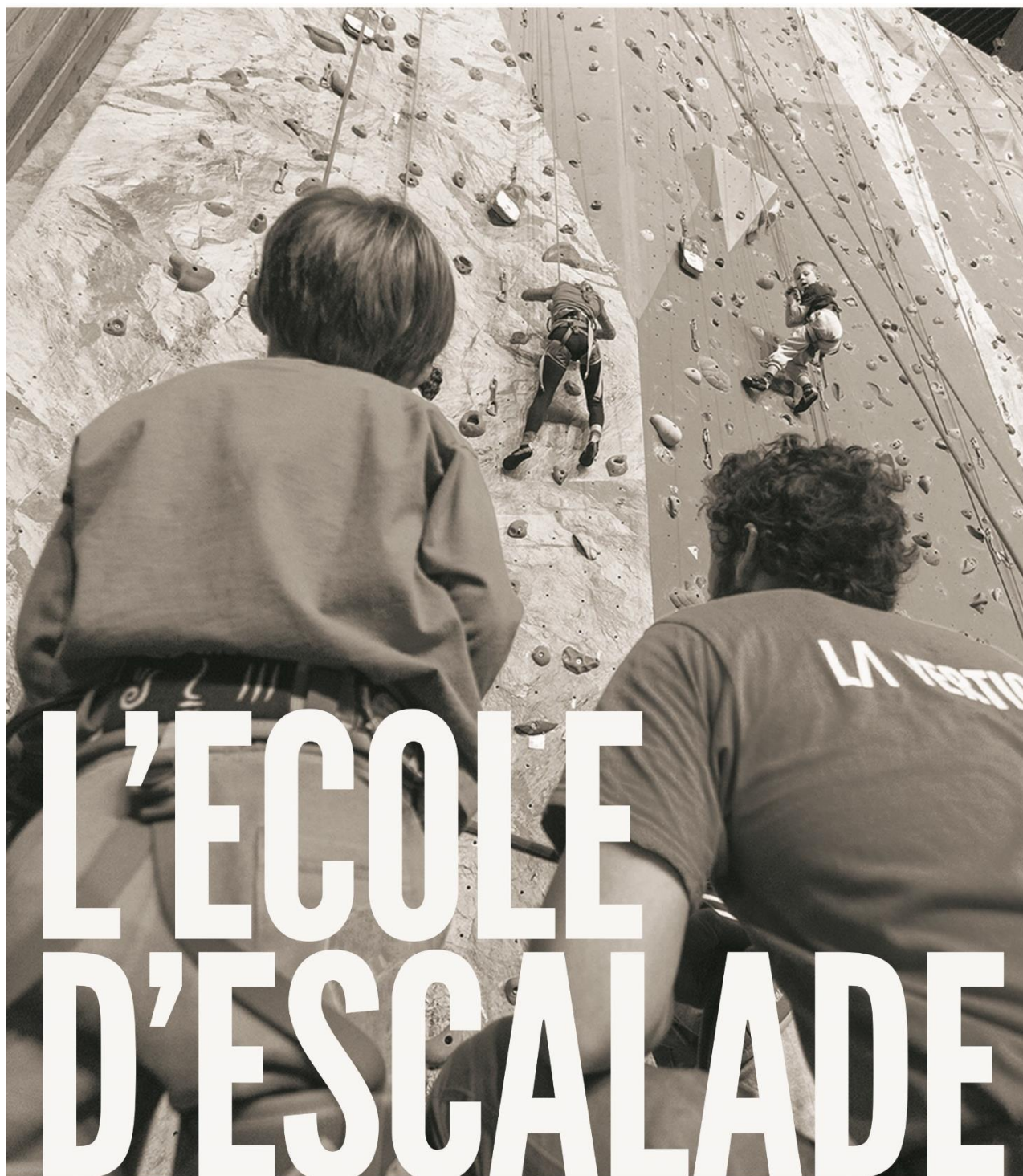
font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

Planning des associations sportives du gymnase

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00						Sporting Karaté Club 9h30 / 13h30	
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00						Taekwondo Club Niortais 14h30 / 17h30	
17:00 / 18:00							
18:00 / 19:00				Sportink Karaté Club 18h00/20h30			
19:00 / 20:00					Judo Club Niortais 18h00/22h00		
20:00 / 21:00	Taekwondo Club Niortais 19h30/21h30	TCN 19h30/21h00	Judo Club Niortais 19h00/22h00				
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

LA VERTICALE
L'ACCLAMEUR



L'école d'escalade de la Verticale

Le développement des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E) à la fin des années 90 a permis au plus grand nombre la découverte de cette activité physique et sportive.

On compte désormais plus de 110 000 licenciés à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E) et plus deux millions de pratiquants en France.

L'escalade est également le premier sport scolaire pratiqué en UNSS et a été pour la première fois sport olympique à Tokyo en 2021 et le sera également à Paris 2024..

Aujourd'hui, l'escalade en salle est une alternative aux salles de sports traditionnelles. Dans une ambiance conviviale on vient se dépasser, s'entraîner, sculpter son corps, faire des rencontres, échanger, grimper en famille, s'ouvrir à la pratique en plein air. En 2023 on dénombrait près de 300 salles privées en France avec plus 4500 salariés et 300 millions d'euros de chiffre d'affaires (source Union Des Salle d'Escalade). On compte désormais 2 millions de pratiquants dans les salles d'escalade françaises, leader mondial sur le secteur revendiquant 10 millions d'entrées annuelles (source Union Sport et Cycle).

Une structure exceptionnelle à Niort : La Verticale de L'Acclameur.

Ouverte en 2013, La Verticale est une des plus grandes Structure Artificielle d'Escalade de France avec ses 16 mètres de hauteur et ses 42 mètres de linéaire au sol. Ses profils variés en font un mur idéal pour l'initiation et le perfectionnement mais aussi la compétition. A La Verticale, on peut pratiquer les 3 disciplines de compétition en escalade : la difficulté, la voie de vitesse du record et enfin le bloc (200 mètres carrés) et le tout agrémenté de 1 000 places de tribunes rétractables.

C'est près de 90 itinéraires du 4c au 8c et 50 blocs et un espace enfant que l'équipe de La Verticale vous offre en permanence, en attachant une attention toute particulière à la qualité des ouvertures et au renouvellement des voies. Avec 1200m² de surface grimvable, plus de 4500 prises, 300 volumes, la Verticale est un outil d'une richesse infinie.

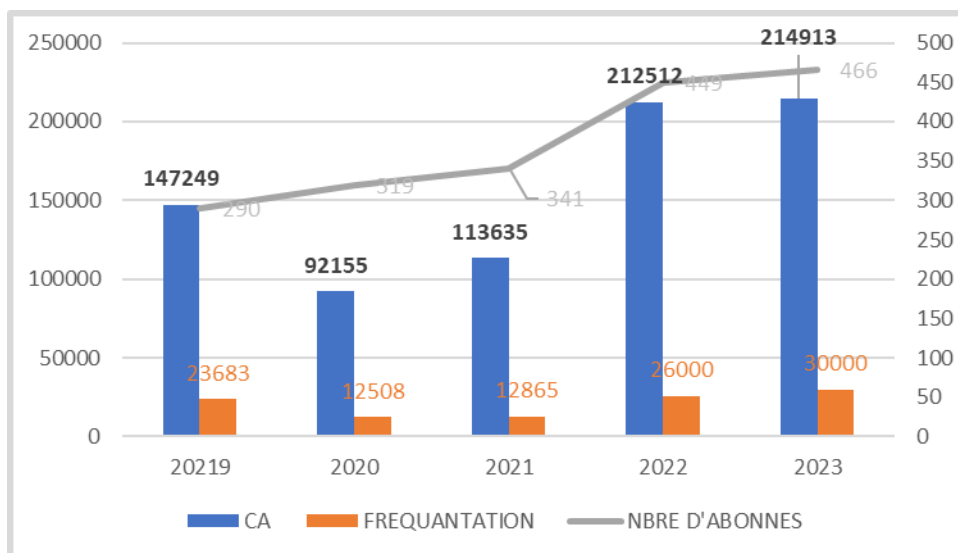
Etablissement affilié à la FFME, La Verticale respecte donc les règlements et règles de sécurité édictées par cette fédération et délivre ainsi des licences FFME aux pratiquants demandeurs, organise des compétitions et des formations fédérales.

La Verticale a créé son école pour développer ce sport et faire partager ses valeurs aux plus grands nombres.

La fréquentation en quelques chiffres

Depuis la crise COVID l'escalade en France connaît le plus fort développement des sports indoor (source Union des sport et Cycle). La fréquentation de La Verticale est en hausse constante et ce sont environ 30 000 débutants, grimpeurs, confirmés, écoles, compétiteurs qui sont venus s'entraîner ou tout simplement se dépenser en 2023. Les abonnements continuent d'être en hausse avec un chiffre record de 466 au 31 décembre 2023.

L'escalade est accessible à tous, à chacun ses envies, à chacun son sommet...



Pratiquer L'escalade pour...

- pour prendre de la hauteur, développer son esprit d'aventure, vaincre son vertige, prendre confiance, éprouver des sensations

L'escalade activité de gestion et d'adaptation à un environnement spécifique permet de développer le contrôle de ses émotions, la confiance en soi, aux autres et dans le matériel.

- pour ressentir le plaisir de grimper, pour le défi physique, faire du sport et atteindre son sommet !
L'escalade s'est aussi gérer son « physique ». C'est une activité qui fait appel et renforce, l'équilibre, la coordination, la force, la tonicité, le relâchement, la souplesse, la mobilité du corps et son maintien.
- pour son côté jeu de stratégie : faire des choix pour sans cesse deviner le bon enchaînement à réaliser, s'engager tout en gérant sa sécurité.

L'escalade développe la concentration, la prise de décision, l'analyse du risque, la volonté, l'intuition.

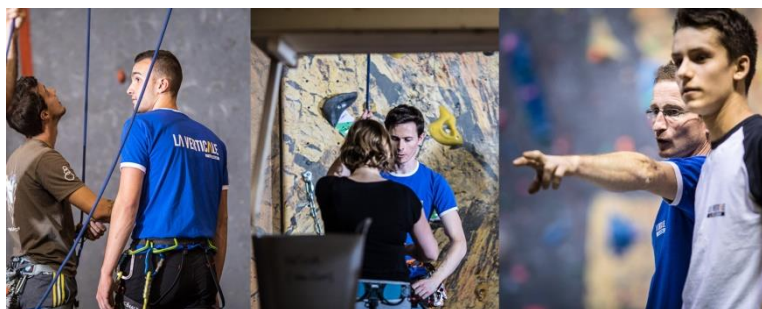
- pour les valeurs qu'elle véhicule telles que l'humilité, la responsabilisation, la solidarité, le respect d'autrui et de l'environnement.

L'escalade en salle pour l'escalade mais aussi pour acquérir les bases pour grimper en pleine nature et en grands espaces.

L'EQUIPE

Les moniteurs :

Enseigner l'escalade pour participer à l'épanouissement de la personne dans une atmosphère de partage et de convivialité.



Laurent Revel : responsable de La Verticale, Diplôme d'Etat escalade/canyon, Brevet d'Etat en activités physiques et sportives adaptées, entraîneur, ouvrier et formateur auprès de la fédération Française de la montagne et de l'escalade FFME.

Olivier Thiebaud : chef ouvrier, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

Quentin Wanackere : responsable boutique, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

François Tabeau : responsable de l'école d'escalade, L2 STAPS, ouvrier de compétition.

Benoît Colombet : alternant contrat de professionnalisation CQP AESA à partir de novembre 2023 et jusqu'à fin mai 2024.

PROJET PEDAGOGIQUE

Les cours :

De la découverte au perfectionnement, à la compétition...

Lors des séances nous nous attachons à proposer à chacun, l'activité ou le niveau qui lui convient.

Les séances sont construites autour de situations d'apprentissage progressives le plus souvent ludiques et/ou à sensations ; tout le monde étant mis le plus possible en action et en situation de réussir. Les séances ont pour objectif d'accompagner progressivement chaque grimpeur dans sa progression et vers l'autonomie.

La Base : la gestion de sa sécurité et celle de ses partenaires est essentielle à notre discipline.

L'apprentissage des techniques de sécurité et la mise en place de procédures et des bons réflexes, vous accompagneront dans votre vie de grimpeur. (Cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

Pour répondre aux besoins de chacun nous mettons en place, grâce au fabuleux outil qu'est la Verticale, les moyens adaptés du loisir au perfectionnement, du soin (cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux) à l'entraînement, de l'escalade en salle à la découverte de l'escalade en milieu naturel.

L'activité se déroule essentiellement dans le calme et avec 12 enfants/pratiquants maximum par moniteur et 8 pour les cours des 6/8ans.

Une ambiance posée favorise la concentration, l'écoute des sensations, la communication entre les membres de la cordée. Les séances sont aussi l'occasion d'en savoir un peu plus sur soi, de dépasser ses limites.

NOS COURS

En 2023, l'**Ecole d'escalade La Verticale** de L'Acclameur propose 20 cours d'escalade accessibles aux débutants comme aux confirmés : **17 cours enfants** à partir de 6 ans et **3 cours adultes**, soit 278 abonnés (sur les 466 abonnés), prennent des cours, dont 230 de moins de 18 ans et 70 adultes. Le taux de renouvellement chez les jeunes est à plus de 70% ce qui témoigne de la qualité des cours dispensés. De plus lors des inscriptions 2022 nous avons dû refuser plus de 80 demandes faute de place.

Nos cours se répartissent en fonction :

De l'âge : 6/8 ans, 9/11 ans, 12/15 ans, Ados et adultes,

Du niveau de pratique : débutant, confirmé, perfectionnement, compétiteurs...

En fonction de demande particulière : des cours à l'année sont également dispensés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

En fonctions des jours de la semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<u>16h/17h</u> : SESSAD GPA (jeunes hémiplegiques) <u>18h / 19h30</u> : 1 cours 12 /15 ans	<u>10h/11h</u> : IME Melle <u>14h/16h</u> : IME de Fontenay <u>18h/19h30</u> : 1 cours 9/11 ans <u>19h / 20h30</u> : 1 cours adultes débutants	<u>14h/15h</u> : 2 cours 6/8 ans <u>15h/16h30</u> : 2 cours 9 /11 ans <u>17h/18h30</u> : 2 cours 12/15ans 1 cours compétiteurs <u>19h/20h30</u> : 1 cours ados 1 cours adultes (niveau 1)	<u>10h/11h30</u> : jeunes de l'ITEP de La Roussille <u>14h/15h30</u> : Ecole ville de Niort VDN <u>19h/20h30</u> : 1 cours adulte niveau 3	<u>14h/15h30</u> : Ecole ville de Niort VDN <u>18h/19h30</u> : 1 cours 12/15 ans 1 cours 9/11 ans	<u>9h45h/10h45</u> : 1 cours 6/8 ans <u>9h45/11h15</u> : 1 cours 9/11 ans <u>11h15/12h45</u> : 1 cours 12/15 ans 1 cours ados

Découverte 6/8ans :

Séance d'une heure pour les plus jeunes

Objectifs : découvrir en s'amusant et en toute sécurité l'escalade. Prendre confiance.

Apprentissage basé sur le jeu et l'expérimentation

Acquérir fondamentaux de la sécurité pour être capable d'atteindre le haut du mur en gérant sa sécurité et/ou celle de son partenaire.

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade, découvrir ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute.

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette.

Découverte / perfectionnement 9/11 ans

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade.

Objectif :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour être autonome en escalade en moulinette et appréhender l'escalade en tête.
- Gestion de la sécurité : grimpe en moulinette, vers l'escalade en tête, découvrir le matériel.
- Développement des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête en situation aménagée

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des petits vols en tête...

Découverte / perfectionnement 12/15 ans :

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade : 2 groupes.

Objectifs : découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :

- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

Pour ceux qui le souhaite, découverte de la compétition en escalade, organisation de stages durant les vacances scolaires.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde, descente en rappel.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages (notions d'ouverture).

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute, la parade du grimpeur...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

Adultes : De la découverte au perfectionnement... à la compétition.

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade :

3 niveaux : débutants, initiés, perfectionnement/entraînement.

Objectifs communs :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :
- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

Escalade en site naturel après les vacances de Pâques (selon météo)

Pour ceux qui le souhaite (cout supplémentaire) : découverte de la compétitions en escalade*, organisation de stages durant les vacances scolaires, accession aux formations fédérales*.

*licence FFME obligatoire.

Niveau 1 : Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux :

- Gestion de la sécurité
- Des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

A partir des vacances de Pâques si la météo le permet, découverte de l'escalade en falaise.

Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurance (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurance : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurance en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, communication entre les membres de la cordée...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurance d'un grimpeur en tête : école d'assurance.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

Niveau 2 : L'accent est mis sur un travail technique pour améliorer sa gestuelle et sur le renforcement des capacités physiques (renforcement musculaire, travail de la résistance) et de souplesse. Un programme de perfectionnement pour progresser.

En fonction des capacités et la volonté de chacun bien sûr !

Niveau 3 : Perf et compétition :

A ses débuts, on peut certes s'améliorer en grim pant, simplement, sans trop de contraintes. Ça fonctionne un certain temps. Mais tôt ou tard, on plafonne. Pour aller plus loin, pour véritablement progresser et pousser son niveau au maximum il faut se donner des objectifs, s'entraîner bref planifier son entraînement.

L'objectif de ce cours est de travailler ses points faibles et ses points forts. On s'attache à développer certaines filières spécifiques de l'escalade dans le but d'atteindre son objectif. On peut travailler sur un trimestre c'est-à-dire sur un cycle de 3 mois (planification) ou sur l'année.

Importance de la planification :

- Elle permet d'optimiser son temps, de se fixer des objectifs
- Elle favorise un développement optimal
- Elle encourage l'assiduité (une fois le plan établi et inscrit sur du papier, vous aurez plus tendance à le respecter)
- Elle augmente la motivation (on est toujours motivé quand on a un but et un plan pour y arriver)
- Elle diminue les risques de blessures (la planification évite la répétition, temps de repos trop court, périodisation mal conçue...)
- Elle permet d'arriver au sommet de sa forme pour une bonne performance au moment opportun.

Nos cours perfectionnement : les jeudis de 18h30 à 20h30. Pré requis : 6a en tête.

Nos entraînements compétiteurs : les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h30. A partir de 13 ans.

Annexe 5 : Planning et tarifs de La Verticale

Période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00							
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00			14h00-21h00	12h00-21h00	12h00-22h00	10h00-18h00	
18:00 / 19:00	17h00 - 22h00	17h00-21h00					
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

Période vacances scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00							
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00	14h00 - 21h00	14h00-21h00	14h00-21h00	12h00-21h00	12h00-21h00	10h30-18h00	
18:00 / 19:00							
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

2023 - Grille tarifaire de la salle Verticale de l'Acclameur

Tarifs votés au CM du 13/12/2022

I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC				
	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT				
Abonnement	263 €	306,00 €	359,00 €	418,00 €
Demandeurs d'emplois	/	268,00 €	/	360,00 €
Etudiants - 26 ans	/	182,00 €	/	268,00 €
NIORT				
QF 10 > 12	240 €	284,00 €	337,00 €	396,00 €
QF 7 > 9	161 €	193,00 €	235,00 €	284,00 €
QF 4 > 6	112 €	133,00 €	171,00 €	204,00 €
QF 1 > 3	86 €	102,00 €	123,00 €	145,00 €
Etudiants - 26 ans	/	102,00 €	/	145,00 €
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL				
HORS NIORT				
	150 €	176,00 €	/	
NIORT				
	128 €	150,00 €		
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE				
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	
à l'unité	10,00 €	12,00 €	11,00 €	
par carnet de 10 tickets	80,00 €	102,00 €	91,00 €	
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end		5,00 €		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement				

II. GROUPES - TARIFS TTC	
II.1 GROUPES avec encadrant SO SPACE	
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	20,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	15,00 €
Cours particulier 1 h	54,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h	7,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	10,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	22,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	40,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	80,00 €

II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA) - MATERIEL NON COMPRIS	
prix par personne jusque 9 créneaux	5,00 €
prix par personne à partir de 10 créneaux	4,00 €

III. CLUBS NIORTAIS - TARIFS TTC	
prix par adhérent et par an	150,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	69,00 €

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF - TARIFS TTC	
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	220,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	200,00 €

V. Matériel - TARIFS TTC	
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance	3,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)	5,00 €

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale -TARIFS TTC	
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	13,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public. Par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué,

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile,

Abonnement famille : gratuité pour le 4ème membre de la même famille (pour un tarif de -15 ans)

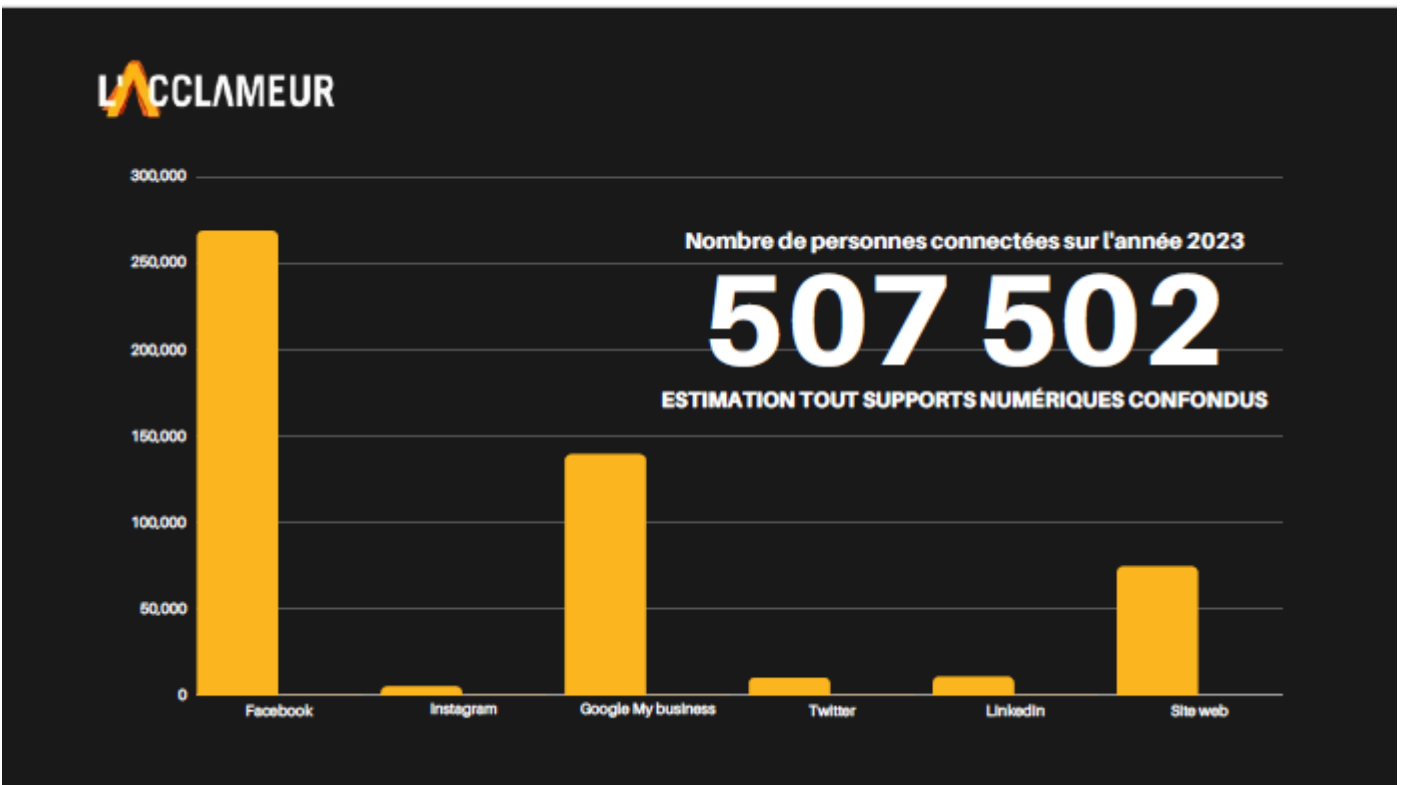
"Les adhérents des clubs d'escalade de Niort, ayant leur siège social à Niort et adhérents à Niort Associations, bénéficieront d'un tarif préférentiel pour accéder à la SAE en dehors des créneaux mis à disposition du club. Chaque adhérent devra ainsi payer la différence entre le tarif plein hors Niort et le coût de cotisation payé au club concerné.

Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2023

CLUB - 2023			
Date	Evènement	Producteur/Organisateur	Nbre de jours de location
04/01/2023	DEXIS	DEXIS	1
11/01/2023	ADECAN	ADECAN	1
17/01/2023	SEMINAIRE DES DIRECTIONS	VILLE DE NIORT	1
20/01/2023	CAISSE EPARGNE AQUITAINE	CAIISE EPARGNE	2
24/01/2023	FORMATION	SO SPACE	
26/01/2023	GERME	SO SPACE	
30-31/01/2023	SEMINAIRE RH	OT	2
01/02/2023	LOI DE FINANCES 2023	CEECA	1
03/02/2023	SEMINAIRE DIRCOM	MAIF	1
14/02/2023	PRESENTATION COMMERCIALE	AGORA	2
21-24/02/2023	FORMATION EDMR	AHTMA	4
09/03/2023	EVENEMENT SOCIO-ECO	IMA	2
23-24/03/2023	AGILE	AGILE	2
28/03/2023	REUNION CASA	CASA France	1
30/03/2023	REUNION CSSCT	MAIF	1
04/04/2023	MEMORIAL 2023	ALCTJN	1
06/04/2023	SEMINAIRE	SIST79	1
07/04/2023	PLENIERE MCO	MANUTAN COLLECTIVITES	1
27/04/2023	ENCADREMENT OPERATIONS	IMA GIE	1
04/05/2023	REUNION DES EMBASSEADEURS	BPACA	1
11/05/2023	SEMINAIRE	LEROY MERLIN	1
25/05/2023	RENCONTRE COMMERCIALE	SAMSIC	1
05-09/06/2023	STAGE "LES ACTIVITES PHYSIQUES"	CERF FORMATION	5
13/06/2023	PLENIERES - ATELIERS	DDFIP	1
15/06/2023	SEMINAIRE RH	OTEMPORA	1
27/06/2023	ASSEMBLEE GENERALE	GPA79	1
28/06/2023	PRESENTATION COMMERCIALE	NOVABOX	1
29/06/2023	ASSEMBLEE GENERALE	TERRALACTA	1
14/09/2023	Brunch réception clients	BOITE A FILMS	1
21/09/2023	Présentation Commerciale	NOVABOX	1
25/09/2023	Séminaire	CCI79	1
26/09/2023	Réunion d'information Agrica	CERFRANCE	1
27/09/2023	Forum des Solutions d'Avenir	MISSION LOCALE	1
29/09/2023	Assemblée Générale	COOP SEVRE ET BELLE	1
23/10/2023	Formation BTP	BTP SERVICES	4
08/11/2023	ACPTE MANDREGO	MANDREGO	
09/11/2023	Assemblée Générale	CERFRANCE	1
11-12/11/2023	Salon du mariage	MARIAGE ETC	3
18/11/2023	PLENIERE	CBE	1
21/11/2023	CONFERENCES ET COCKTAIL	CMO	1
27/11/2023	JOURNEE TUTEURS/APPRENTIS	BMA	1
28/11/2023	PLENIERE ET CONFERENCE	DDFIP	1
29/11/2023	SOIREE COCKTAIL	GROUPE Y	1
30/11/2023	JOURNEE COHESION	SRE 79	1
07/12/2023	ASSEMBLEE GENERALE	TOTAL PNO	1
09/12/2023	NOEL	DARVA	1
10/12/2023	NOEL	STECO	1
10/12/2023	NOEL	MELIORIS	1
10/12/2023	NOEL	CAPGEMINI	1
14/12/2023	SEMINAIRE + SOIREE	MAIF	1
			62

Fréquentation du Club pour la soirée VIP et l'arbre de Noël :

24/11/2023	Soirée VIP	ENEDIS	15
09-10/12/2023	Arbre de Noël	- DARVA - STECO - MELIORIS - CAPGEMINI	200 100 215 18
		TOTAL	548

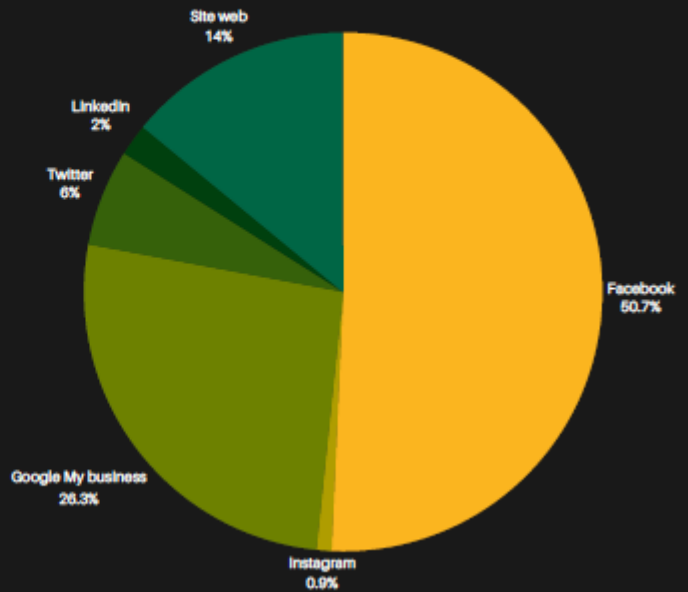


2023

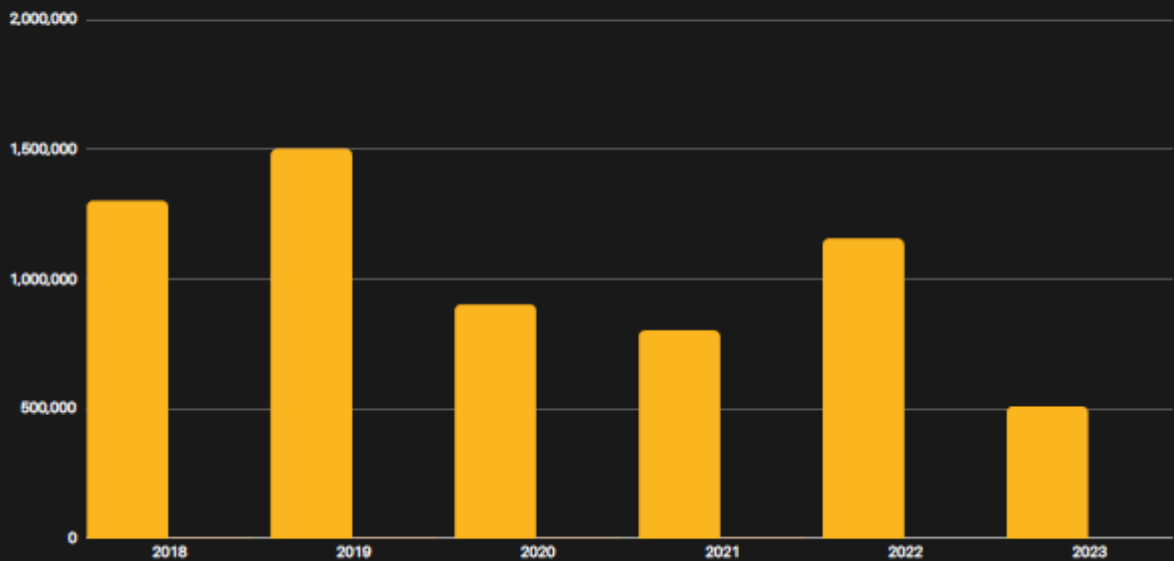
507 502 / an

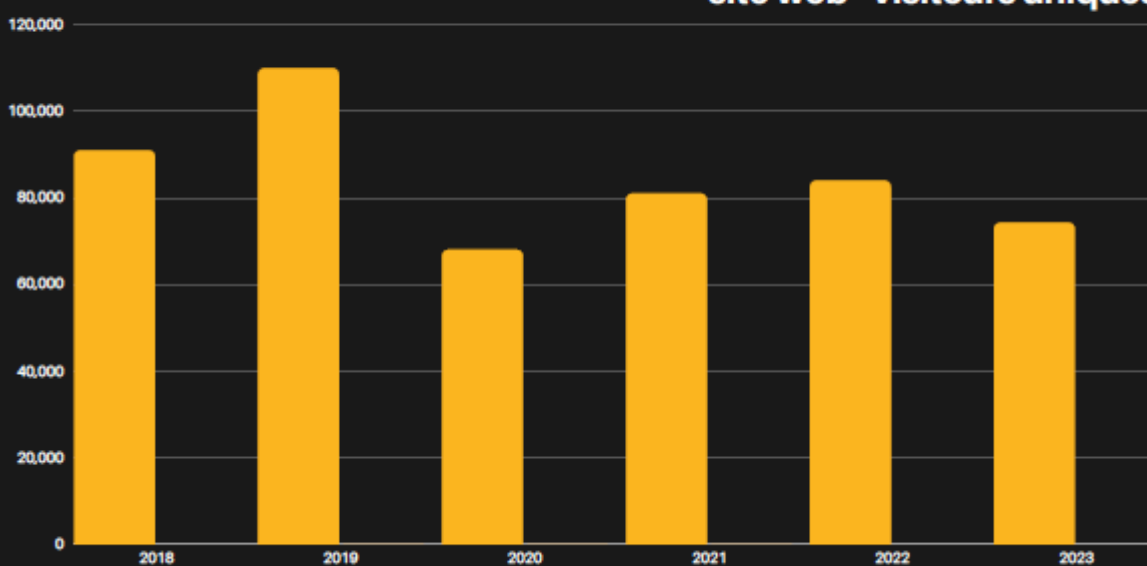
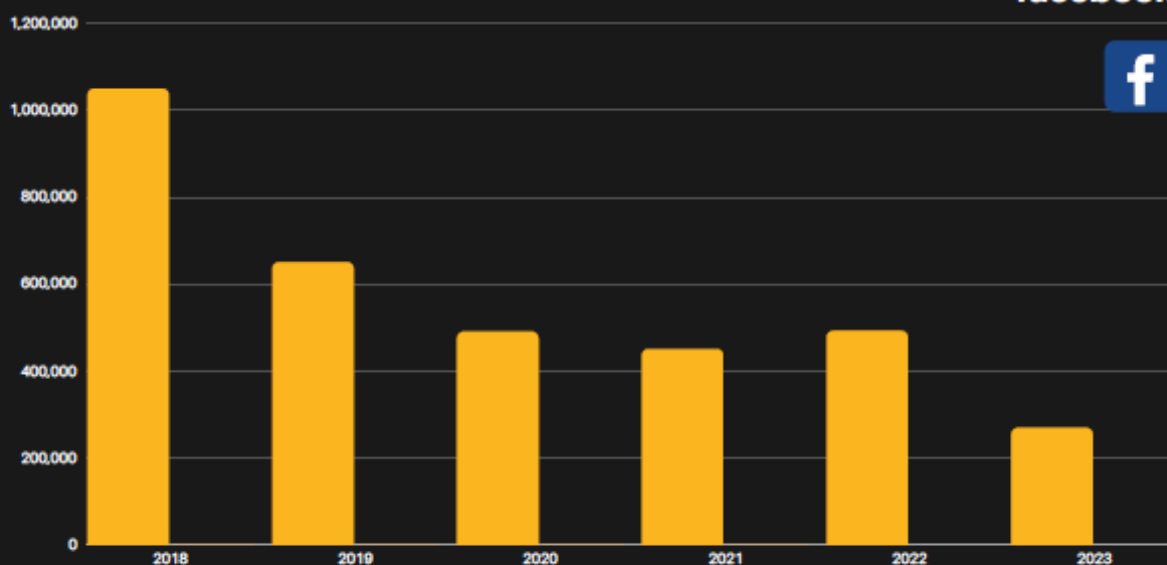
42 291 / mois

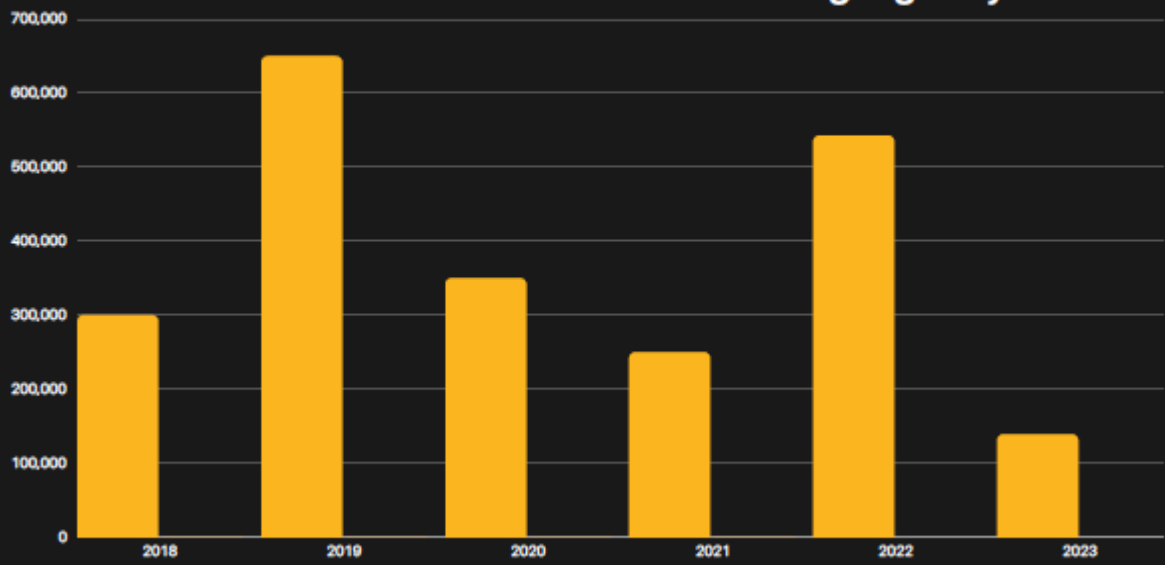
1390 / jour



2018 / 2023







Affectation	Objet	2023	avec reprise 2022	Réalisé	reste à réaliser	2024 (1/2)	TOTAL
Escalade	cordes SAE BEAL - FA BVF2300918 BEAL - FA BVF2303935	3 600 €	4 995 €	4 396 € 1 999,30 € 2 396,76 €	599 €	1 800 €	18 000 €
Escalade	Prises et Volumes SAE Hold On - FA FAC00000122 Je Grimpe - FA 23-093 Je grimpe - FA FA011461 Castorama - FA 000146000036383 Je grimpe - FA 23-256 Wood Camp - FA 39	12 000 €	12 852 €	11 583 € 3 439,41 € 2 947,80 € 448,34 € 149,00 € 3 188,14 € 1 410 €	1 270 €	6 000 €	60 000 €
Halle	Rideaux asservis*1	3 000 €	3 618 €		3 618 €		10 000 €
Général	Panneaux solaires : Remise en route Missenard : FA C2311028-W498		4 200 €	751 € 751,24 €	3 449 €		4 200 €
Général	VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire) *2 Missenard - FA C2310020-W172		5 000 €	3 359 € 3 358,93 €	1 641 €		10 000 €
Général	Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage... Missenard - FA C2305009-V781 Missenard - FA C2311021-W275	9 000 €	11 761 €	10 816 € 2 434,20 € 8 381,70 €	946 €	4 500 €	45 000 €
Général	Potence extérieure		1 700 €		1 700 €		2 000 €
Halle	Gradins mobiles JEZET SEATING - FA VF23/01/048 JEZET SEATING - FA VF23/06/047 pour partie	3 800 €	6 796 €	6 796 € 4 421 € 2 375 €	- €		7 600 €
Général	Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes *3 YESSS ELECTRIQUE - FA NIO-034773 YESSS ELECTRIQUE - FA NIO-035085	5 000 €	8 679 €	7 481 € 5 545,93 € 1 934,59 €	1 198 €		13 000 €
Général	Onduleur (batterie, condensateur)	3 500 €	3 500 €	- €	3 500 €		7 000 €
Général	Bornes escamotables* Chauvet FA 204036	1 300 €	1 300 €	1 300 € 1 300 €	- €		2 600 €
Général	Horloge extérieure						1 400 €
Général	Electricité : changement différentiel *4		1 010 €	- €	1 010 €	2 800 €	8 000 €
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)	2 000 €	2 000 €		2 000 €		2 000 €
		43 200 €	67 411 €	46 481 €	20 930 €	15 100 €	190 800 €

Annexe 9 : Immobilisations (nouveaux & renouvellements)

L'ACCLAMEUR_IMMobilISATIONS

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC
PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019														
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE														
DROIT D'ENTREE	20500000		2019	240 857 €	5	5	24 086	48 171	48 171	48 171	48 171	24 086	240 857	-
POUBELLES GH	22540000		2019	2 000 €	2	5	500	1 000	500				2 000	-
POUTRES GRADINS EST GH	22810000		2019	6 000 €	10	5	600	1 200	1 200	1 200	1 200	600	6 000	-
ALIMENTATION ESA GH	22540000		2019	2 300 €	5	5	230	460	460	460	460	230	2 300	-
BLOC SUPPL ESC	22540000		2020	40 000 €	10	5		5 000	10 000	10 000	10 000	5 000	40 000	-
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000		2018	4 178 €	5	5	482	964	964	964	964	482	4 178	-
ENROULEURS AUTO ESC	22540000		2019	10 000 €	5	5	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000	10 000	-
PLACARDS GYM	22810000		2019	8 700 €	10	5	870	1 740	1 740	1 740	1 740	870	8 700	-
				314 035 €			27 768 €	60 335 €	65 035 €	64 535 €	64 375 €	31 786 €	314 035 €	

REEL 2019+2020+2021																
AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DITS "CLASSIQUES"																
BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP		DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC	
DROIT D'ENTREE	20500000	0200	01/07/2019	240 856,65 €	5	5	clé CA	24 283,63	48 171,33	48 171,33	48 171,33	48 171,33	23 887,70	240 856,65	-	
		0201					60%	14 570,18	28 902,80	28 902,80	28 902,80	28 902,80	14 332,62	144 514,00	-	
		0202					12%	2 914,03	5 780,56	5 780,56	5 780,56	5 780,56	2 866,52	28 902,79	-	
		0203					20%	4 856,73	9 634,26	9 634,26	9 634,26	9 634,26	4 777,54	48 171,31	-	
		0204					8%	1 942,69	3 853,71	3 853,71	3 853,71	3 853,71	1 911,02	19 268,55	-	
POUBELLES GH	22540000	0201	11/12/2019	1 440,00 €	2	5		41,42	720,00	678,58				1 440,00	-	
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000	0203	01/07/2019	3 060,30 €	5	5	302,23	1 012,06	1 012,06	1 012,06	1 012,06	709,83		3 060,30	-	
MICROS HF CLUB	22830000	0202	11/09/2019	1 666,00 €	3	5		170,40	335,33	335,33	384,94			1 666,00	-	
				249 022,95 €				25 507,51	50 458,72	50 417,30	49 568,33	48 881,16	23 887,70	249 022,95	-	
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE																
POUTRES GRADINS EST GH	22810000	0201	07/10/2019	3 972,30 €	10	4,74		201,13	838,04	838,04	838,04	838,04	419,02	3 972,30	- caducité	
								93,59	397,23	397,23	397,23	397,23	397,23	2 079,74	1 892,56 technique	
ALIMENTATION ESA GH	22540000	0201	30/09/2019	1 180,00 €	5	4,75		62,11	248,42	248,42	248,42	248,42	124,21	1 180,00	- caducité	
								60,13	236,00	236,00	236,00	236,00	175,87	1 180,00	- technique	
ENROULEURS AUTO ESC	22540000	0203	27/07/2019	8 203,00 €	5	4,93		715,47	1 663,89	1 663,89	1 663,89	1 663,89	831,95	8 203,00	- caducité	
								710,18	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	813,18	-	technique	
PLACARDS GYM	22810000	0204	29/11/2019	8 861,11 €	10	4,59		173,75	1 930,53	1 930,53	1 930,53	1 930,53	965,26	8 861,11	- caducité	
								80,11	886,11	886,11	886,11	886,11	4 510,66	4 330,45	technique	
BLOC ESC	22540000	0203	01/06/2020	40 050,90 €	10	4,083		5 721,56	9 808,38	9 808,38	9 808,38	9 808,38	4 904,19	40 050,90	- caducité	
								2 348,19	4 005,09	4 005,09	4 005,09	4 005,09	2 002,55	16 366,01	23 684,90 technique	
PC PORTABLE LrD	21830000	0201	09/09/2021	587,50 €	3	2,81		64,81	209,07	209,07	209,07	104,54		587,50	- caducité	
		0202		262,50 €	3	2,81		28,96	93,42	93,42	93,42	46,71		262,50	- caducité	
		0203		187,50 €	3	2,81		20,69	66,73	66,73	66,73	33,36		187,50	- caducité	
		0204		212,50 €	3	2,81		23,44	75,62	75,62	75,62	37,81		212,50	- caducité	
		0200						61,18	195,83	195,83	195,83	195,83		587,50	- technique	
		0200						27,33	87,50	87,50	87,50	87,50		262,50	- technique	
		0200						19,52	62,50	62,50	62,50	42,98		187,50	- technique	
		0200						22,12	70,83	70,83	70,83	48,71		212,50	- technique	
ARMOIRE REFRIGEREE	22540000	0201	27/09/2022	1 590,00 €	5	1,768									0,00	
															401,64	1 188,36
				65 107,31 €				1 152,46	10 402,44	14 627,16	15 175,12	14 934,10	7 467,05	63 517,31	- caducité	
								944,01	5 508,13	7 295,18	7 665,34	7 381,70	5 388,88	34 299,59	- technique	

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	ACQUISITION 2022	REPRISE 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC
PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019																
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT SUIVANT ENGAGEMENT DSP																
DOUCHETTES CONTRÔLE EBILLETES GH	22830000		2020	4 000 € ± 3	5	5	4 000								4 000	4 000
RIDEAUX SCENE GH	22540000		2022	15 000 € ±5 6	5	5	3 000	6 000	6 000						15 000	-
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000		2022	3 000 € ±5 10	5	5	600	1 200	1 200						3 000	3 000
MICROS HF CLUB	22540000	remplit 2019	2021	2 000 € ±5 3	5	5	667	1 333							2 000	-
POSTES DE TRAVAIL CLUB	22830000		2022	9 600 € ±5 3	5	5	1 920	3 840	3 840						9 600	9 600
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS CLUB	22830000		2022	40 000 € ±5 4	5	5	8 000	16 000	16 000						40 000	40 000
ONDULEUR CLUB	22830000		2021	6 000 € ±5 5	5	5	2 000	4 000							6 000	6 000
				79 600 €			20 187 €	32 373 €	27 040 €						79 600 €	79 600 €
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT REEL																
DOUCHETTES CONTRÔLE EBILLETES GH	22830000	0201	2020	4 000 € ± 3	5	5	4 000								4 000	4 000
RIDEAUX SCENE GH	22540000	0201	2022	15 000 € ±5 6	5	5	3 000	6 000	6 000		15 153 -	15 000			15 000	-
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000	0203	2022	3 000 € ±5 10	5	5	600	1 200	1 200			722 -	722		3 000	2 278
POSTES DE TRAVAIL	22830000	0201	2022	9 600 € ±5 3	5	55%	1 056	2 112	2 112		7 025 -	7 025			5 280	2 575
		0202					346	691	691						1 728	
		0203					422	845	845						2 112	
		0204					96	192	192						480	
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS	22830000	0201	2022	40 000 € ±5 4	5	55%	4 400	8 800	8 800						22 000	22 000
		0202					1 440	2 880	2 880						7 200	7 200
		0203					1 760	3 520	3 520						8 800	8 800
		0204					400	800	800						2 000	2 000
ONDULEUR	22830000	0201	2021	6 000 € ±5 5	5	55%	1 100	2 200							3 300	3 300
		0202					360	720							1 080	1 080
		0203					440	880							1 320	1 320
		0204					100	200							300	300
				77 600 €			19 520 €	31 040 €	27 040 €		22 900 € -	22 747 €	- €	- €	77 600 €	54 853 €



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE SERVICE

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES
INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE
L'ACCLAMEUR**

INDICE B

Pouvoir adjudicateur :
SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Représenté par :
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	7
ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHE)	7
ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES	8
ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT	9

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

1.5 Type et forme du marché

S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/10

2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

NARGEOT Benoit (Gérant)

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
 - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :

79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : contact@amelec79.com

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

4/40

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	2681,57€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	3217,88€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	Trois mille deux cent dix sept euros et quatre vingt huit centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive : un tableau de suivi vous sera remis sous format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

3.2 Annexes financières

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

3.3 Compte à créditer

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

5/10

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403


Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,


SARL AMELEC MAINTENANCE

ZA DU FIER DE BAUSSAIS

RUE DU FIER DE BAUSSAIS

79260-FRANÇOIS

Tél : 05 49 73 14 84

Siret : 818 820 692 0000 Code APE : 4321A

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR
Lot n°1 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Désignation <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	Unité	Marque / Modèle proposé	Prix unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix unitaire T.T.C
Détecteurs optique de fumée	Unité	CHUBB / ISCAN+O	34,00€	7,20€ 6,00€	43,20€ 36,00€
Détecteurs thermo-vélocimétriques	Unité	CHUBB / ISCAN+TV ICC	36,00 €	7,20 €	43,20 €
Détecteur linéaire	Unité	CHUBB / 6500R	531,00 €	106,20 €	637,20 €
Déclencheur à membrane déformable saillie	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Déclencheur à membrane déformable encastré	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Ventouse électromagnétique à manque tension avec bouton poussoir de déclenchement local	Unité	CORDIA / 24V Rupture	27,00 €	5,40 €	32,40 €
Diffuseurs sonores	Unité	CHUBB / ROLP AB	34,00 €	6,80 €	40,80 €
Flash lumineux	Unité	CHUBB / SOLISTA LX	42,00 €	8,40 €	50,40 €
Batterie SSI 12V - 4Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	17,00 €	3,40 €	20,40 €
Batterie AES 12V 17Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	47,00 €	9,40 €	56,40 €
Batterie 12V 38Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Batterie 12V 65Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	145,00 €	29,00 €	174,00 €

Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas répertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.

Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE SERVICE

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR

INDICE B

Pouvoir adjudicateur :
SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

Représenté par :
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHÉ – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	7
ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)	7
ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES	8
ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT	9

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

1.5 Type et forme du marché

S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
 64 Avenue Saint-Jean d'Angély
 79000 NIORT

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/10

2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

SO SPACE
Société Anonyme d'Economie Mixte
64 Avenue Saint-Jean d'Angély
79000 NIORT

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

NARGEOT Benoit (Gérant)

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
 - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :

79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : contact@amelec79.com

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

440

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	962,18€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	1154,62€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	mille cent cinquante quatre euros et soixante deux centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive ; un tableau de suivi vous sera remis sous format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

3.2 Annexes financières

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

3.3 Compte à créditer

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

5/10

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403

Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

.....

3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,


SARL AMELEC MAINTENANCE
ZA DU FIEF DE BAUSSAIS
RUE DU FIEF DE BAUSSAIS
79260 FRANCCIS
Tél : 05 49 73 14 84
Siret : B19.620.698.00020 Code APE : 4321A

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR
Lot n°2 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Désignation <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	Unité	Marque / Modèle proposé	Prix unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix unitaire T.T.C
Détecteurs volumétriques	Unité	UTC / DD1012PI	38,00 €	7,60 €	45,60 €
Sirènes intérieures	Unité	UTC / AS270-F	41,40 €	8,28 €	49,68 €
Clavier déporté	Unité	UTC / ATS 1110-N	109,50 €	21,90 €	131,40 €
Lecteur de badges	Unité	UTC / ATS 1192	188,10 €	37,62 €	225,72 €
Badges	Unité	UTC / ATS 1475	4,70 €	0,94 €	5,64 €
Batteries centrales 12V 24Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	59,00 €	11,80 €	70,80 €
Batteries centrales 12V 7Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	15,60 €	3,12 €	18,72 €
Batteries sirènes intrusion 12V 2,1 Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	10,20 €	2,04 €	12,24 €
<p>Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas repertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.</p>					

Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €

Annexe 11 : Etat général des ouvrages et des biens délégués et Inventaire

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2023_Chauffage Ventilation

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
Installations de chauffage au bois	Chaudière à bois de 500Kw (dans la Halle) KOB	1	Mise en service 25/10/2019	Remplacement pompe de charge primaire 02/05/2023 Audit chaudière 01/07/2023
	Silo de 100m3	1	Mise en service 25/10/2019 Livraison bois 20/12/2023	Travaux suite à l'audit 01/11/2023
Installations de chauffage au gaz	Chaudière à gaz (dans la Halle) VISSMANN VITOPLEX 200	1	Mise en service le 16/11/2011 Puissance 720kW Dernière visite le 08/11/2023	Changement bloc gaz 10/12/2020
Installations de climatisation				
<i>Halle de L'Acclameur</i>				
Installations de climatisation	Climatisations unité intérieure K7 CIAT MELODY	15	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Climatisation groupe extérieur DAIKIN RZQSG 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 23/11/2023	
	Climatisation unité intérieure DAIKIN FHA 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 23/11/2023	
	Climatisation groupe extérieur DAIKIN 5 MKS 90 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 35 DW	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 50 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023		
Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 710 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023		
	Climatisations unité intérieure CIAT	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
<i>Halle de L'Acclameur</i>				
Centrales de Traitement d'Air (CTA)	Centrales de traitement d'air SWEGON GOLD	4	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Centrales de traitement d'air LEMMENS	4	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
	Centrales de traitement d'air CIAT	10	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
<i>Club de L'Acclameur</i>				
Groupe d'eau glacée	Centrale de traitement d'air SWEGON GOLD RX 30	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Remplacement moto ventilateur CTA 03/10/2023
	Centrale de traitement d'air LEMMENS REC HRM 3000	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
	Centrale de traitement d'air SYSTEMAIR TR06EL	1	Mise en service 14/01/2013 Dernière visite le 23/11/2023	
Installations de traitement de l'eau	Groupe extérieur eau glacée (dans la Halle) CIAT CIATCOOLER LJAH 1	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Remplacement pompe intégré 03/10/2023
	Adoucisseur (dans la Halle) ASSISTEAUX ASOPOS C12	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le 23/11/2023	
Ventilo-convecteurs	Pompe doseuse (dans la Halle) ASSISTEAUX DLX-VFT M 0210	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le 23/11/2023	
	Ventilo convecteur (dans la Halle) CIAT MAJOR 300	11	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
Systèmes d'extraction	Extractions – caisson (dans la Halle) France AIR	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 23/11/2023	
Gestion Technique	Gestion Technique Centralisée SAUTER ModuWeb Vision	1	Mise en service le 27/11/2017 Dernière visite le 26/04/2023	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2023_Electricité HT.BT.

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Cellules haute tension	INTERRUPTEUR ARRIVEE/DEPART EDF		Mise en service 2009	Changement cellule 29/06/2020 suite à visite du 16/06/2020	
	FLUOKITM (Aréva)	3	Dernière visite le 29/12/2023		
Transformateur 1000 kVA	Transformateur AREVA	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023		
	<i>Halle de L'Acclameur (RDC)</i>				
TGBT	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	Thermographie 03/10/2023	
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD multisports Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD escalade Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD Hall d'accueil Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire Tableau éclairage Legrand	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
Armoires divisionnaires	<i>Halle de L'Acclameur (loges)</i>				
	Armoire TD loges Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023	Thermographie 03/10/2023	
	<i>Halle de L'Acclameur (R+1)</i>				
	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023	Thermographie 03/10/2023	
	<i>Halle de L'Acclameur (R+2)</i>				
	Armoire TD Régie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD onduleur 1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD onduleur 2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD R+2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD machinerie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
Armoire TD rideaux Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023			
TGBT	<i>Club de L'Acclameur (RDC)</i>				
	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023	Thermographie 03/10/2023	
	Armoire TD onduleur Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/09/2021		
	Armoire TD bar Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire TD cuisine Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 16/11/2023		
<i>Club de L'Acclameur (R+1)</i>					
Armoires divisionnaires	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023	Thermographie 03/10/2023	
	Armoire TD plénière Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 16/11/2023		
	Armoire tableau audio Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023		
Source centralisée	Source centralisée à courant alternatif A.E.E.S.	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/11/2023	Changement batteries 16/06/2020	
Groupe électrogène	Groupe électrogène SDMO	1	Mise en service 2011 Dernière visite le 04/09/2023	Remplacement batteries démarrage et automate 04/09/2023	
Onduleur	Masterys MC (MAS2-MC) 80 kVA SOCOMEC	1	Mise en service 06/2011 Dernière visite le 31/10/2023	Hors service depuis 07/2023	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2023_Incendie Intrusion

		Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
SSI	Sécurité Incendie	Centrales SDI / UTI UTC pack CHUBB	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	Remplacement carte 4V 31/03/2023
		Centrales CMSI CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	Remplacement carte 2V 31/03/2023
		Détecteurs optiques de fumée CHUBB	218	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Détecteurs thermo-vélocimétriques CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Détecteurs linéaires CHUBB	22	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Détecteurs manuels CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Diffuseurs sonores CHUBB	55	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Reports d'alarme CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Ventouses de porte CHUBB	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Moteurs de désenfumages CHUBB	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Coffets de relayages	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Skydômes	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Exutoires à cartouche	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Clapets de désenfumage	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
		Baie de sonorisation (message d'évacuation)	Centrale EVA 8 PEKASON	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023
Modules WPI450 PEKASON	2		Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023		
Ampli Sinus 40 PEKASON	3		Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023		
Chargeur AES RK 24V	1		Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023		

		Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Moyen de secours incendie	Désenfumage manuel	<i>Halle de L'Acclameur</i>				
		Châssis cage d'escalier ouest Coffre CO ² O/F	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 06/09/2023		
		<i>Club de L'Acclameur</i>				
		Châssis hall Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 06/09/2023		
		Lanterneau + VB cage d'escalier Armoire CO ² O/F	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 06/09/2023		
	R.I.A.	Surpresseur	<i>Halle de L'Acclameur</i>			
			RIA DN33 longueur 30ML 128 L/min - Pression 3 bars Matincendie	4	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2023	
	Extincteurs	R.I.A.	Si 2 NB 32-160/163 + Vigilohm Débit: 15,36 m ³ /h HMT: 22 mCE Grundfos	1	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 22/11/2023	
			<i>Halle de L'Acclameur</i>			
			Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	62	Mise en service 2012 Dernière visite le 21/09/2021	
Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT			23	Mise en service 2012 Dernière visite le 21/09/2021		
Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT			12	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/09/2021		
Club de L'Acclameur		Extincteurs poudre ABC 6 kg ROT	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/09/2021		
		Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 02/10/2023		
		Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	5	Mise en service 2012 Dernière visite le 02/10/2023		
		Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 02/10/2023		

Sécurité intrusion	Centrale ATS 4602 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Alimentation AES ATS 1250 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Détecteurs volumétriques double ARITECH	92	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Sirènes intérieurs SDP 50P ARITECH	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Claviers ATS 1110 ARITECH	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Module entrées / sorties ATS 1201 ARITECH	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Unités de traitement locale ATS 1170 ARITECH	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	
	Lecteurs de badge ATS 1192 ARITECH	7	Mise en service 2009 Dernière visite le 29/12/2023	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2023_Informatique

	Type et marque de l'équipement	LOGICIEL/ OS UTILISES	Quantité	Description	Observation
Serveur	CELVIN NAS Server Q800 4X1000Go 2xGigabitLAN, Intel Atom D5 Fujitsu	MICROSOFT OPEN/A WIN Svr Std WINDOWS serveur 2012 essential	1	Mise en service 15/12/2012	
	Primergy rx300s7 8x2,5. 1 x Intel Xeon E5-2640 6C/12T 2.50 GHz 15 MB Fujitsu	Anti-virus TREND MICRO worry-Free Business Security standard V7	1	Mise en service ?	
	ESXI ThinkSystem SR590,7 Lenovo	Licence Lenovo Microsoft Windows Serveur 2016 Essential ROK	1	Mise en service 30/04/2018	
	Sauvegarde NA SYNOLOGY DS1517	Licence veeam Backup Replication	1	Mise en service 30/04/2018	
	Serveur ASA 5505 Firewall CISCO		1	Mise en service 02/09/2015	
	Serveur virtuel SYSLOG		1	Mise en service 02/09/2015	
Onduleur	SMART-UPS RT 3000VA 230V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	SMART-UPS RT 5000VA 220/230/240V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	Smart 6 UPS RT 1000 VA 700 Watt APC		1	Mise en service 15/12/2012	
Switch	Catalyst 3750X-48PF-S CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48 GigE PoE 740W 2x10G SFP CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48LPD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		4	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48TD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Module d'extention Gigabit Ethernet 4 ports CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
<i>Club de L'Acclameur</i>					
Poste informatique	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016, suite adobe	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Legrand	office Home and BUSINESS 2016, Sketchup	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour fixe VE 198S + ecran 19" windows X PRO	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	TOUR I5 + 1 ECRAN + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	TOUR I7 + 2 ECRANS + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016, compta, paie, escalade	1	Mise en service 30/04/2018	
	NB BX325JA-EG081R Portable 13,3" ASUS	Windows 10 Pro	1	Mise en service 09/09/2021	
<i>Halle de L'Acclameur</i>					
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	2	Mise en service 27/09/2017	
<i>Salle d'escalade</i>					
	TOUR I5 windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	Portable NBR704VD-129p windows X PRO ASUS	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 15/10/2017	

Suivi matériel, installations L'Acclameur au 31/12/2023_Scén

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
Podium	Scène plancher bois 24,40 x 10,98 H réglable de 1 à 1,50m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Escalier H réglable de 1 à 1,50m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Rampe de déchargement alu 3,80m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Crash barrière alu noir STACCO	24 mètres	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Barrière police noire 2,50m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Praticable 2 x 1m réglable de 0,20 à 1m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	

Rideaux scéniques	Rideau 9 x 6m velour coton noir 350g ESL	4	Mise en service 2012	
	Rideau 9 x 4m velour coton noir 350g ESL	14	Mise en service 2012	
	Jupe de scène 15 x 1,50m velour Trévira noir 200 g ESL	2	Mise en service 2012	

	Rideau 9 x 6m velour coton noir 350g SCENO.TEX	4	Mise en service 2023	
	Rideau 9 x 4m velour coton noir 350g SCENO.TEX	18	Mise en service 2023	

Structure scénique	Poutre S500	Poutre S500 2,80m STACCO	27	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Poutre S500 1,40m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Poutre S500 0,70m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Angle S500 2D STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Angle S500 linéaire STACCO	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Échelle 4,00m STACCO	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Poutre S300	Poutre S300 3,00m STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Poutre S300 2,00m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Poutre S300 1,00m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Poutre H40D	Poutre S300 0,50m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Poutre H40D 3,00m PROLYTE	19	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	Ancienne structure circassienne installée dans la SAE utilisé dans la halle pour des besoins scéniques.
		Angle H40D 2D PROLYTE	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Angle H40D 3D PROLYTE	10	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023		
	Poutre H30V	Poutre H30V 3,00m ASD	15	Mise en service 2019 Dernière visite le 16/12/2023	

Levage	Moteurs	Moteur 1000 kg LIFKET	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Moteur 500 kg LIFKET	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Moteur 500 kg STAGEMAKER	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	Utilisé initialement dans la SAE
		Moteur 250 kg LIFKET	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Stop chute 500 kg LIFKET	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Commande moteur	Commande 12 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Commande 8 moteurs sans fil STAGEMAKER	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	Utilisé initialement dans la SAE
		Commande valise 4 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Commande valise 2 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Commande à boutons 2 moteurs ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	Fourni avec le panneau d'affichage Bodet
		Commande à boutons 1 moteur ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
	Accroches	Élingue 1000 kg 4M PROLYTE	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 2,25M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 2M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 1,90M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 1,50M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 1M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 1000 kg 0,50M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
		Élingue 2000 kg 1M SOFTSTEEL	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023	
Manille 3200 kg STACCO		110	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/12/2023		
Armoire électrique		Armoire 250A Powerlock DUSHOW	1	Mise en service 2017 Dernière visite le 16/12/2023	
	Armoire 125A P17 DUSHOW	1	Mise en service 2017 Dernière visite le 16/12/2023		
	Armoire 63A P17 GESTE SCENIQUE	1	Mise en service 2019 Dernière visite le 16/12/2023		

Notre matériel scénographique, scène, ponts, moteurs, élingues, manilles, rideaux et armoires électriques est vérifié à chaque utilisation par un bureau de contrôle. Les moteurs sont vérifiés par un bureau de contrôle une fois par an.

Suivi gros matériel au 31/12/2023_Divers

Halle de L'Acclameur

R5N-UJ 277 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 29/11/2023	
--	---	---	--

Ascenseur

Club de L'Acclameur

R5N-UJ 276 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 29/11/2023	
--	---	---	--

Borne d'accès parvis

Borne escamotable automatique (Halle) URBACO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 15/09/2021	Changement vérin 20/10/2021
Borne escamotable automatique (Club) URBACO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 15/09/2021	Changement compresseur 10/2019

S.A.E.

Escalade

Modules inclinables de - 10 à - 25° CREATEC	8	Mise en service 2016 Dernière visite le 27/11/2023	
Modules inclinables de 0 à + 20° CREATEC	6	Mise en service 2020 Dernière visite le 27/11/2023	

Cage crossfit	1	Mise en service 2018 Dernière visite le 27/11/2023	Utilisation de la structure existante dans SAE
---------------	---	---	--

Enrouleurs stop-chute automatique Entre Prises	2	Mise en service 2018 Dernière visite le 27/11/2023	
---	---	---	--

Enrouleurs stop-chute speed drive Desendo	4	Mise en service 2019 Dernière visite le 27/11/2023	
--	---	---	--

Gradin télescopique

Gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet Jezet Seating	4	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 17/01/2023	
---	---	---	--

Gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet Jezet Seating	2	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 17/01/2023	
---	---	---	--

LEVAGE

Chariot élévateur

Chariot électrique 3 roues E14- 4100T 1400 kg FENWICK	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 30/11/2023	Changement display 14/01/2021 Remplacement batteries 03/09/2021
---	---	---	--

Nacelle

Nacelle AP36S 400 kg HT: 13,10 M GENIE	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 30/11/2023	
---	---	---	--

Potence extérieur

CII-M - 250 kg - 3M 14-2030 / 1141-781 ADC		Mise en service 11/02/2014 Dernière visite le 30/11/2023	
---	--	---	--

Rideaux asservies

Rideaux à la Romaine BC CAIRE	17	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/02/2022	
----------------------------------	----	---	--

Panneaux d'affichage score BODET	2	Mise en service 12/2013 Dernière visite le 07/11/2023	Remplacement du pupitre BT6000 SHF V3
-------------------------------------	---	--	---------------------------------------

ENTRETIEN

Local ménage

Autolaveuse BA 611D ecoflex NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
--	---	---	--

Autolaveuse SC 351A NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
--------------------------------	---	---	--

Balayeuse SW750 autotractée NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
--	---	---	--

Aspirateur GD 5 HEPA NILFISK	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 10/11/2021	
---------------------------------	---	---	--

Atelier

Aspirateur R2D-602EPMX GISS	1	Mise en service 2012	
--------------------------------	---	----------------------	--

Club

Aspirateur R2D-271EPS GISS	1	Mise en service 2012	
-------------------------------	---	----------------------	--

S.A.E.

Nettoyeur haute pression 150 HD 5/15 CX+ KARCHER	1	Mise en service 2017	
--	---	----------------------	--

Aspirateur à poussière WD 6 P KARCHER	1	Mise en service 2020	
--	---	----------------------	--

SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

MAJ 31/12/2023

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment
en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Guichet 1	chaise de bureau tissu			2		2			achetés par la SOPACE	
	Guichet 1 (entrée visiteur)	rideau d'air chaud mural			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2	table 120x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2	chaise de bureau tissu			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2 (entrée visiteur)	rideau d'air chaud mural			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	2		2				
	Bar RDC	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	GS50	1		1				
	Bar RDC	caisse enregistreuse	SHARP	XEA102	1		1				
	Bar RDC	tireuse a bière fixe			1		1				
sept-23	Bar RDC	téléphone	CISCO	6851	1		1			location ORANGE	
	Bar RDC	enceintes d'écoute cabine amplifiées	GENELEC	1029A	2		2				
	Bar RDC	mini vitrine réfrigérée	FRIGOGLASS	NORCOOL	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
21/12/2015	Bar RDC	Signalétique bar lumineuse			1		1			achetés par la SOPACE	
	Déchet Bar RDC	Tireuse a bière mobile			1		1			achetés par la SOPACE	
	Réserve Bar RDC	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1			achetés par la SOPACE	
2013	Réserve Bar RDC	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1			achetés par la SOPACE	
	Réserve Bar RDC	Tabouret de bar			3		3			achetés par la SOPACE	
	Réserve Bar RDC	vitrine réfrigérée	MODOIAL ELITE		1		1				
	Espace Publique Foyer	Barrières Vauban noir avec patin			2		2			achetés par la SOPACE	
	Espace Publique Foyer	Vidéo projecteur	EPSON	EB-905	1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	table 152x76 pliante			2		2			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	table 180x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	chaise de bureau tissu			2		2			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	Barrières Vauban noir avec patin			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	potelet			2		2			achetés par la SOPACE	
2016	HALL d'Accueil	Support sac poubelle mural			3		3			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	panneau affichage vitré			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1		1			achetés par la SOPACE	
15/10/2015	HALL d'Accueil	destratificateur thermique grand model			2		2			achetés par la SOPACE	
15/10/2015	HALL d'Accueil	destratificateur thermique petit model			3		3			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	Ecran LED	SHARP	EQUOS	1		1			achetés par la SOPACE	
13/12/2012	Bureau Banque d'Accueil	Coffre fort	FICHET		1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	Bureau Banque d'Accueil	porte manteau mobile			1		1			achetés par la SOPACE	
sept-23	Bureau Banque d'Accueil	téléphone	CISCO	6851	1		1			location ORANGE	
23/11/2012	Bureau Banque d'Accueil	Terminal mobile (scanner billets)	CIPHERLAB	8230	4		4			achetés par la SOPACE	
	HALL toilette Homme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
	HALL toilette femme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
	Bar RDC 1	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	1		1				
	Bar RDC 1	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	GS50	1		1				
	Bar RDC 1	caisse enregistreuse	SHARP	XEA102	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC 1	tireuse a bière fixe			1		1				
	Bar RDC 1	mini vitrine réfrigérée	FRIGOGLASS	NORCOOL	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
sept-23	Bar RDC 1	téléphone	CISCO	6851	1		1			location ORANGE	
	Bar RDC 1	table haut ronde diamètre 60cm rouge			4		4			achetés par la SOPACE	

SALLE ACCLAMEUR	2018		2013		2013-2014		2015-2016		2017-2018		2019-2020		2021-2022		2023		2024		
	Année	Description	Marque	Modèle	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
	2018	Bar RDC 1	Percolateur	6l	CASSELIN	CPC48													
		Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux	100x49															
	2013	Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux	88x40															achetés par la SOPACE
		Réserve RDC 1	Tabouret de bar																achetés par la SOPACE
		Réserve RDC 1	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées		DUKERS	LG-208S													
		Réserve RDC 1	Vitrine pour glace		KUMASAN														achetés par la SOPACE
		HALL d'Accueil 2	potelet																achetés par la SOPACE
		HALL d'Accueil 2	support affiche potelet																achetés par la SOPACE
		HALL d'Accueil 2 toilette Homme	seche-mains		DYSON	AB14													location Elis
		HALL d'Accueil 2 toilette femme	seche-mains		DYSON	AB14													location Elis
	11/09/2012	Salle événementielle	nacelle		GENIE	AWP-36S													achetés par la SOPACE
	11/09/2012	Salle événementielle	chargeur sgte cpax 48t 125																achetés par la SOPACE
	2013-2014	Salle événementielle	chariot a poussé 0,5T		orexad														
	2013-2014	Salle événementielle	chariot a poussé 0,5T ipn		orexad														
	2015-2016	Salle événementielle	chariot de translation ipn		orexad														
		Salle événementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500		STACCO	PA/528													achetés par la SOPACE
		Salle événementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500		STACCO	PA/514													achetés par la SOPACE
		Salle événementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500		STACCO	PA/507													achetés par la SOPACE
	31/10/2013	Salle événementielle	rideaux acoustiques 10x12,50m de HT																
	31/10/2013	Salle événementielle	rideaux acoustiques 11x8,80/12,50m de HT																
	31/10/2013	Salle événementielle	rideaux acoustiques 2,40x8,80m de HT																
	31/10/2013	Salle événementielle	rideaux acoustiques 7,50x8,80m de HT																
	31/10/2013	Salle événementielle	rideaux acoustiques 8x8,80m de HT																
	03/09/2014	Salle événementielle	rideaux acoustiques 2x8,80m de HT																
	03/09/2014	Salle événementielle	rideaux acoustiques 6,50x8,80m de HT																
	03/09/2014	Salle événementielle	rideaux acoustiques 1,60x8,80m de HT																
		Salle événementielle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz		L'ACOUSTICS	112P													
	15/10/2015	Salle événementielle	destratificateur thermique grand model																achetés par la SOPACE
		Salle événementielle	affichage multisports		BODET														
		Salle événementielle	top chute 500kg pour affichage BODET																
		Salle événementielle	ensemble ssi avec 22 hautparleur 9 hautparleur																
		Salle événementielle	ensemble amplificateur BOOSTER 4G																
	17/09/2012	dégagement entre les salles	Chariot élévateur		FENWICK														achetés par la SOPACE
	2013	dégagement entre les salles	escabot 6 marches																achetés par la SOPACE
	2018	dégagement entre les salles	marchepieds MAGNUM 2		TUBESCA	2376206													achetés par la SOPACE
		dégagement entre les salles	échelle transformable 3 plans		CENTAURE	T3													achetés par la SOPACE
		rangement sportif 1	ensemble pied pour rampe PMR																
		rangement sportif 1	balayeuse accompagnée		NILFISK	SW750													achetés par la SOPACE
		rangement sportif 1	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L		MANUTAN	A016985													achetés par la SOPACE
	11/12/2019	rangement sportif 1	Support sac poubelle 110L gris à pédale		MANUTAN														achetés par la SOPACE
	2013	rangement sportif 1	chariot de lavage / big		ICA	E274033CHAR													
		rangement sportif 1	support de protection pour enceinte scène																aucune utilité
		rangement sportif 1	panier rangement toile Tremblay		TREMBLAY														
		rangement sportif 2	ensemble pieds pour rampe PMR																
		rangement sportif 2	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu																
		rangement sportif 3	panier rangement toile Tremblay		TREMBLAY														
		rangement sportif 3	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu																
		rangement sportif 3	jeux de 2 but de hand + filet																
		rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux complet volley + filet																
		rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux tennis + filet																

	rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux babminton + filet				7		7				
	rangement sportif 3	ensemble filets de protection public				1		1				
	rangement sportif 3	support poteaux de sport sur roulettes				1		1				
26/02/2014	rangement sportif 3	bac a sel jaune				1		1				achetés par la SOPACE
26/02/2014	rangement sportif 3	saleuse manuelle				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 3	caisson de 4 marches en bois				6		6				
19/10/2012	rangement sportif 4	chaises de spectacle				935		935				achetés par la SOPACE
19/10/2012	rangement sportif 4	chariots pour chaises 4 pieds				60		60				achetés par la SOPACE
01/10/2014	rangement sportif 4	chariot support pour 20 chariots chaises 4 pieds				3		3				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 4	transpalette manuelle				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 5	sol sportif parquet de 44x24				1		1				
	rangement sportif 6 (scéno)	rampe 3,80m				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 1000t	LIFTKET	MB4 1/22J		12		12				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 500kg	LIFTKET	MB4 1/21J		8		8				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène 250kg	LIFTKET	MB1 1/21B		3		3				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	moteur de scène	VERLINDE	SM5 504 MI - A20		8		8				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	top chute 500kg				3		3				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	Barrières Vauban noir avec patin				15		15				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	pince IPN 1tonne				38		38				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	manille 3,20 tonnes				110		110				achetés par la SOPACE
2018	rangement sportif 6 (scéno)	Rayonnage câble	manutan			1		1				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 4,00m anneau noir				16		16				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 2,25m scotch jaune				12		12				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 2,00m scotch marron				4		4				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,90m scotch bleu				4		4				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,55m scotch rouge				12		12				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 1,00m anneau jaune				12		12				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1,5 tonnes 0,50m anneau gris				12		12				achetés par la SOPACE
29/11/2012	rangement sportif 6 (scéno)	élingue 1 tonnes 4,00m				8		8				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500	STACCO	PA/528		27		27				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500	STACCO	PA/514		2		2				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500	STACCO	PA/507		4		4				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	angle 2D triangulaire 500X500 noir serie 500	STACCO	PA/502		4		4				achetés par la SOPACE
07/10/2019	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière carré H40V alu lg 3,00m				15		15				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière bilight serie 300 alu lg 4,00m				8		8				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 3,00m				12		12				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 2,00m				3		3				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 1,00m				4		4				achetés par la SOPACE
08/10/2012	rangement sportif 6 (scéno)	pont de lumière trilight serie 300 alu lg 0,50m				4		4				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 30m				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 25m				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 15m				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 10m				2		2				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble alim commande moteur 32 tétra 5m				2		2				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 25m				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 20m				11		11				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 15m				2		2				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 10m				4		4				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	câble moteur 5m				4		4				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	coffret alimentation 12 moteurs				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 250A				1		1				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 125A				1		1				achetés par la SOPACE
30/09/2019	rangement sportif 6 (scéno)	armoire électrique 63A				1	1					achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	Praticables de scène				20		20				achetés par la SOPACE
	rangement sportif 6 (scéno)	chariots pour praticable de scène				2		2				achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	table 152x76 pliante				17		15			2	achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	chariot table 152x76				1		1				achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	table 180x76 pliante				29		27			2	achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	chariot table 180x76				1		1				achetés par la SOPACE

04/09/2012	Atelier stockage	potelet				23		23		achetés par la SOPACE
11/10/2012	Atelier stockage	grille caddie				13		13		achetés par la SOPACE
08/03/2013	Atelier stockage	aspirateur	GISS	R2D-602 EPMX		1		1	1	achetés par la SOPACE
2013	Atelier stockage	diabie				1		1		achetés par la SOPACE
31/10/2014	Atelier stockage	compresseur + pistolet	AAARIAC	ITR0802002		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	scie circulaire	BOSCH	PKS 55A		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	scie sauteuse	BOSCH	GST 135 BCE		1		1		achetés par la SOPACE
28/09/2012	Atelier stockage	établie				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	traceur de bande				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	établie pour machine	WOLFFCRAFF	MASTER cut 1500		1		1		achetés par la SOPACE
20/15/2017	Atelier stockage	bigbox sur roulettes	manutan			1		1		achetés par la SOPACE
2015	Atelier stockage	bigbox sur roulettes	manutan			1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	rideaux scène 12x12				4		4		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	rideaux scène H 9m x L 4m				16		16		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	rideaux scène H 9m x L 6m				4		4		achetés par la SOPACE
06/12/2022	Atelier stockage	rideaux scène H 9m x L 4m	Sceno-Tex			18		18		achetés par la SOPACE
06/12/2022	Atelier stockage	rideaux scène H 9m x L 6m	Sceno-Tex			4		4		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	jupe périphérique en velours				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier stockage	servante atelier à mains couleur bleu	GISS	781391		1		1		achetés par la SOPACE
2013	Atelier stockage	chariot d'atelier pour magasinage	GISS	787389		2		2		achetés par la SOPACE
31/08/2012	Atelier stockage	caisse a outils complète				1		1		achetés par la SOPACE
13/12/2021	Atelier stockage	Défonceuse	BOSCH	POF1400		1		1		achetés par la SOPACE
13/12/2021	Atelier stockage	Rabot électrique	BOSCH	PHO3100		1		1		achetés par la SOPACE
13/12/2021	Atelier stockage	Perceuse à colonne	BOSCH	PBD40		1		1		achetés par la SOPACE
13/12/2021	Atelier stockage	Scie onglets électrique	METABO	KGS216M		1		1		achetés par la SOPACE
05/12/2023	Atelier stockage	Souffleur + chargeur	RYOBI	OBL1820S		1		1		achetés par la SOPACE
										achetés par la SOPACE
										achetés par la SOPACE
										achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (1)	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (1)	caisson bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (1)	fauteuil bureau				1		1		achetés par la SOPACE
2022	Atelier Bureau Technique (1)	ordinateur lenovo + clavier + écran	Lenovo	M70s		1		1		achetés par la SOPACE
2022	Atelier Bureau Technique (1)	écrans	AOC			2		2		achetés par la SOPACE
sept-23	Atelier Bureau Technique (1)	téléphone	CISCO	6851		1		1		location ORANGE
	Atelier Bureau Technique (2)	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (2)	caisson bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (2)	fauteuil bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (2)	ordinateur lenovo + clavier + écran	Lenovo	V520s		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (2)	écran	AOC	22"		1		1		achetés par la SOPACE
sept-23	Atelier Bureau Technique (2)	téléphone	CISCO	6851		1		1		location ORANGE
	Atelier Bureau Technique (3)	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (3)	caisson bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique (3)	fauteuil bureau				1		1		achetés par la SOPACE
sept-23	Atelier Bureau Technique (3)	téléphone	CISCO	6851		1		1		location ORANGE
	Atelier Bureau Technique	dymo				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	imprimante photocopieur	S.B.S.			1		1		Location SBS
	Atelier Bureau Technique	armoire bureau				4		4		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	casier 4 portes 2 colonnes				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	table pliante 180x76				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	table pliante 120x76				6		6		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	chaise de bureau tissu				7		7		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	frigo	FAGOR			1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	poste a souder	ESAB	ARC180		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	masque de soudure	GISS	réf 844999		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	coffret de 57 accessoires pneumatiques	Performance POWER			1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	coffret de douilles				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	coffret scie cloche				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	décapeur thermique	MAKITA			1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	ponceuse	BOSCH	GEX 125-150 AVE		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	visseuse	BOSCH	GSR 14,4 - LI		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	riveteuse	FACOM	Y105B		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	fer a souder				1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	multimètre pince	FACOM	712A		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	multimètre	FACOM	711A		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	télémetre laser	BOSCH	GLM50		1		1		achetés par la SOPACE
2012/2015	Atelier Bureau Technique	laser point	BOSCH	GPL3		2		2		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	disqueuse	BOSCH	GWS1000		1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	perceuse fil	BOSCH	GSB 19-2 RE		1		1		achetés par la SOPACE
2012	Atelier Bureau Technique	escabot 3 marches	orexad			1		1		achetés par la SOPACE
2012/2014	Atelier Bureau Technique	talkie walkie	MOTOROLA			10		10		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	micro Hp déporté pour talkie walkie	MOTOROLA			4		4		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	oreillettes confort	MOTOROLA			4		4		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P		2		2		
	Atelier Bureau Technique	ped enceinte L'ACOUSTICS	L'ACOUSTICS			2		2		
	Atelier Bureau Technique	support affiche potelet				13		13		achetés par la SOPACE
2015	Atelier Bureau Technique	étagère démontable 4 niveaux 1,94x0,64m				2		2		achetés par la SOPACE
2016	Atelier Bureau Technique	étagère démontable 5 niveaux bleu 3,10x0,64m	manutan			1		1		achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	boite pendante 4 poussoirs+1 arrêt urgence	SCHNEIDER	XACB4933		1		1		Commande moteur affichage Bodet
	Atelier Bureau Technique	boitier PCE 32A TRI	PCE	PCE9030218V2		2		2		achetés par la SOPACE

	Atelier Bureau Technique	petit pied de micro	K&M			1		1			
	Atelier Bureau Technique	grand pied de micro	K&M			2		2			
	Atelier Bureau Technique	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY			1		1			
	Atelier Bureau Technique	commande de palans				1		1			
	Atelier Bureau Technique	flightcase 19 pouces	rythme & sons			1		1			
	Atelier Bureau Technique	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1		1		1			
	Atelier Bureau Technique	lecteur cd	TASCAM	CD-500B		1		1			
	Atelier Bureau Technique	coffret alimentation 8 moteurs				1		1			
	Atelier Bureau Technique	coffret alimentation 4 moteurs				1		1			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	coffret alimentation 2 moteurs				1		1			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	coffret alimentation 2 moteurs				1		1			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	câble RJ45 50m				1		1			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	câble RJ45 30m				1		1			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	câble RJ45 20m				3		3			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	câble RJ45 7m				3		3			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	câble RJ45 5m				3		3			achetés par la SOPACE
	Atelier Bureau Technique	porte manteau 1,40 réglable en hauteur				3		3			achetés par la SOPACE
2012	Atelier Bureau Technique	porte manteau 1,20	rouxel			2		2			achetés par la SOPACE
2012	Atelier Bureau Technique	miroir spiché	BUT	TITAN		2		2			achetés par la SOPACE
2013	Atelier Bureau Technique	marche pied 3 marches				1		1			achetés par la SOPACE
2013	Atelier Bureau Technique	Etagère démontable 3 niveaux 88x40				2		2			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 1	bureau				1		1			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 1	fauteuil bureau				1		1			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 1	caisson bureau				1		1			achetés par la SOPACE
sept-23	Bureau annexe 1	téléphone	CISCO	6851		1		1			location ORANGE
	Bureau annexe 2	bureau				2		2			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 2	fauteuil bureau				2		2			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 2	caisson bureau				1		1			achetés par la SOPACE
sept-23	Bureau annexe 2	téléphone	CISCO	6851		1		1			location ORANGE
	Bureau annexe 3	bureau				2		2			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 3	fauteuil bureau				3		3			achetés par la SOPACE
	Bureau annexe 3	caisson bureau				1		1			achetés par la SOPACE
sept-23	Bureau annexe 3	téléphone	CISCO	6851		1		1			location ORANGE
	sanitaire sportif homme	seche-mains	DYSON	AB14		1		1			location Elis
	sanitaire sportif femme	seche-mains	DYSON	AB14		1		1			location Elis
	local entretien	table 152x76 pliante				1		1			achetés par la SOPACE
	local entretien	chaise				1		1			achetés par la SOPACE
10/10/2013	local entretien	lave linge	BOSCH	Maxx7 Varioperfect		1		1			achetés par la SOPACE
10/10/2013	local entretien	sèche linge	BOSCH	Avantixx7		1		1			achetés par la SOPACE
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant grand modèle	NILFSK	BA 551D		1		1			achetés par la SOPACE
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant petit modèle	NILFSK	SC351 Eco		1		1			achetés par la SOPACE
10/10/2013	local entretien	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5		1		1			achetés par la SOPACE
	local entretien	aspirateur poussier professionnel	ICA	GP1/16 Eco LUX		1		1			achetés par la SOPACE
2013	local entretien	escabeau 3 marches	casto			1		1			achetés par la SOPACE
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR		1		1			achetés par la SOPACE
	local entretien	casier 4 portes 2 colonnes				1		1			achetés par la SOPACE
2013	local entretien	Etagère démontable 5 niveaux 88x40				1		1			achetés par la SOPACE
2013	local entretien	rayonnage plastique noir 5 niveaux				1		1			achetés par la SOPACE
	local entretien	bac de plonge inox				1		1			achetés par la SOPACE
	loge bureau	chaise velours				1		1			achetés par la SOPACE
	loge bureau	bureau				3		3			achetés par la SOPACE
	loge bureau	colonne ordinateur + clavier + souris	OPTIPLEX			1		1			achetés par la SOPACE
	loge bureau	écran LED 55cm	DELL	E2211		1		1			achetés par la SOPACE
	infirmerie	table pliante 180x76				1		1			achetés par la SOPACE
	infirmerie	casier 4 portes 2 colonnes				1		1			
	vestiaire entretien 1	casier 4 portes 2 colonnes				1		1			
	vestiaire entretien 1	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m				1		1			
	vestiaire entretien 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m				1		1			
	vestiaire Joueur 1	seche-mains	DYSON	AB14		1		1			location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m				2		2			

	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,25m				2		2		
	vestiaire Joueur 1	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 2	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m				2		2		
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,24m				2		2		
	vestiaire Joueur 2	banc double assise avec patère fixation sol 3,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 2	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 3	casier 6 portes 3 colonnes				1		1		
	vestiaire Joueur 3	casier 12 portes 6 colonnes				1		1		
	vestiaire Joueur 3	table 152x76 pliante				1		1		achetés par la SOPACE
	vestiaire Joueur 3	caisson bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	vestiaire Joueur 3	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m				3		3		
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m				2		2		
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m				1		1		
	vestiaire Joueur 3	banc double assise avec patère fixation sol 1,50m				3		3		
	vestiaire Joueur 3	porte manteau 1,20m				2		2		
	vestiaire Joueur 4	casier 8 portes 4 colonnes				1		1		
	vestiaire Joueur 4	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Joueur 4	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m				6		6		
	vestiaire Joueur 4	banc double assise avec patère fixation sol 2,80m				2		2		
	vestiaire Joueur 4	porte manteau 1,20m				2		2		
	vestiaire Joueur 5	casier 2 portes 1 colonnes				1		1		
	vestiaire Joueur 5	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m				3		3		
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 1,80m				1		1		
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m				1		1		
	vestiaire Joueur 5	banc double assise avec patère fixation sol 2,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 5	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 6	table 180x76 pliante				1		1		achetés par la SOPACE
19/10/2012	vestiaire Joueur 6	chaises de spectacle				3		3		achetés par la SOPACE
	vestiaire Joueur 6	casier 2 portes 1 colonnes				1		1		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 2,00m				2		2		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,50m				3		3		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,35m				1		1		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 0,60m				1		1		
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur 1,20m				1		1		
	vestiaire Joueur 6	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire Ramasseur 1	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Ramasseur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m				6		6		
	vestiaire Ramasseur 1	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire Ramasseur 2	seche-mains	DYSON	AB14		1		1		location Elis /Remplacé par essuie mains textiles en jan 2020
	vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m				4		4		
	vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,80m				2		2		
	vestiaire Ramasseur 2	porte manteau 1,20m				1		1		
	vestiaire arbitre 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m				1		1		
	vestiaire arbitre 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m				1		1		
	VDI RDC vestiaire	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306		1		1		
	VDI RDC vestiaire	rack fibre	BRAND REX			1		1		
	VDI RDC vestiaire	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G		1		1		achetés par la SOPACE
	VDI RDC vestiaire	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811		1		1		
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND			1		1		
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND			1		1		
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND			1		1		
	VDI RDC vestiaire	onduleur 1000va	APC	smart UPS RT1000		1		1		achetés par la SOPACE
	VDI RDC vestiaire	boitier numéris	France télécom			1		1		
	VDI RDC vestiaire	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522		3		3		
03/05/2023	Circulation R+1	Renouvellement des rideaux occultant façade EST	Scénotex			12		12		achetés par la SOPACE
	Cuisine Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70				1		1		

28/09/2012	Cuisine Catering	four chaleur tournante 4 plats 600x400 5,5kw	SMEG		1		1		
28/09/2012	Cuisine Catering	plaque à induction 3kw	BRATSCHER	IK 30 TC	2		2		
25/08/2012	Cuisine Catering	lave vaisselle	DIHR	gs50	1		1		
25/08/2012	Cuisine Catering	réfrigérateur 300L			1		1		
10/10/2012	Cuisine Catering	Armoire ventilée positive 390 litres	FRIGELUX	CF386	1		1		
27/09/2022	Cuisine Catering	Armoire réfrigérée positive 700 litres	ERCO		1	1			achetés par la SOPACE
	Cuisine Catering	Table de travail inox			1		1		
28/09/2012	Cuisine Catering	hotte	SAFTAIR		1		1		
28/09/2012	Salle Catering	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-208S	1		1		
	Salle Catering	four micro onde			1		1		achetés par la SOPACE
	Salle Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 85X57			1		1		
28/09/2012	Salle Catering	Réfrigérateur 200L	FAGOR		1		1		achetés par la SOPACE
24/10/2012	Salle Catering	Téléviseur LCD 105mm	PHILIPS		1		1		achetés par la SOPACE
	Salle Catering	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2		achetés par la SOPACE
	Salle Catering	table 180x76 pliante			10		8	2	achetés par la SOPACE
	Salle Catering	chaises rouge			18		18		achetés par la SOPACE
08/10/2012	Salle Catering	chaises blanche			18		18		achetés par la SOPACE
	Salle rédaction	chaises rouge			6		6		achetés par la SOPACE
08/10/2012	Salle rédaction	chaises blanche			7		7		achetés par la SOPACE
	Salle rédaction	bureau			4		4		achetés par la SOPACE
08/10/2012	Salle presse	chaise rouge			1		1		achetés par la SOPACE
	Salle presse	bureau			4		4		achetés par la SOPACE
	Bar R+1	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	2		2		
	Bar R+1	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	G550	1		1		
	Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1		
2013	Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1		
	toilette Bar N+1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1		location Elis
	PC sécurité escalade R+2	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2		
	PC sécurité escalade R+2	Micro fil	SHURE	beta 58A	2		2		
	PC sécurité escalade R+2	micro col de cygne	SHURE	MX202B/M	2		2		
	PC sécurité escalade R+2	capsule micro mx noir	SHURE	R183B	2		2		
	PC sécurité escalade R+2	casque	BEYER	DT770 PRO	2		2		
	PC sécurité escalade R+2	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	3		3		
	PC sécurité escalade R+2	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	4		4		
	PC sécurité escalade R+2	ped de table	K&M	KM232	4		4		
	Régie	bureau			1		1		achetés par la SOPACE
	Régie	fauteuil bureau			1		1		achetés par la SOPACE
	Régie	caisson bureau			2		2		achetés par la SOPACE
	Régie	armoire bureau			1		1		achetés par la SOPACE
	Régie	téléphone	ASTRA	6731i	1		1		achetés par la SOPACE
	Régie	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1		1		
	Régie	Panneau de commande intelligent ICP1 pour les systèmes DME24N/64N	YAMAHA	ICP1	2		2		
	Régie	table 120x60cm sur roulettes			1		1		
	Régie	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1		1		
	Régie	colonne ordinateur	hp Compaq	N°CZC99408RYP	1		1		achetés par la SOPACE
	Régie	flightcase 19 pouces	rythme & sons		1		1		
	Régie	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1	1		1		
	Régie	lecteur cd	TASCAM	CD-500B	1		1		
	Régie	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite (fouet)			2		2		
	Régie	Cordon de patch HP			1		1		
	Régie	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2		
	Régie	baie de brassage 19"			2		2		
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME24N	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	commutateur non administrable 16 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	GS16	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	commutateur non administrable 24 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	GS24	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	Patch video BNC			2		2		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P08 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 20090000/2 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	3		3		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 2)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 2)	YAMAHA	DME24N	1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)
	Régie	rack sortie coaxial (Baie 2)			1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)
	Régie	rack 2 connecteur femelle speakon 19" (Baie 2)			1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P08 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P06 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1		1		BAIE2 (Salle ESCALADE)

	VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1	1		
	VDI R+2	rack fibre	BRAND REX		1	1		
	VDI R+2	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	1	1		
	VDI R+2	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1	1		
	VDI R+2	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1	1		
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		4	4		
	VDI R+2	panneau de brassage de 12 - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	3M		1	1		
	VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	5	5		
	VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1	1		
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI R+2	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI R+2	panneau de brassage de 3 - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	8	8		
	VDI R+2	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		2	2		
30/11/2013	VDI R+2	onduleur 3000va	EATON	5PX3000	1	1		
	VDI R+2	serveur clewin NSA	FUJITSU	Q800	1	1		
08/10/2012	Loge collective 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			4	4		achetés par la SOPACE
	Loge collective 1	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-208S	1	1		
08/10/2012	Loge collective 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			5	4	1	déchirure voir photo
	Loge collective 2	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-208S	1	1		
2014	Loge collective 2	Banquette BZ Gris	fly		1	1		
	Loge collective 2	lampe déco			1	1		achetés par la SOPACE
08/10/2012	Loge individuelle 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3	3		achetés par la SOPACE
	Loge individuelle 1	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26635	1	1		
08/10/2012	Loge individuelle 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3	3		achetés par la SOPACE
	Loge individuelle 2	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26273	1	1		
2012	Dégagement loge	table de repassage	SILLAGE		1	1		
2012	Dégagement loge	Fer Vapeur Supergliss 3840	CALOR	FV3840C0	1	1		
08/10/2012	Dégagement loge/hall	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			1		1	déchirure voir photo
	Rangement Scénique 1	poteaux basket Ball avec comptage			2	2		
	Rangement Scénique 1	podiums PMR Théâtre 1x3/20cm a 1m de ht			18	18		
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1m			16	16		
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*0,50m			2	2		
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,50m			2	2		
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,60m			2	2		
	Rangement Scénique 1	chariot de transport pour podiums + rampes			2	2		
	Rangement Scénique 1	crash barrière alu noir			23	23		achetés par la SOPACE
	Rangement Scénique 1	chariot pour crash barrière			3	3		achetés par la SOPACE
	Rangement Scénique 1	Scenestructure Princ avec escalier et rembarde complete			1	1		
	espace DOJO	tatamis			170	170		
	espace DOJO	banc fixé au mur 1,35m			1	1		
	rangement espace DOJO	casier 12 portes 6 colonnes			1	1		
29/11/2019	rangement espace DOJO	Aménagement et mise en place de 8 placards			1	1		achetés par la SOPACE
	Salle d'Arme	ligne d'assurage avec moulinettes interchangeable			6	6		
	Salle d'Arme	pistes métalliques			6	6		traces de nacelle déforme la piste
	Salle d'Arme	rampe de répétition			6	6		
	Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,95m			1	1		
	Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,35m			1	1		
	salle d'arme/dojo	rideau de séparation rouge avec filet de sécurité			2	2		
	couloir salle de sport	potelet			2	2		achetés par la SOPACE
	couloir salle de sport	support affiche potelet			1	1		achetés par la SOPACE
23/10/2015	couloir salle de sport	défrisibrilateur			1	1		
	couloir salle de sport	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1	1		
	VDI couloir sport	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1	1		
	VDI couloir sport	rack fibre	BRAND REX		2	2		
	VDI couloir sport	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	2	2		achetés par la SOPACE
	VDI couloir sport	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1	1		achetés par la SOPACE
	VDI couloir sport	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1	1		
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		6	6		
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		1	1		
	VDI couloir sport	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	3	3		
	VDI couloir sport	onduleur 2200va	EATON	5PX220	1	1		achetés par la SOPACE

	Chalet salle	chalet				1		1		achetés par la SOPACE
26/02/2014	Chalet salle	étagère démontable 5 niveaux 2,03x0,43				1		1		achetés par la SOPACE
2015	Chalet salle	visseuse à chocs sans fil	MAKITA	DTD146RMJ		1		1		achetés par la SOPACE
2018	Chalet salle	visseuse à chocs sans fil	MAKITA	DTD154RTJ		1		1		achetés par la SOPACE
2021	Chalet salle	visseuse à chocs sans fil	MAKITA	DTD154RTJ		1		1		achetés par la SOPACE
	Chalet salle	visseuse à chocs sans fil	MAKITA	DTD154		1		1		achetés par la SOPACE
25/03/2015	salle	vitrine 2 vantaux sur roulette 0,80x0,42 h 1,80m				1		1		achetés par la SOPACE
26/03/2013	salle	comptoir bureau accueil				1		1		achetés par la SOPACE
	salle	caisson bureau				5		5		achetés par la SOPACE
06/09/2012	salle	ordinateur portable	ASUS	model K93S		2		2		achetés par la SOPACE
sept-23	salle	téléphone	CISCO	6851		1		1		location ORANGE
	salle	imprimante	BROTHER	DCP-7055		1		1		achetés par la SOPACE
2016	salle	imprimante a ticket	stadline			1		1		
	salle	frigo coca cola entreprise		900886204		1		1		Mise à disposition par Coca Cola
	salle	chaise de bureau tissu				3		3		achetés par la SOPACE
2017	salle	cassier document pvc 5 compartiment 0,52x0,16 h 1,82m				1		1		achetés par la SOPACE
	salle	casier 12 portes 6 colonnes				1		1		
	salle	chaise bois pliante	PROLOISIR			16		16		achetés par la SOPACE
2015	salle	chaise longue				13		13		achetés par la SOPACE
29/09/2022	salle	transats	EYES UP Factory			10		10		achetés par la SOPACE
	salle	table bois alu 70x70				5		5		achetés par la SOPACE
	salle	table 180x76 pliante				3		3		achetés par la SOPACE
	salle	table 152x76 pliante				1		1		achetés par la SOPACE
	salle	banc alu blanc 2,51m				6		6		
2017	salle	caisson gris 2,54x0,75 h1,50 sur 6 roulettes 15 compartiments				3		3		achetés par la SOPACE
	salle	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985		2		2		achetés par la SOPACE
	salle	table de tennis de table	ARTENGO	714D		1		1		achetés par la SOPACE
2017	salle	afficheur de temps				1		1		vitre cassé
2016	salle	Echelle télescopique 12 marches				2		2		achetés par la SOPACE
	salle	Echelle modulable et télescopique MODUL'Step	WURTH	962 931 414		1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X65cm	MAUL HEBEL			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X75cm	OFFICE DEPOT			1		1		achetés par la SOPACE
2018	salle	volume d'escalade				2		2		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 250X200 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 250X250 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 1600X250 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 930X330 ep 40cm	O'JUMP			2		2		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 370X250 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 370X350 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Matelas pour blocs gris 250X180 ep 40cm	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	protection jaune 2m pour poteau trilight	O'JUMP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	tapis bleu ajuster lg 300 ep 40cm	DECASPORT			3		3		
	salle	tapis bleu ajuster lg 187 ep 40cm	DECASPORT			1		1		
	salle	tapis bleu 300X200 ep 40cm	DECASPORT			1		1		
	salle	tapis bleu 250X200 ep 40cm	DECASPORT			2		2		
	salle	tapis bleu 250X160 ep 40cm	DECASPORT			1		1		
2017	salle	embase lourde diamètre 80cm	ASD	EML259		4		4		achetés par la SOPACE
	salle	pont de lumière trilight 390X390 lg 3m	ASD	SX990		8		8		
	salle	pont de lumière trilight 290X290 lg 3m	STACCO	SX290		2		2		achetés par la SOPACE
2017	salle	angle 3 directions trilight				4		4		achetés par la SOPACE
2017/2018	salle	tube acier diamètre 50mm lg 3m	vama			10		10		achetés par la SOPACE
2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X1,54m	joubert			4		4		achetés par la SOPACE
2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,45m	joubert			1		1		achetés par la SOPACE
2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,70m	joubert			1		1		achetés par la SOPACE
2017	salle	coffret gris de rangement sur roulette				1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Barrières Vauban noir avec patin				11		11		achetés par la SOPACE
	salle	grille caddie				4		4		achetés par la SOPACE
2016	salle	bloc escalade 8 modules inclinables	CREATEC			8		8		achetés par la SOPACE
2020	salle	bloc escalade 6 modules inclinables	CREATEC			6		6		achetés par la SOPACE
mai-20	salle	Matelas pour bloc gris 13500X300 ep 40cm	Gymnova			1		1		achetés par la SOPACE
sept-18	salle	Enrouleurs stop-chute automatiques trubluue speed 16m	Entre prises			2		2		achetés par la SOPACE
juil-19	salle	Enrouleurs stop-chute speed drive 16,1m	Descendo			4		4		achetés par la SOPACE
	salle	Ecran LED	SHARP			1		1		achetés par la SOPACE
	salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P		2		2		
	salle	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m				1		1		
	salle	gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet				4		4		
	salle	gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet				2		2		
	salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	112P		12		12		
	salle	antichute de charge				8		8		
	Rangement escalade	nettoyeur haute pression	KARCHER	HD5/15DX		1		1		achetés par la SOPACE
	Rangement escalade	enrouleur électrique sur roulettes				1		1		achetés par la SOPACE
	Rangement escalade	aspirateur	KARCHER	AD3		1		1		achetés par la SOPACE
	Rangement escalade	étagère démontable 5 niveaux 3,08mx0,48m				1		1		achetés par la SOPACE
	Rangement escalade	chariot de rangement à ballons en métal couleur bleu				1		1		achetés par la SOPACE
11/07/2012	Extérieur acclameur	barrière vauban				100		100		achetés par la SOPACE
	Extérieur acclameur	enseigne lumineuse extérieure				1		1		
02/10/2012	Extérieur acclameur	Barrière HERAS fixée au sol				28		28		achetés par la SOPACE
	Extérieur acclameur	palans à chaînes motorisés				1		1		
	Extérieur acclameur	potence de levage				1		1		

CLUB ACCLAMEUR

MAJ 31/12/2023

Légende:

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	Hall club Acclameur	fauteuil pvc design blanc			8		8			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse diamètre 59,5cm			5		5			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	comptoir mobile sur roulette 203x63cm			1		1			
	Hall club Acclameur	porte manteau 1,40 réglable en hauteur			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	potelet chromé			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	affichage potelet			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table de bar blanc 59X59cm			9		9			achetés par la SOPACE
sept-23	Hall club Acclameur	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
29/03/2013	Hall club Acclameur	pot de fleur + banc circulaire design blanc			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse noir 50x50			1		1			achetés par la SOPACE
01/09/2013	Hall club Acclameur	spots halogene	HALLIER	QUAD 75	19		19			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1		1			achetés par la SOPACE
21/03/2013	Hall club Acclameur	televiseur led	LG	47LS5600	1		1			achetés par la SOPACE
11/03/2013	Hall club Acclameur	rails alimentation 1 allumage + accessoires			40		40			
	Hall club Acclameur	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	3		3			
	local technique hall club	grille caddie			15		15			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	potelet chromé a sangle noir			6		6			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	affichage potelet chromé			7		7			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	escabot			1		1			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	onduleur 500va	EATON	Ellipse ECO 500	1		1			achetés par la SOPACE
	local ménage	aspirateur	GISS	R2D-271EPS	1		1			achetés par la SOPACE
2017	local ménage	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5	1		1			achetés par la SOPACE
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1			achetés par la SOPACE
2015	local ménage	balayeuse a tapis manuel	LEIFHEIT	Rotaro S	1		1			achetés par la SOPACE
	local ménage	étagère métallique			1		1			Récupération
	Salle La Verriere BAR	desserte de bar 3 portes	GAMKO		1		1			
	Salle La Verriere BAR	lave vaisselle	DIHR		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a café 12L	SM	85/2G	1		1			
	Salle La Verriere BAR	moulin a café	SM		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a glaçon	BREMA	GDE 2508 A	1		1			
	Salle La Verriere BAR	chaise de bar			3		3			achetés par la SOPACE
sept-23	Salle La Verriere BAR	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
30/01/2013	Salle La Verriere	chaises restaurant gris et blanche			142		142			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		32		32			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		11		11			achetés par la SOPACE
	Salle La Verriere	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	cuisine Club	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70			3		3			
	cuisine Club	support sac poubelle à clapet 110L	HERMIX		2		2			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	diable porte-chaises	FETRA	B1335L	1		1			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	chariot 3 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	chariot 2 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	armoire chauffante porte vitré	BOURGEAT	851240	1		1			
	cuisine Club	four et plaque cuisson 80x90 h 90cm	TECNOINOX		1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	LIEBHERR	GG4010	1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	FORCAR	GN1410TNE	1		1			
2013	cuisine Club	percolateur 12l	ANIMO	2WP00623	1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	armoire inox 2 portes 140x60 h 190cm			1		1			
	cuisine Club	chariot de magasinage	GISS	787389	1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	lave vaisselle complet avec table et plonge	DIHR	DW111E	1		1			
	cuisine Club	hotte aspiration lave vaisselle			1		1			

	cuisine Club	hotte aspiration cuisine	SAFTAIR			1		1		
	cuisine Club	bac a plonge inox 242x70cm				1		1		
	cuisine Club	bac a plonge inox 191x70cm				1		1		
	cuisine Club	étagère inox 140x40cm				1		1		
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 125x37 h 60cm				2		2		
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 180x37 h 60cm				1		1		
	cuisine Club	armoie évier inox 250x70 h 90				1		1		
27/07/2012	bureau directeur d'équipement	fauteuil de bureau				5		5		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur d'équipement	bureau				2		2		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur d'équipement	caisson de bureau				3		3		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur d'équipement	armoie 2 vantaux 90x40 h200				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur d'équipement	table ronde diametre 110cm				1		1		achetés par la SOPACE
09/09/2021	bureau directeur d'équipement	ordinateur portable	ASUS			1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau directeur d'équipement	clavier ordinateur	ASUS			1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau directeur d'équipement	colonne ordinateur	Lenovo	M70s		1	1			achetés par la SOPACE
2022	bureau directeur d'équipement	écrans ordinateur	iiyama	24"		2	2			achetés par la SOPACE
2022	bureau directeur d'équipement	clavier ordinateur	ASUS			1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau directeur d'équipement	Station d'accueil USB-C				1	1			achetés par la SOPACE
sept-23	bureau directeur d'équipement	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
27/07/2012	bureau accueil. admin	fauteuil de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau accueil. admin	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau accueil. admin	caisson de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau accueil. admin	colonne ordinateur	lenovo	V50s		1		1		achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau accueil. admin	clavier ordinateur	lenovo			1		1		achetés par la SOPACE
30/09/2015	bureau accueil. admin	écran ordinateur	iiyama	24"		2	2			achetés par la SOPACE
sept-23	bureau accueil. admin	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
	bureau accueil. admin	armoie 2 vantaux 90x40 h200				1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. admin	plastifieuse A3	GBC	H318 Highspeed		1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. admin	massicot				1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. comm	fauteuil de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. comm	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. comm	caisson de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau accueil. comm	colonne ordinateur	Lenovo	UC Tour E73		1		1		achetés par la SOPACE
	bureau accueil. comm	clavier ordinateur	hp			1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau accueil. comm	écran ordinateur	iiyama	24"		2	2			achetés par la SOPACE
sept-23	bureau accueil. comm	téléphone	CISCO	6851 + M685i						location ORANGE
27/07/2012	bureau direction technique	fauteuil de bureau				2		2		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau direction technique	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau direction technique	table de bureau 80x80				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau direction technique	caisson de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau direction technique	armoie 2 vantaux 90x40 h200				2		2		achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau direction technique	table ronde diametre 130cm				1		1		achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau direction technique	colonne ordinateur	lenovo	M70s		1		1		achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau direction technique	écran ordinateur	ASUS	24"		2		2		achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau direction technique	clavier ordinateur	ASUS			1		1		achetés par la SOPACE
2022	bureau direction technique	Webcam	Logitech	C920 HD Pro		1	1			achetés par la SOPACE
sept-23	bureau direction technique	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
	Bureau gestion. gestion	fauteuil de bureau				2		2		achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. gestion	bureau				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	Bureau gestion. gestion	caison de bureau haut				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	Bureau gestion. gestion	table de bureau 80x80				2		2		achetés par la SOPACE
27/07/2012	Bureau gestion. gestion	armoie 2 vantaux 90x40 h200				1		1		achetés par la SOPACE
27/07/2012	Bureau gestion. gestion	armoie 2 vantaux basse 90x42 h76				1		1		achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. gestion	Station d'accueil USB-C				1	1			achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. gestion	clavier ordinateur	hp			1		1		achetés par la SOPACE
2018	Bureau gestion. gestion	écran ordinateur	iiyama	24"		2	2			achetés par la SOPACE
sept-23	Bureau gestion. gestion	téléphone	CISCO	6851						location ORANGE
2018	Bureau gestion. accueil	fauteuil de bureau				1		1		achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. accueil	bureau								
	Bureau gestion. accueil	armoie 2 vantaux 90x40 h200								
	Bureau gestion. accueil	armoie 2 vantaux basse 90x42 h76								
	Bureau gestion. accueil	colonne ordinateur	Lenovo	UC Tour E73						achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. accueil	clavier ordinateur	Lenovo			1		1		achetés par la SOPACE
	Bureau gestion. accueil	écran ordinateur	AOC	22"		2		2		achetés par la SOPACE
2018	Bureau gestion. accueil	Imprimante photocopieur	S. B. S.			1		1		Location SBS

CLUB ACCLAMEUR	2013	salle de pause	micro-onde defrost	WHIRLPOOL	GT284WH	1	1	achetés par la SOPACE
	2012	salle de pause	bouilloir	ELSAY	L69WK	1	1	achetés par la SOPACE
	2016	salle de pause	thermos			1	1	achetés par la SOPACE
	2013	salle de pause	étagère 4 niveaux métallique démontable 89x44 h 180cm			1	1	achetés par la SOPACE
		salle de pause	table 152x76 pliante			3	3	achetés par la SOPACE
		salle de pause	chaises restaurant gris et blanche			8	8	achetés par la SOPACE
		couloir bureau	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1	1	achetés par la SOPACE
		couloir bureau	ecran LCD	SHARP	AQUOS	1	1	achetés par la SOPACE
		couloir bureau	ped sur roulette pour ecran sharp			1	1	achetés par la SOPACE
		couloir bureau	porte manteau 1,20			1	1	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	Salle les terrasses	chaise de réunion			117	117	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	Salle les terrasses	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2	2	achetés par la SOPACE
	29/07/2013	Salle les terrasses	praticables 1X2m			7	7	achetés par la SOPACE
		Salle les terrasses	chaise haute de conférence design blanche			6	6	achetés par la SOPACE
		Salle les terrasses	chevalet sur pied			1	1	achetés par la SOPACE
		Salle les terrasses	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1	1	achetés par la SOPACE
	01/09/2013	Salle les terrasses	écran valise ultimate 3,05x2,29	ORAY	VUL01B1215291	2	2	achetés par la SOPACE
		Salle les terrasses	video projecteur	CANON	SX08 MACKII	1	1	
		Salle les terrasses	video projecteur	CANON	SX08	1	1	
		Salle les terrasses	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4	4	
		bureau 1	support a roulette de chaise de réunion			2	2	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	bureau 1	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		34	34	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	bureau 2	chaise de réunion			13	13	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	bureau 2	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1	1	achetés par la SOPACE
		bureau 2	chevalet sur pied			1	1	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	bureau 3	chaise de réunion			14	14	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	bureau 3	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1	1	achetés par la SOPACE
		bureau 3	chevalet sur pied			1	1	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	salle coté jardin	chaise de réunion			26	26	achetés par la SOPACE
		salle coté jardin	tablette chaise de réunion			150	150	achetés par la SOPACE
	31/10/2012	salle coté jardin	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2	2	achetés par la SOPACE
		salle coté jardin	praticables 1X2m	SAMIA		6	6	achetés par la SOPACE
		salle coté jardin	ecran LCD 60"	SHARP	AQUOS	1	1	achetés par la SOPACE
		salle coté jardin	ped sur roulette pour ecran sharp			1	1	achetés par la SOPACE
		salle coté jardin	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1	1	achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	vidéo projecteur	EPSON		1	1		
	salle coté jardin	écran motorisé encastrable 3,70X2,30m			1	1		
	salle coté jardin	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	4	4		

	loge salle coté jardin	Fauteuil pvc design blanc			2	2		achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	support a roulette de chaise de réunion			2	2		achetés par la SOPACE
2016	loge salle coté jardin	canapé 2 places noir cuire			1	1		achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	potelet chromé à sangle noir			3	3		achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	affichage potelet chromé			3	3		achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	chevalet sur pied			2	2		achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	chaise de réunion			30	30		achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		9	9		achetés par la SOPACE
	salle coté cour	support a roulette de chaise de réunion			1	1		achetés par la SOPACE
	salle coté cour	chevalet sur pied			2	2		achetés par la SOPACE
21/03/2015	salle coté cour	écran super'gear HC 180X240 manuel	ORAY		1	1		
	salle coté cour	vidéo projecteur	CALNOD	SK08	1	1		
	salle coté cour	enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	2	2		
18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1204	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	rack 19" pour 2 recepteur micro	RHYME & SON	FRC HN 0444	2	2		
18/08/2012	régie club	recepteur micro	SHURE	ULXP4	4	4		
18/08/2012	régie club	casque	BEYER	DT770 PRO	1	1		
18/08/2012	régie club	micro sans fil	SHURE	BETA 58	4	4		
2016	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 802	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2015	régie club	Micro fil	SHURE	beta 58A	7	7		
18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1222 USB	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	valise pour console	THOMAN	300894	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	V592A	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	V594A	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	sélecteur signaux vidéo	KRAMER	VP-41	1	1		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	jeux d'orgue 6 circuits	BOTEX	SDC-6	1	1		achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	bloc de puissance gradateurs	RVE	BOX15	2	2		achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	projecteur 14 leds	STARWAY	FULLKOLOR	2	2		achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	projecteur 25-50	ETC	ETC 9/13	2	2		achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	piéd métal 2m	SX LIGHTING	SP5502	16	16		
18/08/2012	régie club	enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz	L'ACOUSTICS	108P	1	1		
18/08/2012	régie club	piéd micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2	2		
18/08/2012	régie club	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	6	6		
18/08/2012	régie club	piéd d'enceinte lourde 2m	ASD		2	2		
18/08/2012	régie club	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1	1		
18/08/2012	régie club	enceintes d'écoute cabine amplifiées	GENELEC	1029A	2	2		
18/08/2012	régie club	table 120x60cm sur roulettes			1	1		
18/08/2012	régie club	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1	1		
18/08/2012	régie club	panneau de commande intelligent pour DME64N	YAMAHA	ICP1	2	2		
18/08/2012	régie club	rack 19"	RHYME & SON	FRC HN 0444	2	2		
18/08/2012	régie club	lecteur bleu-ray	YAMAHA	DVD-S663	2	2		
18/08/2012	régie club	rack 19"	RHYME & SON	FRC HN 0444	2	2		
18/08/2012	régie club	enregistreur audio stereo	TASCAN	SS-R1	2	2		
18/08/2012	régie club	console catalyst 2960 serie POE-48	CISCO	20110411	1	1		
18/08/2012	régie club	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite			2	2		
18/08/2012	régie club	Cordon de patch HP			1	1		
18/08/2012	régie club	caison de bureau haut			1	1		
18/08/2012	régie club	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1	1		achetés par la SOPACE
31/10/2012	régie club	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1	1		achetés par la SOPACE
11/09/2019	régie club	micros GLX d'advanced émeteur main SM58 + récepteur bade 22			4	4		achetés par la SOPACE
	régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DLE1210-DP	2	2		
	régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DRC1210-DN	1	1		
18/08/2012	régie club	baie de brassage 19 pouces (Baie 1)			1	1		
18/08/2012	régie club	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1	1		
18/08/2012	régie club	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1	1		
18/08/2012	régie club	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME64N	1	1		
18/08/2012	régie club	commutateur ethernet (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1	1		
18/08/2012	régie club	commutateur ethersound (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1	1		
18/08/2012	régie club	Patch video BNC			1	1		
18/08/2012	régie club	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1	1		
18/08/2012	régie club	panneau de connexion numérique /analogique 19" (Baie 1)	GHIEMMETTI	6 739 000 002	2	2		
18/08/2012	régie club	panneau 19" avec 2 fiches femelle harting (Baie 1)			1	1		
15/12/2012	Local VID	davier informatique	LENOVO	54Y9500	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur tour power Edge	DELL	T310	1	1		achetés par la SOPACE
30/11/2016	Local VID	onduleur 500VA	EATON	ellipse Eco 500	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	boitier de connection analogique	AASRA	DGR221	4	4		achetés par la SOPACE
sept-23	Local VID	téléphone	CISCO	6851				location ORANGE
15/12/2012	Local VID	baie 19" PRIMERGY	FUJITSU	Primecenter M1 19	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur sur rack	LENEVO	SR590 MT-M 7X99	1	1		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	control accès sécurisé sur rack	CISCO	CISCO 1121	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur	FUJITSU	RX300S1	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur	ASUS		1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	commutateur KVM-8 PORTS sur rack	FUJITSU	KVM S3 - 0801	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	live box	ORANGE	BUSINESS 320	1	1		
15/12/2012	Local VID	serveur NAS 5 baies 3,5"	SYNOLOGY	DS1517+	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	carte mere	AASRA	UCV25	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	carte image	AASRA	LT2X	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	carte telephonie	AASRA	EXT25	1	1		achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	onduleur	APC	smart-UPS RT 5000	1	1		achetés par la SOPACE
11/09/2012	Local VID	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1	1		
11/09/2012	Local VID	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	7	7		
11/09/2012	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1	1		
11/09/2012	Local VID	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		7	7		
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	WS-C3750X	1	1		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	2	2		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1	1		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	serveur de sécurité adaptif	CISCO	ASA5505	1	1		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	routeur informatique	CISCO	1803	1	1		achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1	1		
11/09/2012	Local VID	boitier numeris	France telecom		1	1		
	ensemble club	ensemble amplificateur BOOSTER 4G			1	1		achetés par la SOPACE

CLUB (France 3)	salle France 3	Châssis 1UBSMB Racksen Noir profondeur 38 cm, 2USB en façade, Alimentation 260W 230 V - 2x ports Gigabit - 1xCOM RS232, USB (2arrière+2avant) - CPU INTEL PENTIUM dual core G860 3 Ghz cache 3MO- RAM 2x2Gb - Lecteur DVD Slim - 1 disque dur 320 Gb SATAII 7200RPM 16 Mb		1UBSMB2 SN : 406-0312 407-0312	2		2		
	salle France 3	CCM 4 Lg Microphone Miniature Cardioïde (I,EMO)	SCHOEPS	O7835	1		1		
	salle France 3	TR 200 Lg pied pour CCM	SCHOEPS	O7262	1		1		
	salle France 3	B 20 Bonnette	SCHOEPS	O7119	1		1		
	salle France 3	Moniteur Audio WOHLER avec alim. - SN 130044	WOHLER	AMP1-SDA	1		1		
	salle France 3	Ampli-Casque LAKE PEOPLE Tarif spécial, G95 en remplacement du G93PRO	LAKE PEOPLE	G95	2		2		
	salle France 3	PROCESSEUR AUDIO VIP DIGITAL		VIP-DIGITAL	1		1		
	salle France 3	666528 Ecran hp Compaq LA2306x Top Value - N° de série 3CQ208N9CB	HP	XN375AT#ABB	2		2		renouveler
	salle France 3	583803 Haut-parleur LCD hp Top Value	HP	NQ576AT	1		1		
	salle France 3	TELEX RTW-04VB Ecouteur Acoustique 500ohms	TELEX	54-925	1		1		
	salle France 3	TELEX CMT-2 CORDON pour écouteur acoustique	TELEX	54-906	1		1		
	salle France 3	TELEX ET-4 Tube acoustique spiralé, seulement pour cône oreillette	TELEX	54-929	1		1		
	salle France 3	TELEX BT-3 Cones d'oreillette pour insert physiologique ET-4, médium (paquet de 5)	TELEX	54-931	1		1		
	salle France 3	Fostex 6301X Haut-Parleur alimenté	FOSTEX	76-307	2		2		
	salle France 3	SENNHEISER HD25-1 II Casque 70 ohms	SENNHEISER	54-173	1		1		
	salle France 3	Hx1 Inser téléphonique RTC - 1 ligne - E/S analogique - 1U - TELOS	TELOS System	TEL-INS-050	1		1		
	salle France 3	Codeur de monitoring SDI embeddé vers SDI, PAL et 4 canaux audio analogique mono symétriques	SNELL	IQDAVM-2A-D	1		1		
	salle France 3	Châssis IQ 3RU - 16 slots Avec alimentation redondante et carte Gateway Roll/Net	SNELL	IQH3B-S-P	1		1		
	salle France 3	Embeddeur audio 2 AES/EBU avec fonction firewall. Symétrique	SNELL	IQMUX0315-1A	1		1		
	salle France 3	fond de decor bleu			1		1		Téléviseur plasma LG 50PW451 hs remplacer par France 3 par un fond d'écran
	salle France 3	Téléviseur LCD SAMSUNG LE22D450 N° B2Y13HUC200104	SAMSUNG	DIVLCD	1		1		
	salle France 3	Alimentation externe	AXIS	AXIS PS-24	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Décodeur vidéo IP/Analogique	AXIS	AXIS P7701	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Caméra fixe extérieure pré-montée pré-câblée HDTV avec zoom et H.264 - fonction jour/nuit - POE - stockage local	AXIS	AXIS Q1755-E	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier
salle France 3	Injecteur POE haute puissance à 1 port	AXIS	AXIS T8123	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier	
salle France 3	Moteur avec fonctions panoramique/inclinaison	AXIS	AXIS YP3040	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier	
salle France 3	Adaptateur de fixation haut de poteau pour moteur AXIS YP3040	AXIS	PTPC	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier	
salle France 3	IOS3000 - WEBDYNCast only	WEBDYNCast	IOS3000_WE	1		1		plus utilisé vue avec mr Charpentier	

PRODUITS NON TROUVES PAR RAPPORT AU CONTRAT DE DELEGATION							
CLUB ACCLAMEUR	Audiovisuel	Interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte EX ES YAMAHA MY16ES
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	Lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1	PAS TROUVER	Initialement 2 vidéoprojecteurs dans le Club + celui de la Halle
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
HALL ACCLAMEUR		interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	1	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
HALL ACCLAMEUR		interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	1	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte 8E/S format AES/EBU YAMAHA MY8A
HALL ACCLAMEUR		module de contrôle numérique	YAMAHA	ICP1	1	En régie R+2	
HALL ACCLAMEUR		lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
HALL ACCLAMEUR		pieds micro + perchette noir	K&M		2	PAS TROUVER	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
HALL ACCLAMEUR		haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
HALL ACCLAMEUR		ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	PAS TROUVER	
HALL ACCLAMEUR		vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1	PAS TROUVER	installé dans le Club

COMPTE D'EXPLOITATION DSP L'ACCLAMEUR <i>Conforme annexe 7</i>		DSP		REEL 2023					
		(PREV)	2023	2023 Réel	0200	hall 0201	club 0202	esc 0203	gym 0204
	CPTES CPTA		GLOBAL						
Produits de location		418 760,00 €		486 099,07 €	- €	198 447,67 €	63 312,55 €	219 962,35 €	4 376,50 €
CA spectacles / concerts	70606100	129 700,00 €		120 333,47 €	- €	120 333,47 €	- €	- €	- €
CA manifestations sportives	70606500	- €		22 440,00 €	- €	22 440,00 €	- €	- €	- €
CA congrès / grandes conventions - Halle	70606600	62 500,00 €		55 674,20 €	- €	55 674,20 €	- €	- €	- €
CA petits congrès / moyennes conventions - Halle		1 360,00 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
CA conventions / séminaires - Club	70606200	65 000,00 €		63 312,55 €	- €	- €	63 312,55 €	- €	- €
CA évènementiels sociaux		- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Salle d'escalade	706063XX-70711001	150 000,00 €		219 962,35 €	- €	- €	- €	219 962,35 €	- €
Gymnase		10 200,00 €		4 376,50 €	- €	- €	- €	- €	4 376,50 €
Charges refacturées (brut)		238 940,00 €		232 166,38 €	- €	205 895,61 €	15 927,45 €	10 343,32 €	- €
Spectacles / concerts	706061XX	130 300,00 €		122 776,61 €	- €	122 776,61 €	- €	- €	- €
Manifestations sportives	7060661XX-7060665XX	22 900,00 €		30 974,00 €	- €	30 974,00 €	- €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions	706066XX	85 740,00 €		52 145,00 €	- €	52 145,00 €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions		- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires (centre d'affaires)	706062XX	- €		15 927,45 €	- €	- €	15 927,45 €	- €	- €
Evènementiels sociaux	70606301	- €		10 343,32 €	- €	- €	- €	10 343,32 €	- €
Soirées VIP - Gouters de Noel pour les CE/CSE	70606700	25 000,00 €		36 966,96 €	- €	8 724,96 €	8 197,00 €	- €	20 045,00 €
Vente bar		13 000,00 €		21 034,85 €	- €	16 163,86 €	- €	4 870,99 €	- €
Vente bar spectacles / concerts	70711-70712-70713	13 000,00 €		21 034,85 €	- €	16 163,86 €	- €	4 870,99 €	- €
Commission nette bar manifestation sportives									
Commission nette restauration	70820001	6 875,00 €		903,27 €	- €	- €	903,27 €	- €	- €
Congrès / Grandes conventions - Halle		2 275,00 €							
Petits congrès / Moyennes conventions									
Conventions / séminaires - Club		4 600,00 €							
Evènementiels sociaux									
Autres produits Location bureau France 3 + autre locataire (2 bureaux)	70800000	14 100,00 €		10 230,00 €	- €	2 030,00 €	8 200,00 €	- €	- €
Autres produits gymnase - Rémunération gestion espaces	70630000	115 000,00 €		123 050,00 €	- €	- €	- €	- €	123 050,00 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		831 675,00 €		910 450,53 €	- €	431 262,10 €	96 540,27 €	235 176,66 €	147 471,50 €
Compensation de service public	74000000	551 000,00 €		622 358,09 €	- €	328 920,40 €	68 517,50 €	219 346,21 €	5 573,98 €
Salle d'escalade		178 000,00 €		190 460,00 €				190 460,00 €	
Gymnase		- €		- €				- €	
Location(s) Ville		73 000,00 €		78 110,00 €		47 080,00 €	7 062,00 €	23 968,00 €	
Sujétions Service public		300 000,00 €		321 000,00 €		266 430,00 €	54 570,00 €		
Aide de l'Etat	74100000			32 788,09 €		15 410,40 €	6 885,50 €	4 918,21 €	5 573,98 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 382 675,00 €		1 532 808,62 €	- €	760 182,50 €	165 057,77 €	454 522,87 €	153 045,48 €
Produit de gestion courante	758-781			1 647,08 €	- €	- €	- €	1 647,08 €	- €
Reprise PGE	781572			46 481,34 €	- €	11 142,10 €	4 978,38 €	19 534,74 €	10 826,12 €
Transfert de charges courantes	791-7912			21 350,57 €	- €	9 508,33 €	5 232,69 €	4 311,94 €	2 297,61 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs	775			- €	- €	- €	- €	- €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNEL - reprise (2)				69 478,99 €	- €	20 650,43 €	10 211,07 €	25 493,76 €	13 123,73 €
TOTAL PRODUITS (1) + (2)		1 382 675,00 €		1 602 287,61 €	- €	780 832,93 €	175 268,84 €	480 016,63 €	166 169,21 €
Achats - Services extérieurs		360 282,00 €		613 566,53 €	- €	282 906,63 €	111 049,81 €	139 603,40 €	80 006,69 €
fluides énergies combustibles	60611-60612-60613-60614-60615	102 500,00 €		192 997,20 €	- €	90 708,61 €	40 529,44 €	28 949,62 €	32 809,53 €
fournitures diverses (PMO, produits entretiens, fournitures bureau,vêtements travail)	6063XX-60631-60632-6064-60682	26 150,00 €		60 688,94 €	- €	26 331,75 €	7 900,44 €	23 636,55 €	2 820,20 €
services extérieurs - sous-traitante maintenance	611XX-613383-61352-6152-61551-61554	57 630,00 €		162 034,69 €	- €	60 656,91 €	27 258,67 €	42 072,55 €	32 046,56 €
Travaux de gros entretiens (PGE)	6153			46 481,34 €	- €	19 259,67 €	3 108,36 €	21 597,02 €	2 516,29 €
services extérieurs - entretiens + location véhicule	6131-61351-61553-61554	53 278,00 €		7 555,55 €	- €	4 533,33 €	906,67 €	1 511,11 €	604,44 €
services extérieurs - assurances	6161-6163	4 760,00 €		25 377,16 €	- €	12 067,98 €	5 231,79 €	3 860,69 €	4 216,70 €
services extérieurs - divers (documentation générale, colloques, conférences)	6181-6185	1 720,00 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
services extérieurs - honoraires	6226-6227-6244	6 600,00 €		10 343,34 €	- €	4 851,29 €	2 657,58 €	1 357,57 €	1 476,90 €
services extérieurs - publicité, communication, internet, réseaux sociaux	623	45 000,00 €		8 690,52 €	- €	5 030,52 €	2 294,11 €	1 163,16 €	202,73 €
services extérieurs - déplacements, missions, frais de réception	6251-6257	2 310,00 €		1 870,50 €	- €	197,34 €	41,00 €	1 607,33 €	24,83 €
services extérieurs - téléphonie, affranchissement, services bancaires	6261-6262-6278	21 900,00 €		24 962,51 €	- €	14 304,97 €	2 619,53 €	6 291,64 €	1 746,37 €
services extérieurs - enlèvement ordures, cotisations fédérations patronales	628-6281	6 850,00 €		7 152,27 €	- €	4 363,37 €	746,66 €	1 544,46 €	497,78 €
services extérieurs - personnel intérimaires	6211	31 584,00 €		65 412,51 €	- €	40 600,89 €	17 755,56 €	6 011,70 €	1 044,36 €
Achats sur refacturation		169 150,00 €		177 509,55 €	- €	117 700,60 €	18 239,20 €	25 856,69 €	15 713,06 €
achats sur refacturation spectacles / concerts	604001XX	66 600,00 €		79 209,11 €	- €	79 209,11 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation manifestations sportives	604005XX	10 600,00 €		14 530,71 €	- €	14 530,71 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation congrès / grandes et moyennes conventions - Halle	604006XX	57 800,00 €		18 340,89 €	- €	18 340,89 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation conventions / séminaires - Club	604002XX	6 500,00 €		11 797,92 €	- €	- €	11 797,92 €	- €	- €
achats sur refacturation activité escalade	604003XX-60711001	6 500,00 €		25 856,69 €	- €	- €	- €	25 856,69 €	- €
achats sur refacturation soirées Vip et gouters de Noel	604007XX	21 150,00 €		27 774,23 €	- €	5 619,89 €	6 441,28 €	- €	15 713,06 €
Achats marchandises bar	6037-60711-60712	10 000,00 €		1 437,44 €	- €	6 339,48 €	550,44 €	- 5 452,48 €	- €
Impôts et taxes	63	54 750,00 €		50 081,85 €	- €	20 154,57 €	8 804,63 €	15 347,32 €	5 775,33 €
Personnel	64	553 000,00 €		504 515,50 €	- €	178 779,43 €	85 998,40 €	199 928,82 €	39 808,85 €
Direction		110 000,00 €		- €					
Technique		207 000,00 €		- €					
Administratif		80 000,00 €		- €					
Sport escalade		156 000,00 €		- €					
Redevance		585,00 €		2 343,04 €	- €	270,03 €	270,00 €	1 803,01 €	- €
Droit d'entrée sur les biens de retour non amortis lors du précédent contrat				- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance annuelle fixe d'exploitation	6511	15,00 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance radiofréquence, sacem	651	570,00 €		1 512,45 €	- €	270,00 €	270,00 €	972,45 €	- €
Créance irrécouvrable et charges de gestion courante	6541-658-68174			830,59 €	- €	0,03 €	- €	830,56 €	- €
Charges de structure (cf onglet frais structure)	655-6611	90 000,00 €		152 213,17 €	- €	91 327,90 €	18 265,58 €	30 442,63 €	12 177,06 €
Provisions GER (détail dans l'onglet GER)	6559-6815-681572	38 160,00 €		40 237,79 €	- €	13 463,72 €	4 646,64 €	18 624,64 €	3 502,79 €
Provisions pour Renouvellement lissées sur 5 ans (détail dans l'onglet amortissement)	681XX			- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations amortissements de caducité lissés sur 5 ans (détail dans l'onglet tableau d'amortissement)	68119	64 375,00 €		64 681,15 €	- €	31 064,22 €	5 873,98 €	21 883,09 €	5 859,86 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3)		1 340 302,00 €		1 606 586,02 €	- €	742 006,58 €	253 698,68 €	448 037,12 €	162 843,64 €
CHARGES FINANCIERE (4) garantie à 1ere demande à hauteur de 100 000€		1 000,00 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)		- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES avec amortissements (3) + (4) + (5)		1 341 302,00 €		1 606 586,02 €	- €	742 006,58 €	253 698,68 €	448 037,12 €	162 843,64 €
Résultat courant avant IS		41 373,00 €		- 4 298,41 €	- €	38 826,35 €	- 78 429,84 €	31 979,51 €	3 325,57 €

État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 29/12/2023)

L'ACCLAMEUR					
Salle événementielle					
Lieu	Etat				Commentaire
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
Grand bar					
Desk accueil					
Hall d'accueil					
Équipement bar					
SAS					
Bureau accueil					
Sanitaires hommes					
Sanitaires femmes					
Local SSI					
Petit bar					
Déambulateur					Fissure au sol
Local ventilation					
Sanitaires hommes					
Sanitaires femmes					
Salle événementielle					Raillure, impacte peinture
Gradin					Fissure
Dégagement halle / SAE					
Stockage matériel					
Local électrique					
Atelier / stockage					
Local parquet					Une partie du flocage au plafond est tombé
Dégagement accès technicien					
Local chaisses					
Accès camion					Raillure de peinture sur les côtés. Porte extérieur qui se déforme avec le poids
Rangement sous gradin sud					
Bureau techniciens					
Bureau de prod 1					
Bureau de prod 2					
Bureau de prod 3					
Salle anti-dopage					
Sanitaire anti-dopage					
Sanitaires prod femmes					
Sanitaires prod hommes					
Couloir bureaux prod					Le seuil entre le couloir et la circulation se décolle
Dégagement escalier catering					
Local ménage					
Loge gardien					Moisissure bas mur côté extérieur
Hall entrée loge gardien					
Infirmierie					
Vestiaire 1 (passage parking bus)					
Vestiaire 2					
Vestiaire 3					Traces anciennes fuites douches
Vestiaire 4					
Vestiaire 5					
Vestiaire 6					Traces anciennes fuites douches
Vestiaire 7					Traces anciennes fuites douches
Vestiaire 8					Traces anciennes fuites douches
Couloir extérieur vestiaire 5 à 8					Le seuil entre le couloir et la circulation se décolle
Sanitaire loge gardien					
Local entretien loge gardien					
Vestiaire arbitre 2					
Vestiaire arbitre 1					
Vestiaire arbitre 3					
Vestiaire arbitre 4					
Couloir vestiaire					

Rez de chaussée

Étage R+1	Cage d'escalier catering					Coulure, fissure, infiltration sur mur extérieur (dossier VDN)
	Palier, couloir catering					
	Cuisine catering					Tache au sol
	Réserve catering (frigos)					
	Espace restauration Catering					
	Salle de presse 1					
	Salle de presse 2					
	Sanitaire VIP PMR					
	Sanitaires VIP hommes					
	Sanitaires VIP femmes					
	Bar					
	Réserve bar					
	Sanitaires femmes					
	Sanitaires hommes					Trou dans le mur WC PMR
	Terrasse extérieur					
	Local ventilation					
	Déambulateur					Fissure au sol
	Déambulateur gradin ouest					
	Gradin ouest					
Étage R+2	Cage d'escalier régies					
	Couloir accès régies					
	Local PC sécurité					
	Local régie vidéo					
	Local régie audio					
	Local prise audio					
	Local onduleur					
	Placard AES					
	Placard tableau électrique 1					
	Placard tableau électrique 2					
	Placard éclairage de sécurité					
	Placard armoire rideaux					
	Local VDI SR1					
	Passerelle technique halle					
R+3	Palier dessus grand bar					
	Local ventilation					
Entresol	Escalier loges côté atelier					
	Sanitaire hommes, femmes					
	Couloir accès loges					
	Loge 4 individuelle					
	Loge 3 individuelle					
	Loge 2 collective					
	Loge 1 collective					
	Escalier loges côté grand bar					

Gymnase (Dojo / salle d'armes)					
Salle d'armes					
Dojo					
Placard					
Local rangement					
Couloir sanitaire gymnase					
Sanitaires hommes					
Sanitaires femmes					
Couloir entrée parking bus					Fissure
Local VDI SSR1					
Couloir accès SAE					Peinture dégradé au plafond
Salle d'Escalade					
Salle Artificiel d'Escalade (SAE)					Nombreuse fuites par temps de pluie + vent
Couloir sortie extérieur					Peinture dégradé au plafond
Local de rangement SAE					
Déambulateur gradin R+1					
Gradin fixe					
Passerelle technique SAE					
Locaux extérieurs					
Local de rangement scénique					La porte extérieur est complètement rongée par la rouille, les 2 panneaux de tôle sont désolidarisés. Nous avons riveté une bande de tôle pour maintenir les 2 tôles entre elle.
Local groupe électrogène					
Local rangement					
Local chaufferie					
Façade extérieur grande halle					La lasure béton se décolle par endroit
Local électrique alim extérieur					
Local TGBT					
Local transformateur					
Façade ext rangement scénique					Nombreuse portes pas étanche à l'air
Façade extérieur sud					
Façade extérieur gymnase					
Façade extérieur ouest					

Le CLUB							
Rez de chaussée	Hall d'accueil						
	Local de rangement						
	Local sous escalier						
	Sanitaires hall hommes						
	Sanitaires hall femmes						
	Salle La Verrière						
	Bar						
	Sanitaires hommes						
	Sanitaires femmes						
	Espace traiteur						
	Sanitaires espace traiteur						
	Rangement espace traiteur						
	Local électrique						
	Local poubelles						
Rez de chaussée (administratif)	Couloir administratif						
	Local TGBT						
	Bureau 1						
	Bureau 2						
	Bureau 3						
	Espace café						
	Sanitaires femmes						
	Sanitaires hommes						
	Bureau France 3						
	Studio France 3						
	Bureau direction						
	Local ventilation						
	Local rangement, archive						
	Dégagement, couloir						
Étage R+1	Salle Les Terrasses 1					Moquette tachée, coupée	
	Salle Les Terrasses 2					Moquette tachée, coupée	
	Bureau 1						
	Bureau 2						
	Bureau 3						
	Local régie audio						
	Local VDI						
	Sanitaires femmes						
	Sanitaires hommes						
	Salle Côté Jardin					Moquette tachée	
	Loge						
	Salle Côté Cour						
	R+2	Cage d'escalier					
		Extérieur					
Local ventilation							
Extérieurs							
	Façade extérieur					La lasure béton se décolle par endroit	
	Local sous-station chaufferie						
	Local rangement extérieur						
	Terrasse extérieur bois					Bois de mauvaise qualité	

Etat des amortissements économique							Exercice du	01/01/2023
							au	31/12/2023
SO SPACE							Tenue de compte : EURO	
© Sage - Sage 100 Immobilisations Standard 10.11								
Code	Désignation		Valeur acquisition	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques de l'exercice	Amort. économiques au 31/12/2023	Valeur nette comptable	
20500000	Concessions & Droits similaires							
494	BIENS ENTREE		240 856,85	168 797,62	48 171,33	216 968,95	23 887,70	
Taux :	20,00%	Départ : 01/07/2019						
Linkaire		5 ans						
Total 20500000			240 856,85	168 797,62	48 171,33	216 968,95	23 887,70	
21810000	INST. GLE, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT							
525	FRIGO GRAND BAR		1 053,20		254,88	254,88	798,32	
Taux :	33,3333%	Départ : 11/04/2023						
Linkaire		3 ans						
Total 21810000			1 053,20		254,88	254,88	798,32	
21830000	Matériel de Bureau & Matériel Infor							
507	PC PORTABLE LROGEON		1 250,00	546,81	416,67	963,48	286,52	
Taux :	33,3333%	Départ : 09/09/2021						
Linkaire		3 ans						
522	ORDINATEUR ASS COMPTABLE ACCLAMEUR		1 150,00		293,01	293,01	856,99	
Taux :	33,3333%	Départ : 28/03/2023						
Linkaire		3 ans						
Total 21830000			2 400,00	546,81	709,68	1 256,49	1 143,51	
22540000	Concession et outillage matériel in							
482	ENROULEURS AUTOMATIQUES X 2		5 060,30	4 350,47	709,83	5 060,30		
Taux :	20,00%	Départ : 14/09/2018						
Linkaire		5 ans						
488	10 POUBELLES GH		1 440,00	1 440,00			1 440,00	
Taux :	50,00%	Départ : 11/12/2019						
Linkaire		2 ans						
489	4 ENROULEURS ESC		8 203,00	5 631,98	1 640,80	7 272,58	930,42	
Taux :	20,00%	Départ : 27/07/2019						
Linkaire		5 ans						
490	COFFRET ALUM ESA		1 180,00	788,13	236,00	1 004,13	175,87	
Taux :	20,00%	Départ : 30/09/2019						
Linkaire		5 ans						
497	BLOC ESCALADE		40 050,90	10 358,37	4 005,09	14 363,46	25 687,44	
Taux :	10,00%	Départ : 01/05/2020						
Linkaire		10 ans						
514	ARMOIRE REFRIGEREE GRANDE HALLE		1 500,00	83,64	318,00	401,54	1 108,36	
Taux :	20,00%	Départ : 27/09/2022						
Linkaire		5 ans						
Total 22540000			57 524,20	22 632,59	6 909,82	29 542,11	27 982,09	
22810000	Concession aménagement divers							
492	PLACARD GYM		8 881,11	2 738,44	886,11	3 624,55	5 256,56	
Taux :	10,00%	Départ : 29/11/2019						
Linkaire		10 ans						
493	9 POUTRESUPPLEMENTAIRE 45M GRADINS EST GH		3 972,30	1 285,28	307,23	1 682,51	2 289,79	
Taux :	10,00%	Départ : 07/10/2019						
Linkaire		10 ans						
Total 22810000			12 853,41	4 023,72	1 193,34	5 307,06	7 526,35	
22830000	Concession matériel bureau et informatique							
491	4 MICRO HF CLUB		1 666,00	1 666,00			1 666,00	
Taux :	33,3333%	Départ : 11/09/2019						
Linkaire		3 ans						
Total 22830000			1 666,00	1 666,00		1 666,00		
Total général			316 333,46	197 666,74	57 328,75	254 995,49	81 337,97	



Conditions Générales Club



ARTICLE 1 : OBJET
Le présent document a pour objet de définir les conditions de disposition par l'Acclameur à l'Organisateur des locaux pour les besoins de sa ou ses manifestation(s) prévues au calendrier et horaires fixés à l'article 3 des Conditions Particulières. Ces présentes Conditions Générales, jointes aux Conditions Particulières et les documents techniques font office de contrat de location.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT DE LOCATION
Le contrat de location comprend les pièces suivantes :

- Le devis de location ;
- Les présentes Conditions Générales de location ;
- La fiche technique d'équipement ;

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE LOCATION

3.1. Demande d'engagement
Toute demande d'engagement par l'Organisateur d'utiliser les services de l'Acclameur doit être établie par écrit.
Pour être enregistrée par l'Acclameur, cette demande devra préciser :

- la raison sociale ou l'état civil du bénéficiaire, son nom, son adresse, le nom de son mandataire et s'il s'agit de spectacle, son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
- l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'Organisateur la fourniture d'une copie du récépissé de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles ainsi que les attestations de conformité à la législation sociale et fiscale en vigueur ;
- l'attestation que l'Organisateur entend donner aux locaux mis à sa disposition par l'Acclameur ;
- la formule de service envisagée ainsi que les configurations homologuées ;
- la période d'utilisation du lieu retenu ;
- le cas échéant un chèque d'acompte.

3.2. Proposition de l'Acclameur, confirmation d'option
Dans le délai de 8 jours à réception de la demande d'engagement, l'Acclameur émettra une promesse de location de la salle à destination de l'Organisateur pour une durée déterminée. La location sera considérée comme accordée et acquise entre les parties par l'Acclameur au devis et des Conditions Générales de location signés accompagnés des chèques de caution et d'acompte.
Sans réponse de l'Organisateur dans un délai de 15 jours la promesse de location sera caduque. Les échanges de courrier suivi ou courrier électronique faisant foi.

3.3. Engagement de l'Organisateur
La remise à l'Acclameur du devis et des Conditions générales signés par l'Organisateur implique que celui-ci adhère aux Conditions Générales. Seul le devis peut modifier les Conditions Générales.

3.4. Précisions complémentaires
Le devis de location peut faire l'objet ultérieurement d'améliorations complémentaires pour fixer les détails d'exécution dans le cadre des tarifs de la salle. Ces précisions devront néanmoins être établies au plus tard 30 jours avant le début du spectacle ou de la manifestation.
Les détails de location porteront en particulier sur :

- les programmes ;
- les horaires des montages, répétitions, démontages ;
- tout équipement (décor, sonorisation, éclairage...) que l'Organisateur souhaiterait ;
- installer ;
- les modifications à apporter de la formule de service retenue ;
- le nombre et la fonction du personnel d'accueil du public, un nombre minimum étant imposé par l'Acclameur sous la rubrique « utilisation des lieux » ;
- tout autre détail particulier.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ACCLAMEUR
L'Acclameur s'engage à mettre à disposition de l'Organisateur les locaux en bon état et à fournir les prestations telles que décrites dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

5.1. Activités autorisées
L'Organisateur s'engage à exercer dans les locaux tous les autres activités que celles relevant de la manifestation autorisée aux Conditions Particulières du contrat de location. Il s'engage également à limiter le droit d'entrée exclusif à ses organisateurs, prestataires, spectateurs, participants et invités.

5.2. Etat des lieux
Un état des lieux contradictoire peut être effectué à la demande de l'Organisateur avant et après la mise à disposition des locaux objets du présent contrat. Toutefois, en l'absence d'état des lieux les locaux sont reçus en bon état et l'Organisateur s'engage à accepter le constat de dégradation qui pourrait lui être signalé et à procéder au paiement des frais de remise en état qui lui seront remis par l'Acclameur.

5.3. Aménagements des locaux et équipements
L'Organisateur prend les locaux, équipements et matériels mis à disposition dans le cadre du présent contrat dans l'état où il se trouve au moment de l'entrée en jouissance et les rendra à l'échéance du contrat dans le même état.
Un état des lieux préalable peut être demandé par l'Organisateur conformément à l'article 5.2 ci-dessus.
Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux loués, doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Acclameur.

Dans cette hypothèse, ces aménagements ou travaux, effectués au frais de l'Organisateur et sous son contrôle, ne devront entraîner aucune dégradation des locaux et devront respecter les équipements de sécurité en vigueur, tant par leur nature que leur disposition.

S'agissant notamment des décors autorisés par l'Acclameur, l'Organisateur devra faire parvenir à l'Acclameur, le descriptif des décors ainsi que les proto-verbaux de réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors au moins 1 mois avant la date de la manifestation.

Également, il est précisé que ces équipements et aménagements spécifiques apportés par l'Organisateur avec l'accord écrit et préalable de l'Acclameur, seront mis en œuvre et utilisés par l'Organisateur à ses risques et périls et sous sa seule et entière responsabilité. Dès lors, en aucun cas la responsabilité de l'Acclameur ne pourra être recherchée du fait de tout accident matériel ou corporel résultant de tels équipements ou aménagements.

Enfin, lorsque des matériels spécifiques ou installations sont apportés par l'Organisateur, avec l'accord préalable écrit de l'Acclameur, l'Organisateur devra réaliser, à sa charge, leur entretien. À défaut, l'Acclameur fera procéder d'office à ces entretiens aux frais, risques et périls de l'Organisateur, sans préjudice de l'indemnité d'occupation supplémentaire que l'Acclameur pourra réclamer.

5.4. Équipements et matériels divers utilisés par l'Organisateur
Avant chaque manifestation et au plus tard un mois avant la manifestation, l'Organisateur est tenu de faire parvenir à l'Acclameur les proto-verbaux des vérifications réglementaires en ce qui concerne les matériels suivants :

- Matériel électrique ;
- Équipements de travail-élevage (arrêté du 01/03/2004) ;
- Appareils à cuisson ;
- Élévateur dents (arrêté du 01/03/2004) ;
- Réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors (arrêté du 05/02/2007).

5.5. Interruption de location
Le droit résultant du présent contrat de location est personnel, cessible et intransmissible.
Il est, en conséquence, expressément interdit à l'Organisateur de céder, de sous-louer, d'échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des espaces et services, objets du contrat.
Également, il est interdit à l'Organisateur de céder à quiconque, personne physique ou morale, organisme ou groupement, les droits qui résultent du présent contrat passé avec l'Acclameur, sauf accord préalable de ce dernier.

5.6. Horaires
L'occupation des lieux doit cesser aux dates et heures prévues aux Conditions Particulières de location. En cas d'occupation, il sera fait application de pénalités.
Néanmoins, l'Organisateur pourra obtenir une prolongation de séance, dans la mesure où elle ne nuit ni à l'ordre public, ni à la préparation, ni à la tenue des manifestations suivantes, ni à l'entretien de la salle. En cas de prolongation, un supplément de prix sera facturé sur la base du calcul des services supplémentaires occasionnés.

A défaut d'autorisation de dépassement d'horaire, l'Acclameur demandera à l'Organisateur d'évacuer les locaux.
En cas de maintien abusif de l'Organisateur dans les locaux, l'Acclameur prendra toute mesure nécessaire à l'évacuation des lieux.

5.7. Respect de la législation en vigueur
La mise à disposition des lieux est soumise au respect de la réglementation en vigueur. La manifestation faisant l'objet du présent contrat doit donc être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Sans recours pour quelque raison que ce soit, contre l'Acclameur, l'Organisateur fait son affaire personnelle de l'application, par lui-même, son personnel, ses collaborateurs, fournisseurs, clients, invités, participants, de l'ensemble des réglementations applicables, directement ou indirectement, à la réalisation ou au bon déroulement de la manifestation qu'il projette, ce compris les dispositions du présent contrat qu'il s'oblige à porter à la connaissance des tiers et à leur faire respecter.

De plus, l'Organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toute personne employée par lui, par des sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- au droit du travail ;
- à l'environnement ;
- au bruit ;
- et à la sécurité.

En outre, l'Organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessus.
L'Organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient dotées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être réglementairement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec ceux-ci. En sa qualité d'employeur, l'Organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait employer.

Par ailleurs, il est rappelé à l'Organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'environnement de l'Acclameur. L'Organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par l'ensemble de son personnel ainsi que par toute personne intervenant à sa demande et à rapporter cette règle au public ou à ses invités par tout moyen approprié.

5.8. Sécurité
L'Organisateur est personnellement responsable du maintien du bon ordre dans les locaux qu'il occupe. L'Organisateur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que le public n'accède pas aux locaux de l'Acclameur non loués et ne commette pas de dégradations.
Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'Organisateur assure, sous sa seule responsabilité, la totalité des opérations inhérentes au bon déroulement de la manifestation.
Dès la mise à disposition des locaux, il est devenu le gardien au sens notamment de l'article 1281 du code civil qui dispose qu'un est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait de personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

A ce titre, l'Organisateur est responsable, vis à vis de l'Acclameur et des tiers, non seulement de ses propres faits, mais encore de ceux de toutes personnes entrées dans les lieux de son chef ou du seul fait de déroulement de la manifestation par lui organisée.
Cette responsabilité concerne tout particulièrement la sécurité du public, c'est à dire la sécurité des personnes dans leur intégrité physique, cela depuis leur accès à la manifestation, et compris ses accidents, durant leur présence sur les lieux de la manifestation jusqu'à la libération complète des locaux mis à disposition ainsi que toutes éventuelles dépenses.
L'obligation de l'Acclameur est expressément limitée à la mise à disposition d'infrastructures, leur, matériels et services conformes à la réglementation en vigueur pour la seule destination visée au contrat de réservation.

Dès lors, pendant toute la durée d'utilisation des lieux, l'Organisateur doit notamment respecter et faire respecter par les personnes participant aux manifestations sous sa responsabilité :

- les prescriptions locales et réglementaires sur la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public, ainsi que les consignes inhérentes de sécurité avec l'aide de l'équipe de sécurité de l'Acclameur ;
- les normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail (port des équipements de protection individuelle, détection de l'aérosolisation de conduite pour toute personne conduisant un chariot élévateur, personnel qualifié et dûment habilité...)

Le règlement intérieur de l'équipement ainsi que le protocole de sécurité et le plan de prévention qui seront élaborés par l'Acclameur.

Pour faciliter la préparation et le déroulement de la manifestation, l'Organisateur s'engage à munir son personnel et ses prestataires d'un régime de reconnaissance et à indiquer à l'Acclameur le nombre de personnes qui auront accès aux locaux.
L'Organisateur s'engage à ce que le nombre de personnes présentes dans les locaux ne dépasse pas le nombre de sièges présents ou le nombre maximal de personnes prévu dans la formule de location.
Les capacités ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de l'Acclameur. L'Organisateur restera le seul responsable des conséquences résultant d'un dépassement de capacité, sans préjudice pour l'Acclameur du droit de refuser l'admission d'un nombre de personnes supérieur à ce maximum prévu et de faire évacuer les lieux par tous moyens.
L'Acclameur pourra faire évacuer toute personne qui refusera de se conformer à la police des lieux.

ARTICLE 6 : DÉPASSEMENT D'HORAIRE
Tout dépassement sur l'horaire au-delà de 2heures entraînera une indemnité de 20% du montant total de la facture de la location.

ARTICLE 7 : UTILISATION ESPACE TRAITER ET BAR
L'utilisation de l'espace traiter et bar fera l'objet d'une convention signée entre le prestataire et l'Acclameur afin de veiller aux respects des bonnes pratiques d'hygiène en restauration et de la démarche HACCP.

L'Organisateur devra faire appel aux traiteurs référencés par l'Acclameur pour l'utilisation de l'espace traiter et bar.
Les traiteurs non référencés par l'Acclameur seront amicaux sous réserve de verser à la SO SPACE, en contrepartie de l'utilisation de la salle l'Acclameur une redevance.

Cette redevance correspond à :

- 15 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée jusqu'à 500 personnes ;
- 10 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée au-delà de 500 personnes.

Par ailleurs, il faut entendre le chiffre d'affaires HT, service inclus, réalisé par le traiteur sur les lieux des prestations de restauration louées, celui qui soit le nombre de personnes servies.
Ces tarifs sont exprimés hors taxes. Le montant de la redevance ainsi calculée sera soumis à la TVA au taux en vigueur.
En cas d'utilisation de l'espace traiter par l'Organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition.

ARTICLE 8 : FORMULE, FOURNITURE ET PRESTATIONS

8.1. Configurations
L'équipement offre des configurations différentes pour répondre aux diverses possibilités d'utilisation des lieux selon le nombre de personnes attendues.
Le détail des différentes configurations et les plans s'y rapportant se trouvent dans la fiche technique disponible sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».

En aucun cas, la salle ne pourra contenir plus de personnes, public et personnel compris, que fixée par l'autorisation administrative établie par le Service Départemental d'Hygiène et de Sécurité des Deux-Sèvres. Ces limites sont liées par type d'événement et sont précisées dans les Conditions Particulières.

8.2. Contenus des formules
Pour des raisons réglementaires en rapport avec la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public et la sécurité des personnes, les formules en eau, par : élections, chauffage, dimatiation et autres fluides, ainsi que l'utilisation des dispositifs permanents et semi-permanents

s'y rapportant, sont de la compétence exclusive de l'Acclameur, l'Organisateur s'engageant à se conformer à cette réglementation, utilisation, intervention, transformation, aménagement, déviation en cette matière.

Également, quelles que soit la formule retenue par l'Organisateur, la salle comprend pendant toute la durée de mise à disposition les équipements décrits dans la fiche technique. Tout matériel complémentaire fera l'objet d'un devis et d'une location.

8.3. Vestiaires
L'Acclameur assure par ses prestations et la responsabilité en rapport avec l'exploitation, pour les besoins de la manifestation, des locaux existants à usage de vestiaires.

8.4. Nettoyage et gestion des déchets
Le nettoyage après la manifestation est à la charge de l'Acclameur sauf dispositions contraires prévues dans le devis.

Conditions de contrôle et de sécurité
Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'Organisateur assure, sous sa seule responsabilité, les contrôles à l'entrée des locaux, de telle sorte que les déplacements du public s'effectuent dans des conditions d'ordre et de sécurité absolues et que le nombre de personnes accédant aux locaux soit toujours en conformité avec la capacité d'accueil, réglementaire et/ou contractuelle, des locaux, leurs aménagements et les services existants.

L'Organisateur s'oblige à mettre en œuvre tous les dispositifs de nature à interdire l'accès des locaux à des personnes non sollicitées ou non autorisées et prévenir l'introduction d'objets ou de matériaux susceptibles d'affecter la sécurité des personnes ou des biens.

L'Organisateur s'oblige, sous sa seule responsabilité, à interdire l'entrée ou à faire évacuer toute personne ou groupe de personnes, dont la présence ou le comportement serait préjudiciable à la sécurité des biens et des personnes ou à la tranquillité et l'image de marque de l'Acclameur.

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'Organisateur assure, sous sa seule responsabilité et à ses seuls frais, la mise en œuvre de la réglementation spécifique concernant les réseaux de parking et d'accès dans les Établissements Recevant du Public. Pour l'évaluation des moyens à mettre en œuvre, l'Organisateur s'oblige à solliciter, et il est réputé avoir sollicité, les conseils et l'intervention des services de l'art compétents en cette matière (directeur de l'Acclameur, ingénieur conseil, chargé de sécurité, cabinet d'expertise, institutions ou autorités administratives).

8.5. Conditions d'accueil et de gardiennage
Sauf dispositions contraires prévues dans le devis, l'Acclameur prend en charge la gestion de l'accueil de sa manifestation. Elle se fera toutefois sous l'autorité du personnel de l'Acclameur. L'installation de mobilier ou l'aménagement d'accueil dans les zones non louées (non expressément visées par le présent contrat) sont interdites sans autorisation préalable écrite de l'Acclameur. Un espace illi « banque d'accueil » pourra être mis à disposition de l'Organisateur sans facturation supplémentaire.

8.6. Signalétique
L'Organisateur s'engage à ne pas poser aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans les locaux de l'Acclameur sans autorisation écrite préalable de l'Acclameur. En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'ailleurs procéder à tout évènement sans recours de l'Organisateur.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

9.1. Coût de mise à disposition des espaces
Les conditions financières de location sont fixées au devis.
Il est également expressément convenu que le montant global préétabli sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'Organisateur et cours d'exécution des prestations.

9.2. Modalités de règlement
Pour tout montant supérieur à 1500€ HT, un acompte de 30% sera exigé à la commande, le solde calculé à l'appurement définit des comptes et payable à réception de facture.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

10.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations
L'Organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile» contre tous dommages corporels, ou matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) et compris l'Acclameur et garantissant les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations, annexes bureaux, locaux administratifs, points de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'Organisateur et jusqu'à son départ intégral.
L'Acclameur dégage toute responsabilité auprès d'une compagnie d'assurance, une police le garantissant contre tout risque y compris le vol, l'effraction pour tous les biens qui sont apportés, déposés, ainsi que ceux loués ou confiés à l'Organisateur.

L'Acclameur engage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'Organisateur ou loué par lui.
Ni l'échec de la garantie, ni ces montants ne constituent un plafonnement de la responsabilité civile de l'Organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence serait à la charge de l'Organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera liquidé à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assureurs.
L'attestation d'assurance devra être présentée sur demande du personnel de l'Acclameur.

10.2. Clause de renonciation
Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter également la clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des locaux, leurs représentants et substitués, les lieux ou les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en particulier pour tout dommage matériel d'origine d'origine causée à la salle et à ses installations.
Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute contamination éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assuré, n'étant pas renoncé à recours.

ARTICLE 11 : RESILIATION
En cas de résiliation à l'initiative de l'Organisateur dans les 10 jours précédents la manifestation, l'acompte sera conservé par l'Acclameur.
En cas de résiliation à l'initiative de l'Acclameur, soit s'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à ce dernier, l'Acclameur s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS – TOLÉRANCES
Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et après signature par les parties et annexé au présent contrat.
Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'Organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avantants et de factures complémentaires.

ARTICLE 13 : CESSATION DU CONTRAT
À l'échéance du contrat de délégation de Service Public initié la SO SPACE et la Ville de Niort par exploitation des locaux de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront codés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie.

ARTICLE 14 : CONTESTATIONS ET LITIGES
Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.
En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.
En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 15 - ANNEXES
Sont considérées comme annexes au contrat la fiche technique de l'Acclameur et le règlement intérieur disponibles sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».
L'Organisateur reconnaît en être informé et s'engage d'une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et d'autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et sous-traitants.

En conséquence, l'organisateur s'engage à ne poster aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans l'enceinte de l'Acclameur sans autorisation écrite préalable de l'Acclameur.
En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'office procéder à tout enlèvement sans recours de l'organisateur.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS FINANCIERES

15.1. Coût de mise à disposition des espaces

Les conditions financières de location sont liées aux Conditions Particulières du présent contrat. Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'organisateur en cours d'exécution des présentes.

15.2. Coût des énergies

Les énergies sont facturées par l'Acclameur selon un forfait par séance (eau, électricité, chauffage).

15.3. Coût des services en personnel

Pour le calcul de cette prestation, toute heure commémorée est due en totalité sur la base du tarif en vigueur. Les coûts mis à la charge de l'organisateur sont :

- les services en personnel d'accueil (hôtesses, placeuses, caissières),
- les services en personnel de sécurité (incendie),
- les services en personnel de sûreté et de premiers secours,
- les coûts en matériels supplémentaires,
- les divers coûts supplémentaires engendrés (réparations éventuelles, main d'œuvre pour montage et démontage ou autre intervention...).

15.4. Dépôt de garantie

L'organisateur s'engage à remettre à l'Acclameur à la signature des présentes un chèque de dépôt de garantie, dont le montant est fixé aux Conditions Particulières de location, versé à titre de garantie et règlement de la facture définitive et des éventuelles dégradations des locaux (hors cas spécifiques de dommages affectant le bâtiment dans ses éléments essentiels) qui rétroviennent de la responsabilité de l'organisateur.

Ce dépôt de garantie sera intégralement restitué par l'Acclameur à l'organisateur dans son intégralité dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de la manifestation sous réserve d'éventuelles déductions liées aux frais engagés notamment pour le nettoyage, l'enlèvement des déchets, le remplacement à valeur neuve du matériel endommagé ou la remise en état des locaux ou installations, l'absence de paiement total de la facture définitive.

Si ce coût des dommages visés au présent article devait excéder le montant du dépôt de garantie, le solde sera exigible sur présentation des justificatifs des frais engagés par l'Acclameur. Le contrat n'est valable qu'à réception du règlement de l'acompte et du chèque de dépôt de garantie par l'Acclameur qui procède à la réservation définitive des espaces et prestations objet du présent contrat.

15.5. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque ou virement à l'ordre de l'Acclameur dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti ou du devis à la signature des présentes ;
- 70% du minimum garanti ou du devis 30 jours avant la date de première représentation de la manifestation ;
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du (ou des minimums garantis) correspondant à chaque séance, sans que le paiement des prestations annexes ;
- L'acompte définitif des comptes se fera à l'issue de l'événement.

Cas particuliers des spectacles :

Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu sur plusieurs jours, les pourcentages d'acompte portent sur la somme des minimums garantis. Le calendrier de versement demeure le même.

Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu le même jour, les versements des pourcentages d'acompte portent sur un seul minimum garanti, selon le même rythme. Le solde portera sur la somme de minimums garantis, le coût des prestations annexes et des jours de montage/démontage.

Dans le cas d'un engagement de longue durée, (représentation, immobilisation ou répétition) l'organisateur versera selon le même rythme la somme négociée avec l'Acclameur. Par engagement de longue durée, on entend une location successive durant plusieurs jours (représentation, immobilisation ou répétition).

15.6. Apurement des comptes

En fin d'utilisation des lieux et au plus tard à la fin de la mise à disposition des lieux, l'organisateur s'engage à régler, dans les mêmes modalités que précédemment, le solde des versements du présent contrat de décompte préalable de la manifestation.

A la fin effective de la mise à disposition du lieu, l'Acclameur procède à l'apurement des comptes et à la présentation des factures correspondantes, après déduction notamment du récupérateur :

- du complément du minimum garanti ou du devis,
- des services de personnel,
- des éventuelles pénalités pour dépassement d'honoraires,
- des droits de prise de vue, enregistrement, projection,
- de l'évaluation des réparations éventuelles des locaux par suite de dégradations pendant la manifestation et de la valeur du remplacement des équipements ou matériels détériorés ou dépassés,
- du coût de mise à disposition du « guichet » billetterie dans le cadre de la vente sur place de billets ;
- des dédommagements pour dépense d'entracte s'il y a lieu.

Si le montant TTC de la facture est supérieur aux montants déjà versés, l'organisateur s'engage à verser immédiatement la somme complémentaire par chèque.
Si le montant TTC de la facture est inférieur aux montants déjà versés, l'Acclameur s'engage, après encaissement des chèques émis par l'organisateur, à verser la différence par chèque jusqu'à concurrence du minimum garanti qui reste acquis à l'Acclameur.

ARTICLE 16 : ASSURANCES

L'organisateur remettra à l'Acclameur, copie des attestations d'assurance prévues ci-dessous 15 jours avant le montage de la manifestation.

16.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations

L'organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile » contre tous dommages corporels, ou matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) y compris l'Acclameur et garantissant les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations annexes (bureaux, locaux administratifs, poste de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'organisateur et jusqu'à son départ intégral.

L'Acclameur dégage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage, y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'organisateur ou loué par lui.
L'organisateur doit également couvrir les conséquences pécuniaires pouvant lui incombent du fait des dommages corporels et matériels causés aux tiers aux abords immédiats de l'Acclameur. Ni rétroviennent de la garantie, ni ces montants ne constituent un plafonnement de la responsabilité civile de l'organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence serait à la charge de l'organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera bloqué à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assurances.

16.2. Risque d'annulation, résolution ou résiliation

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance contre tout risque d'annulation, résolution ou résiliation du présent contrat par l'organisateur ou de tout ou partie des manifestations, répétitions ou spectacles, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, de telle sorte que l'Acclameur soit couvert intégralement du préjudice financier en résultant.

16.3. Cas particulier en cas d'incendie

L'Acclameur devra justifier de la souscription d'une assurance couvrant les dommages matériels d'incendie et/ou d'explosion causés à ses locaux.

16.4. Assurance dommage aux biens

L'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, une police le garantissant contre tout risque y compris le vol, l'effondrement pour tous les biens qui sont apportés, exposés ainsi que ceux loués ou confiés à l'organisateur pour les besoins ou à la location du spectacle pendant toute la durée de la présente location. Elle doit également couvrir les biens lorsqu'ils sont transportés, manipulés, montés ou démontés par le personnel de l'Acclameur ou à l'aide de matériels et moyens appartenant à l'Acclameur.

16.5. Assurance pour les véhicules terrestres à moteur

En tant que de besoin, il est précisé que tous véhicules terrestres à moteur (tel que notamment chariot élévateur) mis à la disposition de l'organisateur par l'Acclameur font l'objet de la souscription par l'organisateur d'une police d'assurance spécifique destinée à couvrir tous dommages matériels et/ou corporels causés du fait de leur utilisation.

16.6. Attestations d'assurances

L'organisateur devra remettre ces attestations, datant de moins de trois mois, à l'Acclameur, à la signature des présentes.

16.7. Clause de renonciation

Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter obligatoirement une clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des locaux, leurs représentants ou substitués, le ou les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en particulier pour tout dommage matériel d'incendie, d'explosion causé à la salle et à ses installations. Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute condamnation éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assureur n'ayant pas renoncé à recours.

ARTICLE 17 – IMPOTS ET TAXES

L'organisateur acquittera exactement les impôts, taxes, cotisations et contributions diverses, ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme à raison de sa manifestation. Il doit encore espérer la réglementation de la propriété littéraire et artistique et notamment conclure tous accords préalables avec les organismes intéressés, en particulier la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ou la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et régler les droits et taxes qui pourraient être dus à ces organismes (coordonnées : Délégation Régionale, 60 bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers, tel : 05.67.34.80.00, delreg@poitiers.sacem.fr).

ARTICLE 18 : RESILIATION

18.1. Résiliation sans faute

A l'initiative de l'organisateur

L'organisateur peut mettre fin au présent contrat à tout moment en le notifiant à l'Acclameur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions ci-après définies.

Toute annulation, changement de date ou report de date sera considéré comme étant une résiliation à l'initiative de l'organisateur, sauf en cas d'accord contraire conclu avec l'Acclameur.

Il est convenu qu'en cas de résiliation par l'organisateur pour quelle que cause que ce soit (hors cas de force majeure) ce dernier s'engage à verser à l'Acclameur :

- si cette annulation a lieu plus de 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, l'Acclameur conservera l'acompte versé par l'organisateur à la signature des présentes ;
- si cette annulation a lieu plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 65 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu entre 1 mois et jusqu'à 3 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 80 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu moins de 30 jours avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 100 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance.

Lesdits indemnités contractuelles constituent le maximum de l'indemnisation susceptible d'être attribuée à l'Acclameur en cas d'annulation de spectacle et sont donc exclues de toutes indemnités complémentaires par le cocontractant responsable de l'annulation ou son assureur.

A l'initiative de l'Acclameur

Si l'Acclameur ne peut pas disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à l'Acclameur, ce dernier s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction faites des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

18.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre partie pourra le mettre en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée avec accusé de réception faisant mention expresse de son intention de mettre fin au contrat si ces engagements n'étaient pas respectés. A défaut pour la partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de ladite lettre de mise en demeure, l'autre partie pourra mettre fin au contrat de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 19 : MODIFICATIONS – TOLERANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et express signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locales et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

ARTICLE 20 : CESSIION DU CONTRAT

A l'échéance du contrat de délégation de Service Public liant la SO SPACE et la Ville de Niort pour l'exploitation du centre de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront cédés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie. Dans ce cas, les parties s'engagent, dans la mesure du possible, à remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent contrat.

ARTICLE 21 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 22 : ANNEXES

Est annexé aux présentes et à valeur contractuelle l'Annexe n°1 correspondant à la fiche technique de l'Acclameur.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet www.lacclameur.net, espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».

L'organisateur reconnaît en être informé et s'engage d'une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et d'autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et ses sous-traitants.

Fait à Niort, le []
En deux exemplaires originaux

L'Acclameur,
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

L'organisateur
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)

(Signature et Cachet)

CONDITIONS PARTICULIERES ET GENERALES DE LOCATION

XXX / ACCLAMEUR NIORT

CP 2023-11

ENTRE LES SOUSSIGNES

SO SPACE, établissement l'ACCLAMEUR, SAEM, au capital de 3 488 742,50 euros, dont l'établissement est situé 50 rue Charles Darwin, 79000 NIORT et le siège social à Hôtel de Ville, 79000 Niort, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro B 340 926 153, représentée par Monsieur Lionel ROGEON, Directeur d'Équipement, titulaire des licences 1-n°D-2021-005128, licence 2 n°005131 et licence 3 n°005130.

Ci-après dénommée l'«ACCLAMEUR»

d'une part,

ET

La Société « XXX », au capital de 200 000 €, dont le siège social est situé « ADRESSE », inscrite au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro XXX, code APE 9001Z représentée aux fins ci-après par Madame XXX, en sa qualité de gérante, titulaire des licences XXX,

Ci-après dénommée l'«ORGANISATEUR»

d'autre part,



ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les Conditions Particulières de la mise à disposition par l'Acclameur à XXX ci-après dénommé l'Organisateur, des espaces désignés à l'article 2 des présentes pour les besoins de son spectacle :

- « XXX » le « DATE »

L'Organisateur déclare accepter sans réserve les Conditions Générales de location de l'ACCLAMEUR et ses annexes (fiche technique notamment) que celui-ci déclare bien connaître et qui feront partie intégrante des présentes.

En cas de contestation entre les conditions particulières et les Conditions Générales se sont les Conditions Particulières qui prévalent.

ARTICLE 2 : LOCATION DES ESPACES ET DESIGNATION DES PRESTATIONS

L'Acclameur loue à l'Organisateur les espaces suivants :

- La halle événementielle configurée pour 2 300 places assises (moyenne jauge)
- L'espace catering, capacité 36 personnes
- Les loges, 2 individuelles, 2 collectives de capacité 10 personnes
- Les bureaux de production équipés.

Les autres prestations annexes et matérielles sont décrites dans le **devis référencé ACCLAMEUR_CP2023-11_XXX du « DATE »** joint en annexe aux présentes.

ARTICLE 3 : DATE, DUREE ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

La durée du présent contrat est fixée à 1 jour.

Les locaux visés à l'article 2 du présent contrat sont mis à disposition de l'Organisateur le « DATE » de 06h00 à 02h00 :

- Montage, spectacle à 20h00, démontage

L'Organisateur s'engage à permettre l'ouverture de la salle au public au moins 1h30 avant l'heure annoncée de la représentation.

ARTICLE 4 : ENTRACTE – PREMIERE PARTIE

La manifestation visée à l'article 3 : comportera un entracte, ou, ne comportera pas d'entracte, et une première partie, ou, pas de première partie.
(rayez les mentions inutiles)

Avant le spectacle, l'Acclameur se réserve le droit de pouvoir diffuser des annonces publicitaires, avec information préalable de l'Organisateur.

ARTICLE 5 : DEPASSEMENT D'HORAIRE

Rappel des Conditions Générales, article 9, tout dépassement sur l'horaire fixé à l'article 3 entraînera une indemnité de CINQ CENT TRENTE SIX EUROS HT (536 € HT) par heure de dépassement et la couverture de toute pénalisation financière consécutive à ce dépassement demandé par des tiers à l'Acclameur.

Il est par ailleurs précisé que toute heure entamée est due en intégralité.

ARTICLE 6 : ESPACE CATERING :

En cas d'utilisation de l'espace catering par l'Organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition. Il convient de prévoir 4 repas midi et soir pour l'équipe de L'Acclameur.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

7.1. Prix de location des espaces et des prestations

Conformément à l'article 15 « dispositions financières » des Conditions Générales de location, l'Organisateur s'engage à verser :

D'une part,

- Le prix de location des espaces pour la manifestation, ce montant est fixé à 12% de la recette nette billetterie (-1% si entracte). Le **minimum garanti** est fixé à **3 749 euros HT**.

Par recette nette billetterie, il convient d'entendre au sens des présentes la recette brute encaissée par l'Organisateur constituée de la vente des billets diminuée de la TVA et de la taxe sur les spectacles.

Ce pourcentage sera payé par l'Organisateur à l'Acclameur sur présentation de facture le jour de la représentation du spectacle.

D'autre part,

Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seront fournies par l'Acclameur à l'Organisateur en cours d'exécution des présentes.

Prestations déjà arrêtées :

- Permanence régisseur salle, permanence électrique, connexion internet, lignes téléphoniques nationales	1 071 € HT
- Coût des énergies	610 € HT
- Nettoyage	782 € HT
- Sécurité incendie	440 € HT
- Sécurité	1 560 € HT
- Accueil (hôtesse)	954 € HT
- Merchandising : règlement par l'organisateur du merchandising : 10% de la jauge avec un minimum de 100 € HT et maximum de 200 € HT	
- Bureau de contrôle	610 € HT
- Premiers secours (ADPC)	550 € HT
- Chariot élévateur	107 € HT

Soit un montant estimé à ce jour, conformément au devis, de **6 684 € HT**, plus **3 749 € HT** (soit un total HT de 10 433 €) de location, qui sera recalculé au moment de l'apurement des comptes en fonction des horaires et de la jauge réelle.

7.2. Caution

En application de l'article 15.4 des Conditions Générales, le montant de la caution est fixé à **3 000 Euros**, versé par chèque à l'ordre de l'Acclameur.

7.3. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de l'Acclameur et libellés en euros, conformément à l'article 15.5 des Conditions Générales, dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti à la signature des présentes, soit **1 124.70 € HT** ;
- A la signature des présentes, la caution de **3 000 Euros** visée à l'article 6.2 des présentes ;
- 70% du minimum garanti 30 jours avant la date de première représentation de la manifestation
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du ou des minimums garanti(s) correspondant à chaque séance, ainsi que le paiement des prestations annexes;
- L'apurement définitif des comptes se fera à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 8 : INVITATIONS ET CARRE INVITES

L'Organisateur s'engage à fournir à l'Acclameur 50 billets exonérés par représentation comprenant invitations et servitudes administratives.

Ces billets et invitations, répartis en plusieurs catégories, seront remis par l'Organisateur à l'Acclameur 30 jours au moins avant la date de la manifestation objet des présentes.

L'Acclameur se réserve l'exclusivité d'un emplacement « CARRE INVITES » dont la situation et le volume seront définis avec l'Organisateur.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'Organisateur respectera strictement les clauses stipulées dans les Conditions Générales de location, en particulier la fourniture des attestations d'assurances en Responsabilité Civile, risque d'annulation, dommages aux biens (datant de moins de 3 mois).

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS – TOLERANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et exprès signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'Organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE

Pour toute notification, les parties font élection de domicile à leur siège ou adresse respectifs mentionnés préalablement.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE

Les litiges entre les parties seront réglés par application des règles de la procédure du droit français. En cas de difficultés d'interprétation des documents contractuels, seul le texte français fera foi.

ARTICLE 13 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 14 : ANNEXE

Est annexé au présent contrat et à valeur contractuelle le **devis référencé ACCLAMEUR_CP2023-11_XXX** du 05/04/2023 et les conditions générales de location.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris également connaissance des conditions générales de location annexées à ce contrat.

Fait à Niort, le [_]
En deux exemplaires originaux

L'Acclameur,
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)
Lionel ROGEON

(Signature et Cachet)

L'Organisateur
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)
XXX

(Signature et Cachet)

Annexe 16: Données énergétiques

Consommation électrique

La consommation est en Kwh.

	Coût	Conso.	Evolution
janv-19	4 457,09 €	40 003	-3,9%
janv-20	5 385,95 €	45 122	12,8%
janv-21	3 526,47 €	30 602	-32,2%
janv-22	10 345,63 €	36 950	20,7%
janv-23	14 671,68 €	42 046	13,80%
févr-19	3 251,64 €	29 624	-2,8%
févr-20	4 834,84 €	40 318	36,1%
févr-21	2 766,38 €	23 880	-40,8%
févr-22	9 200,52 €	35 327	47,9%
févr-23	10 000,30 €	35 506	0,51%
mars-19	4 842,47 €	45 317	4,2%
mars-20	3 066,03 €	26 383	-41,8%
mars-21	2 661,43 €	23 325	-11,6%
mars-22	10 746,28 €	43 961	88,5%
mars-23	13 517,66 €	48 485	10,29%
avr-19	3 084,42 €	34 949	-6,9%
avr-20	1 583,39 €	18 368	-47,4%
avr-21	2 769,20 €	29 338	59,7%
avr-22	6 015,97 €	43 705	49,0%
avr-23	5 456,66 €	31 648	-27,59%
mai-19	2 931,44 €	33 195	5,7%
mai-20	1 875,22 €	22 251	-33,0%
mai-21	3 023,58 €	32 134	44,4%
mai-22	7 090,95 €	51 091	59,0%
mai-23	8 579,59 €	32 868	-35,67%
juin-19	3 446,19 €	40 278	-22,6%
juin-20	2 375,93 €	27 472	-31,8%
juin-21	3 525,22 €	37 343	35,9%
juin-22	- 1 514,80 €	43 198	15,7%
juin-23	9 123,39 €	35 063	-18,83%
juil-19	2 988,99 €	35 753	27,4%
juil-20	2 061,99 €	23 820	-33,4%
juil-21	3 094,99 €	32 708	37,3%
juil-22	3 546,76 €	37 628	15,0%
juil-23	7 720,23 €	29 327	-22,06%
août-19	2 113,59 €	24 553	1,3%
août-20	1 862,81 €	21 818	-11,1%
août-21	2 725,92 €	29 380	34,7%
août-22	3 069,64 €	33 580	14,3%
août-23	6 039,86 €	22 868	-31,90%
sept-19	4 858,55 €	56 911	96,0%
sept-20	2 644,63 €	30 446	-46,5%
sept-21	4 594,49 €	49 821	63,6%
sept-22	3 551,59 €	39 145	-25,5%
sept-23	6 863,69 €	26 096	-33,34%
oct-19	3 729,58 €	42 061	48,7%
oct-20	2 367,50 €	38 386	-8,7%
oct-21	4 107,14 €	44 476	15,9%
oct-22	2 171,90 €	42 064	-5,4%
oct-23	5 209,58 €	28 236	-32,87%
nov-19	4 955,14 €	46 007	45,8%
nov-20	2 890,65 €	24 804	-46,1%
nov-21	5 638,21 €	47 298	90,7%
nov-22	10 168,19 €	42 262	-10,6%
nov-23	8 727,52 €	30 147	-28,67%
déc-19	4 148,33 €	38 797	-5,3%
déc-20	2 758,89 €	29 125	-24,9%
dec 2021	4 587,03 €	38 375	31,8%
déc-22	11 216,38 €	43 308	-0,3%
déc-23	7 818,07 €	26698	-30,25%

Consommation gaz

La consommation est en Kwh

	Coût	Conso.	Evolution
janv-19	6 619,63 €	169 915	14,0%
janv-20	6 689,95 €	172 589	1,6%
janv-21	5 561,40 €	142 405	-17,5%
janv-22	4 901,61 €	147 638	3,7%
janv-23	4 228,90 €	21 861	-85,19%
févr-19	6 276,68 €	160 097	-18,7%
févr-20	5 811,26 €	148 455	-7,3%
févr-21	4 038,38 €	98 950	-33,3%
févr-22	4 519,62 €	134 750	36,2%
févr-23	2 515,18 €	12 652	-90,61%
mars-19	5 088,16 €	126 071	-15,6%
mars-20	2 782,68 €	61 825	-51,0%
mars-21	2 797,68 €	63 542	2,8%
mars-22	2 799,54 €	76 659	20,6%
mars-23	-	-	
avr-19	3 822,76 €	91 649	7,6%
avr-20	569,55 €	-	-100,0%
avr-21	2 179,69 €	46 939	
avr-22	1 889,42 €	49 456	5,4%
avr-23	1 715,63 €	3 459	-97,00%
mai-19	2 468,18 €	52 869	32,8%
mai-20	758,67 €	5 410	-89,8%
mai-21	1 890,87 €	40 681	
mai-22	973,55 €	16 758	-58,8%
mai-23	14 480,48 €	86 495	416,14%
juin-19	2 518,76 €	54 317	96,3%
juin-20	569,55 €	-	-100,0%
juin-21	1 963,79 €	28 207	
juin-22	1 005,13 €	19 620	-30,4%
juin-23	4 741,12 €	25 846	31,73%
juil-19	1 889,92 €	36 225	-14,8%
juil-20	562,68 €	-	-100,0%
juil-21	1 156,63 €	21 170	
juil-22	1 881,80 €	47 212	123,0%
juil-23	5 080,31 €	27 911	-40,88%
août-19	2 066,92 €	41 285	6188,0%
août-20	562,68 €	-	-100,0%
août-21	994,71 €	15 695	
août-22	1 303,61 €	27 696	76,5%
août-23	5 096,88 €	28 014	1,15%
sept-19	2 319,38 €	48 506	68,6%
sept-20	1 268,94 €	19 881	-59,0%
sept-21	969,85 €	14 856	-25,3%
sept-22	1 995,85 €	51 027	243,5%
sept-23	4 895,50 €	26 763	-47,55%
oct-19	2 083,56 €	41 761	15,7%
oct-20	3 504,20 €	83 109	99,0%
oct-21	1 871,94 €	45 301	-45,5%
oct-22		42 838	-5,4%
oct-23	6 200,24 €	34 868	-18,60%
nov-19	4 326,56 €	105 920	-13,4%
nov-20	2 332,39 €	50 213	-52,6%
nov-21	2 395,24 €	62 962	25,4%
nov-22	2 805,98 €	35 494	-43,6%
nov-23	5 606,39 €	31 179	-12,16%
déc-19	5 524,19 €	140 177	10,1%
déc-20	3 413,24 €	62 378	-55,5%
déc-21	5 390,61 €	164 055	163,0%
déc-22	10 492,00 €	38 695	-76,4%
déc-23	7 396,17 €	42 297	9,3%